

# Rapport Financier 2022

**Être le bancassureur, mutualiste,  
de plein exercice, à dimension humaine, acteur  
du développement de son territoire  
et du Crédit Mutuel.**



# SOMMAIRE

---

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	2
I. ELEMENTS FINANCIERS RELATIFS AUX COMPTES DU GROUPE DE CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE .....	2
A. PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	2
B. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS .....	2
C. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE.....	7
D. EVENEMENT SURVENU APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE .....	7
II. ACTIVITE COMMERCIALE .....	8
A. EPARGNE .....	8
B. CREDITS.....	9
C. ASSURANCE IARD .....	10
III. ANALYSE DU BILAN.....	11
A. DERIVES.....	11
B. ACTIF .....	12
C. PASSIF.....	16
D. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION .....	18
E. RECAPITULATIF DES RESULTATS NETS PART DU GROUPE IFRS DES 5 EXERCICES PRECEDENTS.....	20
F. CONTRIBUTION DES FILIALES .....	20
IV. FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES .....	21
A. CAPITAUX PROPRES .....	21
B. FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES .....	21
C. RATIO DE CONTROLE DES GRANDS RISQUES.....	27
V. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES .....	28
VI. BILAN ET PERSPECTIVES.....	28
LISTE DES MANDATS DE LA FEDERATION DU CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE .....	30
ELEMENTS FINANCIERS CONSOLIDES .....	36
I. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2021 .....	36
A. BILAN CONSOLIDE.....	36
B. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE .....	38
C. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES .....	40
D. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....	42
II. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES .....	43
A. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE .....	43
B. REFERENTIEL COMPTABLE .....	43
C. PRINCIPES COMPTABLES DU GROUPE CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE.....	43
D. DONNEES CHIFFREES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS .....	71
E. AUTRES INFORMATIONS .....	102
III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	105

## RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Les entités du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie font partie intégrante du périmètre de consolidation nationale du Groupe Crédit Mutuel. Ce dernier n'étant pas coté, il n'a aucune obligation légale d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci de plus grande transparence et de meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la place, le Conseil d'Administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe, a décidé d'établir ses comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Dans cette logique, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a également décidé de retenir le référentiel comptable IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés annuels.

### I. ELEMENTS FINANCIERS RELATIFS AUX COMPTES DU GROUPE DE CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE

#### A. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est composé du Groupe bancaire (entité consolidante) et des filiales suivantes :

Filiales	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration	Activité Exercée
Euro-Information	7,611%	7,611%	M.E.E.	Société informatique
FCT Zephyr I	50,0%	50,0%	M.E.E.	Fonds Commun de Titrisation de créances à l'habitat
FCT Zephyr II	50,0%	50,0%	M.E.E.	Fonds Commun de Titrisation de créances à l'habitat
HelloAsso	83,84%	83,84%	I.G.	Solutions de paiements pour les associations
Volney Assurances	100,0%	100,0%	I.G.	Société de courtage d'assurance
Volney Bocage	100,0%	100,0%	I.G.	Société de portage foncier
Volney Chaptal	100,0%	100,0%	I.G.	Société Civile Immobilière portant un immeuble de placement
Volney Développement	90,0%	90,0%	I.G.	Société de capital risque
Volney Habitat	100,0%	100,0%	I.G.	Société d'investissement immobilier
Volney Patrimoine	100,0%	100,0%	I.G.	Société Civile Immobilière portant des immeubles de placement
Volney Sainte-Anne	100,0%	100,0%	I.G.	Société Civile Immobilière portant un immeuble de placement

Le périmètre de consolidation a subi les évolutions suivantes :

- le pourcentage de contrôle et d'intérêt de l'entité HELLOASSO est passée de 73,71% à l'ouverture de l'exercice à 83,8425% à sa clôture ;
- les titres émis par le FCT ZEPHYR I étant arrivés à échéance le 29/07/2022, le véhicule s'est éteint à la même date et sort donc du périmètre de consolidation au 31/12/2022.

#### B. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

L'exercice 2021 du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a été marqué par les événements suivants :

##### ↳ **Forward Looking Régional (« FLR ») et « Overlay pour risque de modèle »**

En normes IAS39 et à l'instar des processus mis en place en normes CNC, le CM MABN procédait, d'une part à la dépréciation individuelle des « prêts et créances », et d'autre part, à un provisionnement « collectif ». Cela s'inscrivait dans le cadre d'un processus national. En 2011, le groupe a mis en place des provisions sectorielles.

Le processus de décision et d'évaluation de ces provisions étaient les mêmes que ceux définis dans le cadre des normes CNC.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, suite à la mise en application d'IFRS9, le CM MABN reprend l'ensemble du processus de comptabilisation de correction de valeur pour pertes, au titre des pertes de crédits attendues pour les instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables. A ce titre, le groupe applique :

- les critères nationaux d'affectation des contrats en Stage 1, Stage 2 et Stage 3 ;
- les paramètres de détermination de la correction intégrant l'ajustement « Forward Looking National » (FLN), qui a évolué en 2022 par rapport à 2021 :
  - **Pondération scénario pessimiste 80%**, en progression de 5% par rapport à l'année précédente (*pour mémoire, 40% en 2019, 75% en 2020 et 2021*)
    - Majoration des probabilités de défaut de la plus forte variation constatée historiquement (crise financière 2008-2009)
  - **Pondération scénario neutre 19%**, en recul de 5% par rapport à l'année précédente (*pour mémoire, 50% en 2019, 24% en 2020 et 2021*)
    - Projection des dernières probabilités de défaut à partir d'un modèle macro-économique
  - **Pondération scénario optimiste 1%** (*pour mémoire, 10% en 2019, 1% en 2020 et 2021*)
    - Prolongement de la tendance baissière des probabilités de défaut

Compte tenu de la crise sanitaire et de ses effets collatéraux, un complément de provisionnement national avait été établi en 2021 au titre de secteurs définis comme vulnérables (« **Complément Sectoriel National** »). Il a été repris en 2022 du fait de la disparition de la quasi-totalité des impacts sur l'économie de la pandémie de la COVID19. Pour autant, dans l'attente du déploiement d'une nouvelle méthodologie de calcul des provisions en 2023, un « **Overlay pour risque de modèle** » a été mis en place au niveau du Groupe Crédit Mutuel. Dans ce contexte, le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse Normandie a fait le choix de retenir comme **facteur multiplicatif** la valeur **plancher** nationale de **1,1** (application de ce facteur multiplicatif à tous les contrats sauf ceux liés à des tiers affectés des algorithmes de cotation « Souverains », « Collectivités », « Banques » et « Financements spécialisés ») :

✓ stress national sur secteurs vulnérables 2021 (reprise)	-3 524K€
✓ overlay pour risque de modèle 2022 (dotation)	+3 939K€
✓ impact Résultat 2022 complément national	-415K€

De plus, par souci de prudence et de cohérence avec le management des risques, le CM MABN complète le « Forward Looking National » avec un « **Forward Looking Régional** » (« **Complément FLR** »).

L'ajustement « Forward Looking Régional » permet d'incrémenter des particularités régionales, dont le processus national ne tient pas compte. Il s'appuie sur des données tant externes qu'internes pouvant impacter significativement les portefeuilles d'actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Il permet au management de la banque de définir des facteurs d'aggravation du risque liés intrinsèquement aux particularités du territoire de la banque ou aux portefeuilles de crédit.

Le processus « Forward Looking Régional » est placé sous la responsabilité du Comité Risque Fédéral présidé par le management de la banque qui va :

- s'appuyer, dans une logique d'analyse multifactorielle et globale, sur une série d'informations raisonnables et justifiables sur les événements passés, la conjoncture actuelle et les prévisions de la conjoncture économique future qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs ;
- déterminer les facteurs de risque sous-estimés par le processus national ;
- apprécier, au vu des informations qualitatives et quantitatives produites notamment par le service Risques Engagements Réseaux, l'ampleur de la variation du risque de défaillance à date de clôture, et fixer en conséquence, le niveau de majoration nécessaire à apporter aux paramètres nationaux pour tenir compte des spécificités propres au portefeuille crédit du CM MABN.

Les provisions sont comptabilisées en soustractif d'actif pour les encours bilan et en provisions pour risques et charges pour les encours hors bilan. Les provisions Stage 1 et Stage 2 ne sont pas déductibles fiscalement.

Après analyse du contexte économique régional, des expositions du groupe MABN et après avoir pris connaissance des scénarios du « Forward Looking National », le Comité Risque Fédéral a décidé de détériorer les paramètres sur les expositions suivantes (SCI portant des murs commerciaux et Tourisme sont désormais exclus du stress ; voir commentaires dédiés plus bas) :

- exposition aux risques du secteur des professionnels :
  - Automobile
  - Bâtiment Travaux Publics
  - Petits commerces et immobilier rattaché
- exposition aux risques du secteur agriculture
- exposition aux risques du secteur de l'immobilier résidentiel

L'analyse des informations et des portefeuilles de l'établissement amène les commentaires suivants :

- **Agriculture**

Une flambée historique des cours de matières premières agricoles a été enregistrée en 2022 par l'effet combiné du conflit ukrainien, de la reconstitution de stocks stratégiques, de la reprise économique post-covid et de la multiplication des accidents climatiques. La hausse des coûts de production a été répercutée sur les prix de vente, provoquant une forte inflation du prix des produits alimentaires. Sur l'ensemble des filières, on note l'émergence de difficultés pour l'agriculture biologique, liées en particulier au contexte inflationniste qui a eu pour effet de modifier le comportement des consommateurs.

Cinquième secteur ayant connu le plus de défaillances sur notre territoire, l'agriculture demeure vulnérable dans un environnement économique chahuté. Compte tenu d'un encours significatif à plus de 1.226M€, l'ensemble de ces points nous conduit à maintenir une ligne de provisionnement sur ce secteur au titre de l'exercice 2022.

- **Automobile**

Alors que la fin des tensions d'approvisionnement en semi-conducteurs était initialement attendue pour mi-2022, force est de constater que la normalisation n'interviendra qu'en 2023. Cette situation a allongé les délais de livraison et a affecté en retour la demande de véhicules neufs. Les ménages et PME qui désiraient s'équiper rapidement se sont tournés vers le marché de l'occasion, d'autant plus que les pressions sur le pouvoir d'achat se sont renforcées et que le prix des véhicules neufs a augmenté rapidement. Plusieurs fermetures de sites d'équipementiers, effectives ou programmées, ont par ailleurs plombé l'activité. Au second semestre 2022, l'amélioration de l'approvisionnement en semi-conducteurs et l'impact positif du lancement de nouveaux véhicules ont soutenu la croissance de l'activité de l'industrie automobile française. Au final, la production aura progressé de 5,5% sur l'exercice ; chiffre plutôt flatteur mais qui ne doit pas faire oublier que l'activité est restée inférieure de plus de 20% à son niveau de 2019.

Au niveau national, la progression des redressements et liquidations judiciaires est de 36,7% en 2022 sur le secteur du commerce et de la réparation des véhicules ; cela est encore plus important dans les régions Normandie et Pays de la Loire, avec respectivement 53,8% et 52,0%.

Avec 32 défaillances sur notre territoire, l'automobile est le quatrième secteur le plus touché par les défauts. Au global, le taux de Douteux et Contentieux de ce secteur représente 5,13% contre une moyenne de 2,28%. L'encours est significatif à plus de 188M€. L'ensemble de ces points nous conduit à maintenir une ligne de provisionnement sur ce secteur au titre de l'exercice 2022.

- **Bâtiment et Travaux Publics (BTP)**

Les perspectives du secteur BTP restent relatives pour 2023, le chiffre d'affaires étant attendu en progression d'un peu moins de 1% en valeur, mais en recul en volume avec un marché de la rénovation qui devrait nettement ralentir malgré les mesures incitatives. Sous l'effet de conditions financières moins favorables (hausse des taux, taux d'usure et normes HCSF réduisant l'accès aux capacités d'emprunt), le segment de la construction neuve devrait afficher une baisse, malgré le niveau élevé des carnets de commande : les logements mis en chantier sont attendus en repli de 8,6% et de 13,1% dans l'individuel.

Au niveau national, les défaillances ont progressé de 39,8% sur le secteur BTP en 2022. En Région Normandie, la progression a atteint 54,8% et concerne plus particulièrement les entreprises du second œuvre.

Sur notre territoire, le secteur BTP représente 15% des défaillances. Au niveau de notre clientèle, il est le premier touché avec 26% des défaillances.

Au global, le taux de Douteux et Contentieux sur ce secteur représente 3,80% contre une moyenne de 2,28%. L'encours sur cette activité est significatif à 401M€. L'ensemble de ces points nous conduit à maintenir une ligne de provisionnement sur ce secteur au titre de l'exercice 2022.

- **Petit commerce de proximité**

Malgré la normalisation de la situation sanitaire, l'activité du commerce de détail a été et reste plombée par le durcissement des arbitrages de consommation rendus nécessaires par la très forte poussée inflationniste, en particulier dans les domaines de l'énergie et de l'alimentaire. La majorité des ménages demeurent contraints de rogner sur leurs « achats plaisirs » et de reporter certaines dépenses d'équipements. Les secteurs de l'habillement et de la chaussure souffrent plus particulièrement.

Au niveau national, la progression des défaillances dans le secteur du petit commerce est de 74,5% (111% en Région Normandie et 113% en Région Pays de la Loire) et de 103,5% pour le secteur CHR (163% en Région Pays de la Loire).

Sur notre secteur géographique, le secteur du commerce de détail et de la restauration sont les deuxième et troisième secteurs les plus touchés et représentent respectivement 19% et 12% des défaillances.

Au global, le taux de Douteux et Contentieux sur le « petit commerce de proximité » représente 4,61% contre une moyenne de 2,28%. L'encours est significatif à un peu plus de 327M€. L'ensemble de ces points nous conduit à maintenir une ligne de provisionnement sur ce secteur au titre de l'exercice 2022.

- **Tourisme**

Les activités de spectacles et de jeux (parc de loisirs, agences de voyages, arts du spectacle) étaient fortement dépendantes des contraintes d'accès liées à la crise sanitaire : obligation du pass sanitaire, mise en place de jauges, limitation de la restauration sur place... Ce secteur a été provisionné en 2021 du fait des incertitudes par rapport à l'évolution de la situation de l'époque.

L'amélioration des conditions sanitaires et la levée progressive des restrictions nous conduisent à abandonner le provisionnement sur ce secteur d'activité.

- **SCI portant des murs commerciaux**

De nombreux centres villes rencontrent aujourd'hui des difficultés, particulièrement dans la catégorie des villes moyennes. L'augmentation du taux de vacance des locaux commerciaux en est l'un des éléments les plus visibles, mais de nombreux indicateurs confirment la difficulté des centres villes face aux autres formes de commerce (retail-park, centres commerciaux...). Le taux moyen de la vacance en centre-ville est passé de 7,2% en 2012 à 9,5% en 2015, à 11,9% en 2018 et a atteint 12% en 2021 dans les petits centres villes.

Les petites et moyennes villes, relais sur le territoire français, constituent souvent la seule centralité de proximité pour des territoires ruraux et apparaissent souvent très fragiles ; 70% des villes moyennes connaissent un taux de vacance inquiétant à plus de 10% ; ce taux dépasse même 15% pour 33% des centres villes et 20% pour 14% des villes étudiées dans la catégorie. Les performances des enseignes nationales sont, en moyenne, assez faibles, à 22 % en deçà de leur niveau moyen de chiffre d'affaires en France.

Sans éluder les difficultés de ces commerces, nous avons fait le choix de reprendre le stock de provisions de ce secteur, faute d'encours significatifs portés par des SCI (pour mémoire, l'immobilier associé aux petits commerces de proximité est provisionné sur ce même secteur).

- **Habitat**

L'inflation observée depuis l'été 2021 érode le pouvoir d'achat et fait craindre une dégradation de la situation financière de certains ménages. L'analyse de données bancaires jusqu'à l'été 2022 ne met pas en évidence une nette augmentation de la précarité financière. La part des ménages à découvert et celle des ménages avec peu d'avoirs sur leurs comptes, qui avaient diminué lors du premier confinement en 2020, demeurent en août 2022 à des niveaux inférieurs à ceux de 2019.

Néanmoins, la valeur des patrimoines financiers bruts, en forte augmentation depuis 2019, ralentit nettement et diminue même en euros constants depuis l'été 2021, notamment pour les ménages avec de faibles revenus. De plus, la proportion de ménages à découvert augmente lentement depuis début 2021.

Enfin, les ménages semblent avoir diminué leurs dépenses de consommation en volume (euros constants), en particulier celles de carburant et d'énergie, contribuant ainsi à préserver leur situation financière.

A ces éléments conjoncturels s'ajoutent les répercussions potentielles sur les capacités de remboursement des ménages d'une hausse des difficultés financières des entreprises. En effet, selon le baromètre mensuel de l'inclusion financière de la Banque de France, 44% des dossiers recevables au surendettement ont pour origine une baisse de revenus, un licenciement ou du chômage. L'impact de la perte d'emploi est d'autant plus marqué sur des territoires ruraux où les possibilités de retour à l'emploi sont moins nombreuses.

La situation actuelle nous conduit à renforcer la ligne de provisionnement sur ce secteur au titre de l'exercice 2022.

Le stress appliqué aux « Forward Looking National » pour définir le « Forward Looking Régional » se décompose de la manière suivante :

- ✓ Tous les secteurs sont concernés par un stress de la Perte en Cas de Défaut (« PCD » ou « LGD » pour « Loss Given Default ») ; seul le secteur de l'Agriculture ne fait pas l'objet d'un stress de la Probabilité de Défaut (PD) ;
- ✓ Habitat :
  - Pour tous les crédits habitat autres que ceux garantis par Crédit Logement, caractérisés par un reste à vivre réduit, une épargne faible et un rapport entre l'encours du prêt et la valeur du bien financé (« Loan to Value » ou « LTV ») de plus de 80%, application de la PD à 1 an pour une cotation « E+ » ;
  - Remplacement de la LGD retenue dans le cadre du calcul avec les paramètres nationaux par une LGD spécifique, en distinguant :
    - Les biens situés en milieu urbain (préfectures, sous-préfectures et leur première couronne), pour lesquels la LGD appliquée est le taux moyen de provisionnement des prêts déclassés relevant du secteur habitat mesuré au 30/09/2022 ;
    - Les biens situés en milieu rural, pour lesquels la LGD « aggravée » appliquée est égale au taux moyen de provisionnement sur les tiers relevant du secteur habitat gérés par le service contentieux.
- ✓ Agriculture : remplacement de la LGD retenue dans le cadre du calcul avec les paramètres nationaux par une LGD correspondant au taux de provisionnement contentieux du segment ;
- ✓ BTP/Automobile/Petit commerce de proximité : remplacement de la LGD retenue dans le cadre du calcul avec les paramètres nationaux par une LGD correspondant au taux de provisionnement contentieux moyen du segment professionnel ; stress de la PD de 241% (BTP), 243% (Automobile), 426% (Petit commerce de proximité).

Au 31/12/2022, le provisionnement IFRS9 Stage 1 et Stage 2 se décompose ainsi :

En Milliers €	Provisionnement FLN	Overlay Pour Risque De Modèle	Complément FLR	Total
Stage 1	12 241	1 209	64 134	77 584
Stage 2	27 319	2 729	28 221	58 269
<b>TOTAL</b>	<b>39 560</b>	<b>3 938</b>	<b>92 355</b>	<b>135 853</b>
<i>Dont provisions soustractives d'actif</i>				
Stage 1 Bilan	10 927	1 078	63 306	75 311
Stage 2 Bilan	26 096	2 607	27 510	56 213
<b>Total</b>	<b>37 023</b>	<b>3 685</b>	<b>90 816</b>	<b>131 524</b>
<i>Dont provisions pour risques et charges</i>				
Stage 1 Hors-Bilan	1 314	131	828	2 273
Stage 2 Hors-Bilan	1 223	122	711	2 056
<b>Total</b>	<b>2 537</b>	<b>253</b>	<b>1 539</b>	<b>4 329</b>

En Milliers €	Paramètres nationaux (y compris Overlay)	Complément FLR	Total
Provisions hors périmètre FLR	28 595	0	28 595
Provisions périmètre FLR	14 903	92 355	107 258
Agriculture	4 509	5 351	9 860
Automobile	394	2 458	2 852
Bâtiment Travaux Publics	1 490	7 037	8 527
Habitat	6 142	61 828	67 970
Immobilier associé	247	1 687	1 934
Petit commerce de proximité	2 121	13 994	16 115
Tourisme	0	0	0
SCI murs commerciaux	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>43 498</b>	<b>92 355</b>	<b>135 853</b>

En Milliers €	2021	2022	Impact résultat
<b>Provisions Stage 1</b>	<b>49 388</b>	<b>77 584</b>	<b>-28 196</b>
Dont FLN	10 297	12 241	-1 944
Dont Overlay pour risque de modèle (2022)	0	1 209	-1 209
Dont Complément FLR	39 091	64 134	-25 043
<b>Provisions Stage 2</b>	<b>49 689</b>	<b>58 269</b>	<b>-8 580</b>
Dont FLN	22 638	27 319	-4 681
Dont Complément Sectoriel National (2021)	3 524	0	+3 524
Dont Overlay pour risque de modèle (2022)	0	2 730	-2 730
Dont Complément FLR	23 527	28 220	-4 693
<b>Total</b>	<b>99 077</b>	<b>135 853</b>	<b>-36 776</b>

#### ↳ Evolution de la structure de l'actionariat d'HELLOASSO

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a acquis, en date du 07/09/2022, 329 actions des associés fondateurs de sa filiale HELLOASSO.

En date du 27/09/2022, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a participé à une augmentation de capital de cette même filiale en apportant un montant net de 15M€ pour lui permettre de poursuivre son développement et de renforcer ses fonds propres. A cette même date, l'avance en compte courant d'associés de 4,9M€, mise en place en 2017 et complétée en 2019, a été transformée en capital.

A l'issue de l'ensemble de ces opérations, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie détient 83,8425% du capital d'HELLOASSO.

### C. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Il n'y a pas eu publication de disposition réglementaire mise en application au cours de l'exercice ayant entraîné un changement de mode de comptabilisation pouvant avoir un impact sur les résultats du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie.

### D. EVENEMENT SURVENU APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant



## II. ACTIVITE COMMERCIALE

Dans la continuité des exercices précédents, l'activité commerciale 2022 du Groupe a été soutenue. Malgré la remontée des taux qui s'est accélérée en fin d'année et la contrainte du taux d'usure, l'activité Crédit est demeurée extrêmement dynamique en 2022 avec un niveau de production encore plus élevé que celui atteint l'année précédente, toujours porté pour plus de la moitié par l'Habitat, mais dans des proportions moins fortes que précédemment. Les rencontres avec nos sociétaires ont permis encore une fois, non seulement de préserver, mais également de développer notre fonds de commerce, validant ainsi notre modèle de relation clientèle de proximité sur notre territoire. A l'issue du premier exercice du nouveau Plan à Moyen Terme (2022-2026), avec une augmentation nette de 6.780, le nombre de clients est désormais égal à 697 282 (objectif à fin 2026 = 735 000 clients, soit une progression moyenne annuelle de 8 900). L'objectif fixé en terme d'équipement est pour sa part dépassé, puisque l'évolution 2022 du nombre de socles a été supérieure à 10 000.

### A. EPARGNE

La structure des dépôts donne toujours la part belle aux livrets et aux comptes courants. Tous supports confondus, l'encours global d'épargne bancaire, hors comptes courants et intégrant la capitalisation des intérêts annuels, progresse de 427M€, soit une évolution de +4,80%, à comparer à +5,62% l'année précédente. Les principales variations se décomposent comme suit :

	Variation encours (M€)	Variation % total
Ensemble Epargne bancaire	427	4,8%
<i>dont Livrets</i>	546	10,4%
<i>dont Epargne logement</i>	51	2,0%
<i>dont Epargne à terme</i>	-109	-16,9%
<i>dont PEP et autres</i>	-60	-12,2%
Comptes de chèques	207	5,4%
<b>Ensemble</b>	<b>634</b>	<b>5,0%</b>

En 2020, la collecte de l'épargne bancaire atteignait un niveau historique avec 575M€. Cette année, la performance poursuit son retour à un niveau plus habituel, plus élevé malgré tout que celui de la période pré-Covid. L'encours de l'Epargne à Terme voit sa décroissance s'accélérer avec -109M€ à 535M€, alors que l'encours des livrets progressent dans le même temps de +479M€ hors capitalisation, confirmant très largement leur statut de premier contributeur en terme de collecte.

L'encours des comptes chèques atteint un nouveau record à 4.046M€, sa progression étant plus mesurée que l'année précédente (+5,39% en 2022, contre +8,26% en 2021 et +35,03% en 2020, tout à fait exceptionnel dans un contexte de début de crise sanitaire avec une forte baisse de la consommation des ménages). Celle-ci concerne tous les marchés, les particuliers représentant toujours quasiment la moitié des soldes moyens créditeurs.

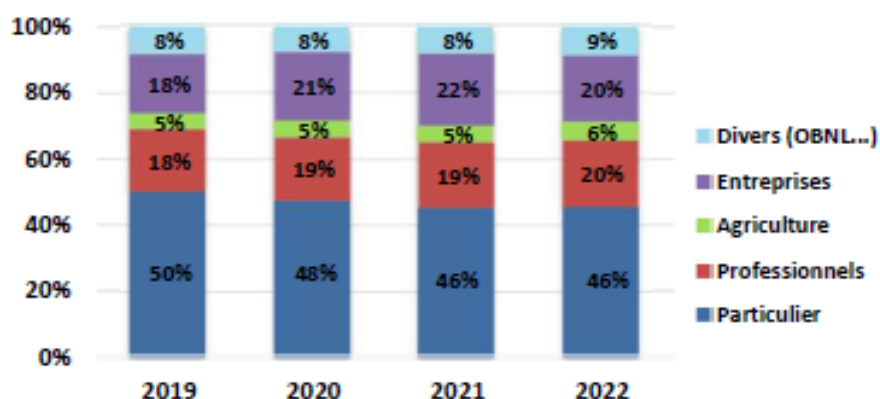
#### Soldes moyens comptes-courants créditeurs par marché (Source : Document de Gestion 2022 – Pilotage Financier MABN)

en M€	2019		2020		2021		2022	
	Montant	Evolution	Montant	Evolution	Montant	Evolution	Montant	Evolution
Marché du Particulier	1 223	9,6%	1 456	19,1%	1 664	14,2%	1 802	8,3%
Marché du Professionnel	449	16,1%	574	28,0%	710	23,6%	773	8,9%
Marché de l'Agriculture	125	12,2%	160	28,1%	185	15,9%	225	21,6%
Marché de l'Entreprise	431	15,4%	631	46,4%	798	26,5%	787	-1,4%
Divers (OBNL, etc...)	202	12,3%	235	16,3%	296	25,8%	341	15,2%
<b>Total</b>	<b>2 430</b>	<b>12,1%</b>	<b>3 057</b>	<b>25,8%</b>	<b>3 653</b>	<b>19,5%</b>	<b>3 928</b>	<b>7,5%</b>

Base CGR périmètre 00014reg

### Structure Solde moyen C/C

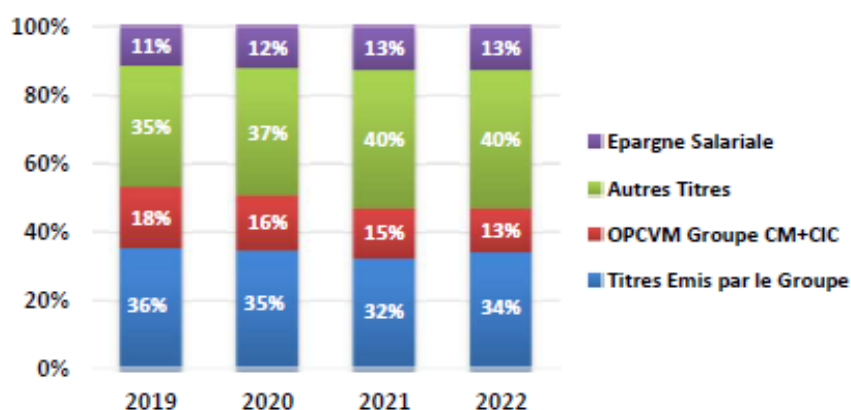
(Source : Document de Gestion 2022 – Pilotage Financier MABN)



Après une belle performance de collecte en 2020 (39M€), boostée pour moitié par les actions et une croissance des encours substantielle en 2021 s'expliquant en partie par une embellie des valorisations (+86M€), l'épargne financière a enregistré en 2022 une très légère progression de son encours (+11M€ à 901M€) grâce à une forte collecte (75M€). En fin d'année, la forte remontée des taux a rendu les TCN de nouveau attractifs ; cela s'est traduit par 18M€ de souscriptions. Avec respectivement 14M€ et 11M€, les OPC externes et les SCPI ont également connu un beau succès. Malgré une collecte légèrement plus élevée que l'an dernier (12M€ vs 10M€), l'encours de l'épargne salariale reste à un niveau stable. En repli de -2M€ à 277M€, les parts B restent le produit majeur des titres émis par le Groupe, mais elles voient cette année encore leur part contributive dans le total de l'épargne financière diminuer (30,7% en 2022 contre 35,2% en 2019).

### Structure Encours épargne financière

(Source : Document de Gestion 2022 – Pilotage Financier MABN)



En 2022, les Parts B représentent 89% des « Titres émis par le Groupe » et les Actions 66% des « Autres Titres »

Après une année 2020 marquée par une décollecte, l'épargne assurance confirme la tendance amorcée en 2021 et approche la barre des 4,6Mds€ (+1,77%) du fait d'une collecte significative (+113M€), supérieure de 40M€ par rapport à 2021. Si l'assurance vie multi supports collecte +132M€, l'assurance vie en Euro est encore une fois en recul (-60M€). La création du PER en Mars 2020 trouve progressivement son public puisqu'à fin 2022, on comptait 3.050 ouvertures de plans et un encours de 57M€. Les supports d'assurance-vie externes consolident leur part contributive avec une collecte de 20M€ pour un encours de 469M€.

## B. CREDITS

Sur l'activité Crédit, l'élément conjoncturel majeur de l'année écoulée reste la forte remontée des taux directeurs au second semestre avec l'impact du taux d'usure, les procédures d'octroi s'inscrivant toujours dans le cadre du respect des contraintes réglementaires et prenant en compte la forte pression concurrentielle. L'un des principaux enjeux financiers du Groupe est dès lors la remontée du taux moyen du stock de crédits, combinée au maintien d'un taux de marge suffisant, de manière à couvrir le coût des ressources, dont la forte hausse a été immédiate.

Dans ce contexte, la production globale de crédits s'est avérée très dynamique en 2022, atteignant 3.291M€ hors douteux (dont 26M€ de Prêts Garantis par l'Etat) :

- ✓ l'habitat poursuit sa croissance et conforte, avec 1.825M€ de production, son positionnement majoritaire dans la structure des encours ;
- ✓ la production de crédits d'investissement progresse de 52,7% et dépasse le milliard d'euros, amenant sa part contributive aux encours globaux de crédit à 23,55% ;
- ✓ les déblocages de crédits à la consommation sont en léger repli par rapport à l'année précédente (306M€ contre 319M€ en 2021), du fait en particulier des tensions vécues sur le marché de l'automobile, mais leur encours reste néanmoins stable (560M€ contre 558M€ en 2021) ;
- ✓ la production de crédits de fonctionnement, qui avait été dopée très largement par l'octroi de Prêts Garantis par l'Etat en 2020, reprend progressivement un rythme de croisière. Hors PGE, avec 112M€, son niveau dépasse largement celui des trois années précédentes (63M€ en 2021, 71M€ en 2020 et 84M€ en 2019).

En K€	Production 2022	Variation Prod N-1	Encours 2022	Variation encours N-1
<b>Prêts Garantis par l'Etat (PGE)</b>	<b>32</b>	<b>+23,1%</b>	<b>170</b>	<b>-3,4%</b>
-Prêts Garantis par l'Etat (hors douteux)	26	+18,2%	149	-8,0%
-Prêts Garantis par l'Etat (douteux)	6	+50,0%	21	+50,0%
<b>Crédits hors douteux et hors PGE</b>	<b>3 265</b>		<b>13 521</b>	
-Crédits à la Consommation	306	-4,1%	560	+0,4%
-Crédits à l'habitat	1 825	-2,4%	9 554	+6,7%
-Crédits aux Pro et Entreprises	738	+43,6%	2 108	+11,8%
-Crédits aux collectivités	146	+1725%	361	+44,4%
-Crédit à l'agriculture	251	+19,5%	939	+8,3%

Hors PGE, tous les types de crédit voient leurs encours croître, mais dans des proportions différentes : la reprise est très nette sur le marché des collectivités, conséquente également sur celui des entreprises et professionnels.

Sur un marché toujours difficile, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie poursuit l'accompagnement de ses clients sociétaires agriculteurs, ce qui se traduit par un encours de crédits sur ce segment de 939M€, hors PGE, en progression de près de 8% par rapport à l'exercice précédent.

### C. ASSURANCE IARD

Toutes branches confondues, le stock de contrats IARD progresse de 7 382 unités à 485 107 contrats. Trois segments sont orientés positivement à savoir l'Auto, l'Habitat et la Prévoyance ; le stock de contrats Santé poursuit sa baisse. La branche Auto continue sa très belle dynamique avec la plus forte progression annuelle soit 3 534 contrats supplémentaires, sachant qu'elle avait déjà progressé de 4 656 unités en 2021. La branche MRH enregistre la seconde meilleure performance annuelle avec 3 003 unités supplémentaires. La Prévoyance poursuit elle aussi sa progression avec 2 555 contrats supplémentaires (vs 2 973 en 2021). La branche Santé perd 1 710 contrats, soit moitié moins qu'en 2020 (-3 599 contrats).

Dans un contexte incertain et fortement concurrentiel, en particulier pour le secteur bancaire, avec une courbe de taux qui a pris une forte pente au second semestre 2022, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a consolidé sa position de financeur de l'économie de son territoire et des projets de ses sociétaires clients. L'exercice 2022 s'est traduit par la poursuite du développement du fonds de commerce. Ces résultats montrent une nouvelle fois la solidité et la pérennité du modèle mutualiste, au travers d'une utilité forte au service de nos territoires et de leurs économies. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie continuera à s'appuyer sur ces valeurs pour la réussite de ses ambitions.

### III. ANALYSE DU BILAN

(En Millions €)	31/12/2022	31/12/2021	Variation	
			Montant	%
<b>Actif</b>				
Caisses, Banques centrales	28	260	-232	-89,2%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	221	200	21	10,5%
Instruments dérivés de couverture	83	20	63	315,0%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 554	1 528	26	1,7%
Titres au coût amorti	1 286	1 316	-30	-2,3%
Prêts et Créances sur les établissements de crédit	3 526	3 469	57	1,6%
Prêts et créances sur la clientèle	13 597	12 807	790	6,2%
Actifs d'impôts et comptes de régularisation	250	198	52	26,3%
Participation dans les entreprises mises en équivalence	191	179	12	6,7%
Immeubles de placement	151	128	23	18,0%
Immobilisations	54	53	1	1,9%
Ecart d'acquisition	14	14	0	0,0%
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>20 955</b>	<b>20 172</b>	<b>783</b>	<b>3,9%</b>
<b>Passif</b>				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	1	0	0,0%
Instruments dérivés de couverture	87	45	42	93,3%
Dettes envers les établissements de crédit	1 631	1 905	-274	-14,4%
Dettes envers la clientèle	13 701	13 097	604	4,6%
Dettes représentées par un titre	1 845	1 531	314	20,5%
Passifs d'impôts et comptes de régularisation	256	240	16	6,7%
Provisions	29	37	-8	-21,6%
Dettes subordonnées au coût amorti	6	6	0	0,0%
Capitaux propres	3 399	3 310	89	2,7%
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>20 955</b>	<b>20 172</b>	<b>783</b>	<b>3,9%</b>

L'accroissement du total de bilan de 3,9% à 20 955M€ s'analyse comme suit :

#### A. DERIVES

Compte tenu de leur inscription tant à l'actif qu'au passif, les dérivés méritent des commentaires spécifiques.

(en Millions €)	2022	2021	Variation	% var
<b>Options Position ouverte isolée (CNC) – JVR (IFRS)</b>	<b>0,545</b>	<b>0,000</b>	<b>0,545</b>	<b>ND</b>
Actif	1,283	0,000	1,283	ND
Passif	0,783	0,000	0,783	ND
<b>Swap Position ouverte isolée (CNC) – JVR (IFRS)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>ND</b>
Actif	0,00	0,00	0,00	ND
Passif	0,00	0,00	0,00	ND
<b>Swaps Micro/Macro-couverture (CNC)-JVR (IFRS)</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>ND</b>
Actif	0,000	1,250	-1,250	-100%
Passif	0,000	1,250	-1,250	-100%
<b>Caps Macro-couverture (CNC) – JVR (IFRS)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>ND</b>
Actif	0,00	0,00	0,00	ND
Passif	0,00	0,00	0,00	ND

<b>Change à terme (couverture position de change)</b>	<b>0,170</b>	<b>0,000</b>	<b>0,170</b>	<b>ND</b>
Actif	0,355	0,000	0,355	ND
Passif	0,185	0,000	0,185	ND
<b>Position nette totale</b>	<b>0,715</b>	<b>0,000</b>	<b>0,715</b>	<b>ND</b>
JVR Actif (total)	1,638	1,250	0,388	31%
JVR Passif (total)	0,923	1,250	-0,327	-26%

Au 31/12/2022, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie détient des positions sur dérivés classifiées en « Position ouverte Isolée » (CNC) et « Juste valeur par Résultat » (IFRS), qui n'ont pour autant pas été négociées à titre spéculatif mais dans le cadre de stratégies de couverture :

- options visant à couvrir un stock de plus-value latente libellée en USD (impact résultat +0,545M€) ;
- change à terme visant à couvrir le risque de change de cette même position libellée en USD (impact résultat +0,170M€).

Un encours notionnel résiduel de 30M€ de caps achetés, classifié comptablement en « Juste valeur par Résultat » en référentiel IFRS, subsiste à la même date ; il concerne des opérations de macro-couverture, classifiées comme telles en référentiel CNC. Arrivant à échéance le 17/02/2023, les contrats liés sont caractérisés par une juste valeur nulle, ce qui explique l'absence de solde contributif à l'actif comme au passif. Compte tenu de la variation asymétrique entre les instruments de couverture et les éléments couverts, l'efficacité de la couverture ne peut être démontrée dans l'intervalle de qualification requis par les normes. C'est pourquoi ces opérations sont comptabilisées en « Juste Valeur par Résultat » en IFRS.

Le poste « Instruments de dérivés de couverture » enregistre les justes valeurs des dérivés négociés dans le cadre :

- de la gestion globale de taux d'intérêt du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Ces opérations de macro couverture sont comptabilisées selon la méthode dite du « carved out » qui consiste à affecter les dérivés à une partie des éléments du bilan. En l'occurrence, les swaps emprunteurs du taux fixe sont affectés à une partie des encours de crédits à la clientèle ;
- de la micro couverture du risque de taux d'un certain nombre de titres émis dans le cadre de l'activité de refinancement. Les encours de réévaluation relatifs à ces éléments couverts sont présentés au sein du poste « Dettes représentées par un titre ». Les dérivés sont considérés réaliser une couverture en juste valeur des positions associées (« Fair Value Hedge »). Les tests de qualification et d'efficacité de la couverture sont effectués dès l'origine, puis à chaque arrêté de manière rétrospective et prospective.

Au 31/12/2022, les dérivés de couverture se décomposent ainsi :

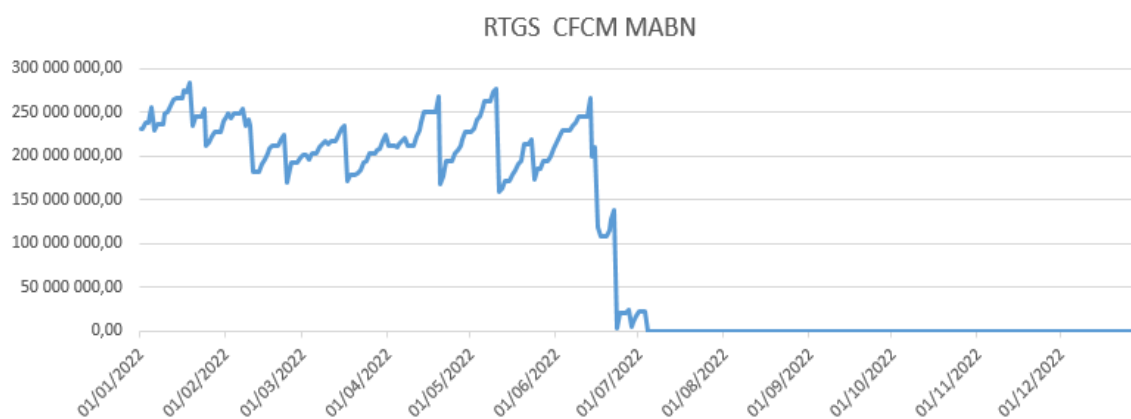
	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>Variation</b>	<b>% de variation</b>
Swaps/titres émis	-77	10	-87	-870%
Swaps/titres acquis	14	-6	20	-333%
Swaps ALM	95	-30	125	-417%
<b>Position nette actif/passif (hors appels de marge)</b>	<b>32</b>	<b>-26</b>	<b>58</b>	<b>-223%</b>

## B. ACTIF

Les encours « **Caisses et Banques Centrales** » chutent de -232M€ du fait de la clôture de notre compte courant ouvert en Banque centrale début Juillet 2022 ; ils ne sont désormais constitués que d'un encours global de type « Caisse », dont le solde est resté stable à 28M€ au 31/12/2022 :

- si la constitution des réserves obligatoires et du « Tiering » par l'intermédiaire de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel (CCCM), depuis Janvier 2020, nous avait amené à maintenir à un strict minimum le solde de notre compte RTGS (« Real Time Gross Settlement ») par le passé, il avait été décidé fin octobre 2021 de déposer une partie significative de nos liquidités sur ce compte pour bénéficier de conditions de rémunération plus intéressantes ;
- pour mémoire, fin octobre 2019, la BCE avait mis en place un nouveau cadre permettant de déposer en Banque Centrale, en complément des Réserves Obligatoires, un montant égal à un multiplicateur appliqué à l'encours des Réserves à constituer exempté de calcul d'intérêts négatifs (égal à « 6 » depuis cette date) ;
- dans un contexte de gestion de la contrainte « Liquidity Coverage Ratio », le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie avait maintenu depuis cette date un encours en Banque Centrale (désormais en comptes courants à la CCCM) égal à 7 fois la contrainte « Réserves Obligatoires » de la période de constitution de référence ; au second semestre 2022, le retour en territoire positif des taux de la BCE a rendu caduque le dispositif de « Tiering » ;

- mi-2022, dans un contexte de déploiement généralisé du système de règlement/livraison en temps réel de place paneuropéen TARGET2-Securities (T2S), plateforme d'infrastructure coordonnée par la Banque Centrale Européenne particulièrement contraignant sur le plan préparatoire, notamment en terme de certification, nous avons décidé, après avoir réalisé une analyse coûts/bénéfices, de clôturer notre compte RTGS et d'abandonner dans le même temps notre statut de participant direct ; depuis cette date, nous ne détenons donc plus de compte courant en Banque Centrale, pilotons sans difficulté nos flux de trésorerie quotidiens à partir des applications internes, notre BIC « CMCIFR2ALAV » étant toujours reconnu sur la place, désormais en tant que « BIC adressable » derrière la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.



Les « **Actifs financiers à la juste valeur par résultat** », dont l'encours s'établit à 221M€ (contre 200M€ en 2021, soit une variation de +21M€), sont composés :

- des titres de participation et obligations convertibles de Volney Développement, dont l'encours valorisé a augmenté de +0,32M€ au cours de l'année (15,2M€ au 31/12/2022 contre 14,9M€ au 31/12/2021) ;
- des OPC de la Caisse Fédérale MABN, dont l'encours valorisé s'est apprécié de +20,84M€ (204,30M€ au 31/12/2022 contre 183,46M€ au 31/12/2021), du fait notamment de souscriptions (+35,63M€), de remboursements (-21,64M€) et d'une variation du stock de plus et moins-values latentes de +6,57M€ ;
- de dérivés de la Caisse Fédérale MABN, négociés en 2022 pour couvrir le stock de plus-value latente et le risque de change liés à des actions libellées en USD (voir § consacré aux dérivés ci-dessus) ; au 31/12/2022, la juste valeur des options correspondantes est égale à +0,36M€, celle du change à terme à +1,28M€ ;
- pour mémoire, les swaps liés au montage ZEPHYR I étant échus, tout comme le véhicule, depuis le 29/07/2022, l'exercice a enregistré l'extourne de -1,25M€ d'intérêts courus.

Les « **Actifs à la juste valeur par capitaux propres** », essentiellement constitués des titres de participation et parts dans les entreprises liées depuis l'application de la norme IFRS9, gagnent +26M€ pour s'établir à 1 554M€.

(en Millions €)	31/12/2022	31/12/2021	Variation	% var.
Obligations et Autres Titres à Revenu Fixe	0	0	0	0%
Actions	14,7	14,6	0,1	1%
Participations	17,3	13,9	3,4	25%
Parts dans les entreprises liées	1 522,1	1 499,5	22,6	2%
<b>TOTAL Actifs à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>1 554,1</b>	<b>1 528,0</b>	<b>26,1</b>	<b>2%</b>

Les variations se décomposent comme suit :

(en Millions €)	31/12/2020	Dép. durable	Acquisition Aug. capital	Cession Rembt	Variation Juste Valeur	31/12/2021
Obligations et ATRF	0	0	0	0	0	0
Actions	14,6	0	0	0	0,1	15
Participations	13,9	0	3,0	0	0,4	17,3
Parts dans les entreprises liées	1 499,5	0	15,6	0	7,0	1 522,1

Une ligne d'action cotée, libellée en USD, a enregistré une progression de réévaluation de 0,16M€ malgré le recul de sa valorisation de -0,74MUSD, du fait d'une parité EUR/USD qui est passée de 1,1326 au 31/12/2021 à 1,0666 au 31/12/2022.

Au sein des participations, une souscription complémentaire de certificat d'associé FGDR de 2,3M€ a été comptabilisée en 2022.

La variation de juste valeur des principales parts dans les entreprises liées se décompose ainsi :

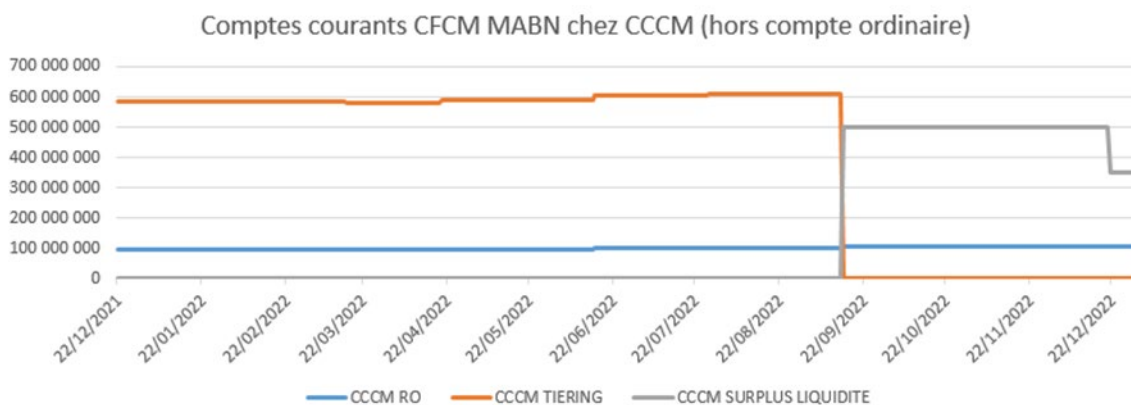
(Millions €)	
ACM SA	28
ACM IARD	-35
BFCM	12
CMCIC AM	2
<b>TOTAL VARIATION</b>	<b>7</b>

Le poste « **Titres au coût amorti** » recule de -30M€ à 1 286M€ :

- la dernière tranche du FCT ZEPHYR I, arrivée à échéance en 07/2022, contribue à la variation pour -250M€ ;
- pour respecter la contrainte de liquidité imposée par la réglementation bâloise, le portefeuille créé à cet effet est maintenu au niveau nécessaire :
  - Les Effets Publics affichent une hausse de +191M€, du fait de l'acquisition de +137M€ d'OAT 0,1% indexée 03/2025 (FR0012558310) et de +63M€ d'OAT 2,1% indexée 08/2023 (FR0010585901), combinées à l'arrivée à échéance de -19M€ d'OAT 2,25% indexée 12/2022 (FR0011337880), à la variation du stock de créances rattachées et de décotes/surcotes restant à lisser ;
  - Les autres titres croissent de +49M€, sous l'effet compensé de +189M€ d'acquisitions et de -24M€ de remboursements de lignes obligataires, du remboursement d'un BMTN émis par la CFCMO de -235M€ et de l'acquisition d'un nouveau BMTN émis par la CFCMO de +118M€, le reste de la variation correspondant à l'évolution du stock de créances rattachées et de décotes/surcotes restant à lisser.
- enfin si la réévaluation FVH des titres couverts varie de -19M€, l'encours des certificats d'association FGDR et les provisions IFRS9 reste stable.

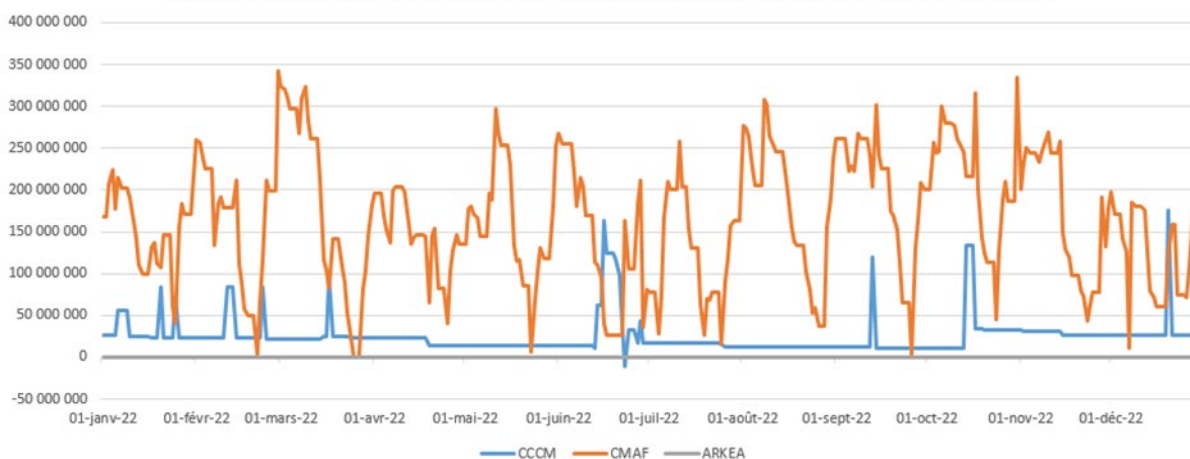
Les « **Prêts et créances sur établissements de crédit** » progressent de +57M€ à 3 526M€. L'essentiel de cette variation est justifié par :

- la progression de la centralisation de l'épargne réglementée à la Caisse des dépôts et Consignations (+206M€) ;
- compte tenu de la disparition du dispositif de « Tiering », de manière à toujours disposer de la possibilité de bénéficier des conditions de rémunération offertes aux comptes RTGS, nous avons conclu avec la Caisse Centrale du Crédit Mutuel (CCCM) une convention de dépôt de « Surplus de Liquidités » en Banque Centrale, accompagnée de l'ouverture d'un compte dans ses livres (voir commentaires plus haut relatifs aux avoirs en Banque Centrale). En intégrant la gestion de nos « Réserves Obligatoires » et du « Dépôt Conventionnel 2% », également réalisées par l'intermédiaire de la CCCM, le solde de nos comptes courants dédiés à ces thématiques recule de -208M€ ;



- en complément, la trésorerie disponible sur nos comptes courants ouverts chez nos correspondants affiche au 31/12/2022 un solde inférieur à celui de l'année précédente d'environ -38M€ ;

Comptes courants CFCM MABN (hors Réserves obligatoires, Tiering et Surplus de Liquidité)



- les prises en pension livrée de titres s'accroissent de +50M€ ; pour mémoire, la présentation en publiable des « Prises en pension livrée de titres » intègre depuis 2021 la compensation des positions de pensions croisées ayant les caractéristiques suivantes :
  - Même contrepartie, avec laquelle une convention cadre prévoyant la compensation et l'échange de collatéraux est prévue
  - Même devise
  - Même date d'échéance
  - Même dépositaire (ou « bridge » possible entre dépositaires)
 Les opérations éligibles à cette compensation étant d'un encours de 275M€ au 31/12/2022, les pensions livrées présentées à l'Actif n'apparaissent plus que pour 100M€ (contre 50M€ en 2021), leur volume avant compensation étant de 375M€.
- compte tenu des forts mouvements de taux enregistrés à partir du début du second semestre 2022, la variation du volume d'appels de marge versés a été importante :
  - Appels de marge versés sur pensions livrées +21M€
  - Appels de marge versés sur dérivés de gré à gré -17M€
  - Deposit initial versé en Chambre de Compensation (CCP") +41M€
  - Appels de marge versés en CCP nets des variations de valeur liées +5M€
- du fait de l'échéance du FCT ZEPHYR I en 07/2022, le dépôt de garantie lié au montage de 3,75M€ a été restitué.

Les « **Prêts et Créances sur la clientèle** » progressent de 790M€ à 13.597M€ soit une augmentation de 6,2% :

- les variations les plus significatives concernent les crédits à l'habitat dont l'encours progresse de +580M€ et les crédits d'investissement accordés aux entreprises qui augmentent de +408M€ ;
- les crédits de trésorerie, qui avaient été dopés par l'octroi de Prêts Garantis par l'Etat en 2020, reculent de -21M€ et les crédits à la consommation de -2M€ ;
- les encours de créances douteuses, contenus dans les variations précédemment citées, sont en repli de -7M€ et les provisions associées de 8M€ (contribution à la variation de +8M€) ;
- les provisions individuelles sur créances saines (Stage 1 et 2) croissent de plus de 36M€ pour leur part et atteignent 131M€ (ces montants sont à intégrer en valeur négative au titre de la variation) ;
- le poste comprend également un ajustement de -142M€ de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ;
- à noter enfin que les dépôts de garantie en lien avec le FGDR et le CRU concourent à l'augmentation de ce poste pour +3M€.

Le poste « **Participations dans les entreprises mises en équivalence** » concerne l'entité Euro-Information et contribue au total Actif pour 191M€, contre 179M€ l'année précédente, soit une variation de +12M€ :

- la réévaluation des titres détenus par Euro-Information a fait l'objet d'un ajustement dans le calcul de Valeur de Mise en Equivalence de -3,8M€ à l'ouverture et de +4,4M€ sur l'exercice 2022 ;
- hors réévaluation des titres détenus par Euro-Information, la quote-part de résultat sur l'exercice est ressortie à +7,3M€ ;
- la quote-part de réserves dans la valeur de mise en équivalence est égale à 181M€ ;
- l'écart d'acquisition de -1,9M€ permet de finaliser la justification du solde de ce poste publiable.



Les « **Immeubles de placement** » poursuivent leur croissance du fait de la poursuite des investissements en actifs immobiliers. L'encours de 151M€ au 31/12/2022 est en progression de +23M€ du fait de nouvelles acquisitions au cours de l'année. Au 31/12/2022, la valeur brute actualisée des immeubles est la suivante :

- Rue Taitbout (PARIS) 28,500M€ ;
- Rue Sainte-Anne (PARIS) 20,744M€ ;
- Rue Chaptal (PARIS) 20,020M€ ;
- Boulevard des Italiens (PARIS) 37,054M€ ;
- Rue des Renaudes (PARIS) 24,000M€ ;
- Rue des Lucioles (VALBONNE) 19,680M€ ;
- Rue des Terres de Borde (VEFA BORDEAUX ; immobilisation en cours) 3,977M€.

Investisseurs	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine Anjou Basse Normandie		SASU Volney Habitat			
SCI	VOLNEY PATRIMOINE		VOLNEY CHAPTAL		VOLNEY SAINTE ANNE	
Détention SCI	CF CM MABN	999 parts	Volney Patrimoine	6.010 parts	Volney Patrimoine	6.172 parts
	Volney Habitat	1 part	Volney Habitat	1 part	Volney Habitat	1 part
Immeubles détenus à la date du rapport	37 rue Taibout 75009 Paris		10 rue Chaptal 75009 Paris		73 rue Sainte Anne 75002 Paris	
	13 boulevard des Italiens 75002 Paris					
	35 rue des Renaudes 75017 Paris					
	955 route des Lucioles 06560 Valbonne					
	46-48 rue des Terres de Borde 33800 Bordeaux					

### C. PASSIF

Les « **Dettes envers les établissements de crédit** » reculent de -274M€ à 1 631M€ :

- l'encours des emprunts contractés avec la BFCM a décliné globalement de -370M€, du fait de l'arrivée à échéance en Juillet 2022 d'une ligne 250M€ liée au montage du FCT ZEPHYR I, échu à la même date, et d'un remboursement anticipé de 120M€ dans le contexte du TLTRO en décembre 2022 ;
- Parallèlement, l'encours des emprunts négociés avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale a reculé de - 60M€ ;
- l'encours du refinancement PLS (Prêts Logement Social) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations a décliné de -3M€ ;
- l'encours des mises en pension livrée de titres a progressé de +80M€, compensation des positions de pensions croisées incluse ; pour mémoire, ce dispositif, qui a été mis en place par le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse Normandie en 2021, impacte le poste à hauteur de - 275M€ (voir commentaires plus haut relatifs au poste d'Actif « Prêts et créances sur établissements de crédit ») ;
- le solde du compte courant détenu par Crédit Logement a diminué de -1M€ ;
- l'encours d'appels de marge reçus sur dérivés et pensions a progressé de +63M€
- enfin, parmi les « Autres sommes dues », les chèques et virements émis sont plus élevés de +14M€ par rapport à l'année précédente.

Les « **Dettes envers la clientèle** » progressent de +604M€ à 13 701M€, soit +4,6%, sous l'effet principal de :

- la collecte observée sur les comptes ordinaires pour +201M€ ;
- la collecte d'épargne réglementée centralisée sur LA-LDDS-LEP, très élevée également, à hauteur de +423M€ ;
- la collecte sur les autres Comptes d'Epargne à Régime Spécial à vue (Livrets ordinaires, Livrets jeunes et CEL) pour +149M€ ;
- la décollecte nette sur les Comptes d'Epargne à Régime Spécial à terme pour -41M€ (PEL +26M€, PEP -60M€, Comptes de liquidité PEA/PER -7M€)
- la poursuite de la décollecte sur les comptes à terme pour -109M€ ;

- pour sa part, la réévaluation FVH des livrets atteint -17M€ suite à la mise en place de nouvelles opérations de couverture en 2022.

Le poste « **Dettes représentées par un titre** » affiche une croissance de +314M€ à 1 845M€ :

- les concours levés auprès de la Caisse de Refinancement à l'Habitat, hors créances rattachées, sont en progression de +15M€, du fait de -110M€ d'échéances et de +125M€ d'émissions ; les créances rattachées associées reculent de -3M€ ;
- les Titres de Créances Négociables expliquent majoritairement la variation avec +387M€ :
  - en valeur nominale, les émissions de NEU CP (Negotiable European Commercial Papers – Titres négociables à court terme) sur le marché interbancaire ont plus que doublé avec +474M€ ;
  - en valeur nominale, les émissions de NEU MTN (Negotiable European Medium Term Notes – Titres négociables à court terme) sur le marché interbancaire ont diminué de -107M€ ;
  - avec le retour des taux en territoire positif, les émissions de TCN auprès de notre clientèle ont repris (+18M€) ;
  - globalement, les créances rattachées liées aux TCN ont crû de +2M€.
- les encours sur bons de caisse et bons d'épargne diminuent de -2M€ ;
- enfin, la réévaluation FVH des titres émis couverts baisse d'un peu plus de -83M€.

Les « **Provisions pour risques et charges** » reculent de -8M€ à 29M€ du fait des principales variations compensées suivantes :

- provisions IFRS9 Stage 1 et Stage 2 sur les encours Hors-Bilan sains (+0,6M€) ;
- provisions sur engagements par signature (+0,7M€) ;
- provisions pour litiges et risques divers (-5,0M€) ;
- provision Epargne Logement (-4,3M).

La **variation de situation nette** se présente ainsi :

En M€	31/12/21	Affect.	Dividendes	Aug. capital	Diminution de capital	Var.JV	Autres	Résultat	31/12/22
Réserves consolidées	1 708,66	175,36	-2,76	-5,55			4,56		1 880,27
Primes d'émission	9,56								9,56
GP latents	1 117,96					6,62	2,52		1 127,10
Capital	298,53			25,67	-24,70				296,49
Résultat	175,36	-175,36						86,02	86,02
<b>TOTAL SN</b>	<b>3 310,08</b>	<b>0,0</b>	<b>-2,76</b>	<b>17,12</b>	<b>-24,70</b>	<b>6,62</b>	<b>7,07</b>	<b>86,02</b>	<b>3 399,45</b>

La situation nette du Groupe progresse principalement avec le résultat de l'exercice de +86M€ et l'ajustement de +9M€ de la réévaluation des gains ou pertes latents.

## D. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(En Millions €)	31/12/2022	31/12/2021	Variation	
			Montant	%
Marge d'intérêts	116,0	138,9	-22,9	-16,5%
Commissions Nettes	137,7	125,6	12,1	9,6%
Gains ou Pertes sur instruments à la JV par résultat	16,0	19,3	-3,3	-17,1%
Gains ou Pertes sur instruments à la JV par Capitaux Propres	33,2	112,7	-79,5	-70,5%
Résultat des autres activités	13,3	10,8	2,5	23,1%
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>316,2</b>	<b>407,3</b>	<b>-91,1</b>	<b>-22,4%</b>
Charges Générales d'exploitation	-196,6	-190,5	-6,1	3,2%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>119,6</b>	<b>216,8</b>	<b>-97,2</b>	<b>-44,8%</b>
Coût du Risque	-29,5	-32,9	3,4	-10,3%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>90,1</b>	<b>183,9</b>	<b>-93,8</b>	<b>-51,0%</b>
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	11,7	14,0	-2,3	-16,4%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0	0	NS
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>101,8</b>	<b>198,0</b>	<b>-96,2</b>	<b>-48,6%</b>
Impôt sur le résultat	-15,8	-22,6	6,8	-30,1%
<b>RESULTAT NET TOTAL IFRS</b>	<b>86,0</b>	<b>175,4</b>	<b>-89,4</b>	<b>-51,0%</b>
Résultat consolidé – Minoritaires	-0,6	-0,1	-0,5	NS
<b>RESULTAT NET</b>	<b>86,6</b>	<b>175,5</b>	<b>-88,9</b>	<b>-50,7%</b>

La baisse du Produit Net Bancaire de -22% à 316M€ s'analyse comme suit :

- la marge d'intérêts, en retrait de -22,9M€ à 116M€, est impactée par les variations suivantes :
  - o la forte remontée des taux au second semestre 2022, d'effet immédiat sur le coût des dépôts, n'impactera le taux moyen des crédits que sur un temps plus long et affecte déjà en 2022 la marge financière ;



- o concernant les « opérations avec la clientèle », si la rémunération de l'activité de crédit s'améliore (+1,46M€, encours douteux compris), cette progression est sans aucune mesure avec la très forte remontée de la charge de rémunération des dépôts de -40,76M€, même si cette dernière est compensée par la progression de la rémunération de l'épargne centralisée de +24,15M€ ;
- o au niveau des « opérations avec les établissements de crédit », si l'on fait abstraction de la rémunération reçue de la Caisse des Dépôts et Consignations au titre des encours reversés, on observe une tension sur le coût de refinancement qui se traduit par une dégradation de la marge

- financière de -6,66M€, malgré les produits courus comptabilisés au titre des opérations TLTRO mises en place via la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ;
- les revenus des « titres au coût amorti » et des « actifs en juste valeur par résultat » augmentent de +1,93M€ ;
  - les charges des « dettes représentées par un titre » sont plus élevées de -1,65M€ ;
  - la marge financière dégagée par les « dérivés de couverture » recule de -1,38M€ ;
  - pour mémoire, depuis l'entrée en vigueur de la norme IFRS9, les intérêts versés et reçus sur dérivés classés en « juste valeur par résultat » sont comptabilisés en marge d'intérêts et non plus en « gains ou pertes sur instruments à la JV par résultat » (pas d'impact au 31/12/2022).
- les commissions nettes perçues augmentent significativement pour atteindre 137,6M€, soit +12,1M€ (+9,6%), avec une belle performance de l'ensemble des secteurs d'activité, plus particulièrement marquée sur la prestation de services financiers (dont commissionnement reçu lié à l'assurance, versé lié aux frais de courtage et de dépositaires) ;
- les gains ou pertes sur les instruments à la « juste valeur par résultat » clôturent à +16,0M€ et se décomposent en :
- -0,6M€ sur l'entité Volney Développement ;
  - +16,6M€ sur le Groupe bancaire, dont principalement :
    - +1M€ liés à l'échéance de swaptions ;
    - +0,7M€ liés à des options et du change à terme mis en place pour protéger un stock de plus-value latente libellé en USD ;
    - au niveau du portefeuille d'Actifs illiquides, +6,7M€ de variation de juste valeur, +3,9M€ de revenus et +3,5M€ de plus-values de cession) ;
- les gains et pertes sur instruments à la « juste valeur par capitaux propres », exclusivement constitués de revenus variables, reviennent à un niveau habituel à 33,2M€, contre 112,7M€ l'année précédente, du fait du versement d'un dividende exceptionnel du GACM en 2021 :
- GACM +29,6M€ ;
  - BFCM +3,1M€ ;
  - CMCIC AM +0,4M€ ;
  - Divers +0,1M€ ;
  - A noter que le dividende versé par Euro-Information (0,24M€) n'apparaît pas parmi ces revenus, puisqu'il est recyclé en réserves consolidées du fait de la mise en équivalence de cette même entité.
- le résultat des autres activités, égal à +13,3M€ contre +10,8M€ en 2021, émane principalement de la filiale HelloAsso (contributif de 9M€, à répartir en +11M€ des pourboires laissés à titre de dons par les utilisateurs de la plateforme et -2M€ de charges liées au développement de l'activité) et des loyers perçus par les SCI nets de charges (4M€).

Les charges générales d'exploitation sont en hausse de 3,2% à -196,6M€, du fait de l'augmentation des charges de personnel de 3,6M€ (liée en particulier au versement de primes et de l'augmentation des rémunérations décidée sur le périmètre bancaire au second semestre 2022) et des charges d'exploitation de 2,2M€.

Le coefficient d'exploitation s'établit à 62,16% contre 46,77% en 2021.

Compte tenu des éléments précités, le résultat brut d'exploitation est en baisse de -97M€ par rapport à l'année précédente et atteint le niveau de 120M€.

Le coût du risque, en amélioration, se décompose ainsi :

en Millions €	31/12/2022	31/12/2021	Variation en montant	Variation en %
Provisions sur créances douteuses	2,8	-0,2	3,0	-1327,6%
Provisions IFRS9 Stage 1 et 2	-36,8	-32,7	-4,1	12,6%
Provisions pour Risques et Charges	4,5	0,0	4,5	ND
Provisions sur Titres	0,0	0,0	0,0	ND
<b>TOTAL RISQUES</b>	<b>-29,5</b>	<b>-32,9</b>	<b>3,4</b>	<b>-10,1%</b>

Du fait de la mise en équivalence d'Euro-Information, le résultat consolidé hérite d'une quote-part égale à 11,7M€.

Compte tenu d'une charge d'impôt de -16M€, le résultat net IFRS 2022 ressort à 86M€, en repli de -51% par rapport à 2021.

En application des dispositions de l'article R511-16-1 du Code Monétaire et Financier, le rendement des actifs s'établit à 0,41%.

## E. RECAPITULATIF DES RESULTATS NETS PART DU GROUPE IFRS DES 5 EXERCICES PRECEDENTS

<i>(en milliers €)</i>				
<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
138 233	79 372	202 251	82 506	175 514

## F. CONTRIBUTION DES FILIALES

Les sociétés du périmètre de consolidation contribuent au résultat Part du Groupe de la façon suivante :

<b>(En M€)</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>% de variation</b>
Groupe bancaire	76,11	161,01	274,9%
Volney Assurances	0,09	0,27	7,7%
Euro-Information	11,71	14,04	-65,0%
HelloAsso	-2,84	-0,49	16,8%
Volney Bocage	0,08	0,00	-97,1%
Volney Habitat	-0,01	-0,01	-10,0%
Volney Développement	-0,32	0,20	-83,3%
Volney Chaptal	0,48	0,43	-8,1%
Volney Patrimoine	1,11	-0,15	-93,9%
Volney Sainte-Anne	0,20	0,21	-51,5%
<b>TOTAL</b>	<b>86,61</b>	<b>175,51</b>	<b>112,7%</b>

La contribution des FCT Zéphyr est absolument nulle par construction, les véhicules n'ayant pas vocation à dégager de résultat. Toutes les autres sociétés du périmètre sont consolidées par intégration globale, à l'exception d'Euro-Information (mise en équivalence).

VOLNEY ASSURANCES est une société de courtage d'assurance détenue à 100% par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Au titre de l'exercice 2022, son résultat contributif est égal à +88K€, les commissions reçues des compagnies d'assurances étant reversées pour la quasi-totalité aux caisses locales.

EURO-INFORMATION est une société qui a pour activité les études techniques en vue de l'organisation et de la diffusion de l'information, la prestation de services techniques et informatiques, l'acquisition ainsi que la location ou la revente de tous matériels liés et plus globalement la mise à disposition des différentes entités du Groupe Crédit Mutuel ainsi que de leurs sociétaires et clients, des solutions, outils et services informatiques. Elle est consolidée par mise en équivalence sur la base de 7,611% depuis 2020 et contribue de ce fait au résultat du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie à hauteur de 11 713K€.

HELLOASSO est une plateforme de financement participatif de projets, sous forme de dons, dédiée aux associations. Le site offre également la possibilité de gérer, directement en ligne, les adhésions des membres et les ventes de billetteries pour des événements organisés par les associations. La SAS HELLOASSO est détenue à hauteur de 83,8425% par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie et contribue, en 2022, au résultat part du groupe à hauteur de -2.839K€. Il convient de noter que ce montant intègre une charge de -3.700K€ correspondant au remboursement à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie d'un abandon de créance avec retour à meilleure fortune, comptabilisé en produits dans cette dernière entité. Sans cette charge, éliminée au titre des opérations réciproques, le contributif d'HELLOASSO au résultat part du groupe ressort à +861K€.

VOLNEY BOCAGE est une SAS dont l'objet est d'acquérir, louer et céder des terres agricoles pour le compte des sociétaires exploitants agricoles du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Son rôle est de faciliter l'installation et le développement des exploitants. La valeur comptable des terrains figurant à l'actif

de l'entité représente 9 746K€ contre 9.843K€ en 2021. La contribution de cette filiale au résultat part du groupe 2022 est de 83K€.

VOLNEY HABITAT est une SAS détenue à 100% par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie, créée en 2017 pour porter l'immobilier dans le contexte du déploiement de structures d'accueil temporaire pour personnes âgées convalescentes et/ou en attente de places disponibles dans des maisons de retraite. Comptant 2 563K€ d'immobilisations corporelles contre 2 674K€ en 2021, elle a réalisé une perte de -7K€ en 2022.

VOLNEY DEVELOPPEMENT est une société de capital-risque détenue à 90% par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Son actif immobilisé, hors réévaluation, atteint 12,39M€ fin 2022 contre 11,32M€ en 2021, avec 32 participations. Sa contribution au résultat part du groupe s'élève en 2021 à 202K€.

VOLNEY PATRIMOINE est une SCI créée en 2018 par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie, destinée à porter des immeubles de placement. Au 31/12/2022, la valeur brute actualisée des 4 immeubles détenus, auxquels il convient d'ajouter l'immobilisation en cours liée à une VEFA, est de 113,21M€. Elle a réalisé en 2022 un bénéfice de 1 111K€.

Les SCI VOLNEY SAINTE-ANNE et VOLNEY CHAPTAL ont été créées en 2019 pour poursuivre le développement de l'activité d'investissement immobilier. Elle détienne chacune un immeuble et ont contribué au résultat part du groupe 2022 pour respectivement 196K€ et 477K€.

## IV. FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES

### A. CAPITAUX PROPRES

Les caisses locales sont des sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité limitée, dont le capital est détenu uniquement par leurs sociétaires (clients) ; la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une société coopérative anonyme à capital variable dont le capital est détenu d'une part par ses caisses locales et d'autre part par ses administrateurs.

### B. FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES

#### ↳ **Fonds propres**

En application des dispositions du règlement n°2014-07 de l'ANC, les groupes bancaires doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (adéquation des fonds propres, grands risques, participations, contrôle interne).

Le périmètre de la surveillance prudentielle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est identique à celui retenu pour les comptes consolidés du Groupe. Seule la méthode de consolidation change pour les entreprises d'assurances et les entités du secteur non financier, consolidées comptablement par intégration globale et prudemment par mise en équivalence.

Le ratio global de couverture définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir le risque de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base de catégorie 1, des fonds propres additionnels de catégorie 1, des fonds propres de catégorie 2 et des déductions réglementaires (en particulier, participations dans les entités du secteur financier).

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie calcule le ratio global de couverture des risques par les fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel, conformément au règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013, relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie respecte l'ensemble des ratios réglementaires auquel il est soumis.

Ratio de solvabilité (Bâle III)		
<i>En millions €</i>	2022	2021
Fonds propres Prudentiels	2 143	2 090
Risques pondérés	5 571	5 115
<b>RATIOS</b>	<b>38,46%</b>	<b>40,87%</b>

### ↳ Politique de gestion des risques

La politique générale des risques du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est déterminée par la Direction Générale et validée par le Conseil d'Administration. Les décisions sont issues des orientations fournies par les directions centrales qui s'appuient sur les travaux de comités techniques, groupes de travail et autres structures pérennes. Le Groupe privilégie les solutions locales, adaptées à la situation des entités qui portent le risque.

### ↳ Risque de crédit

La politique de risque crédit du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est intégrée au sein du dispositif de suivi du risque crédit du Groupe CM-CIC. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est donc partie prenante des différents dispositifs qui sont déployés au niveau national.

Un outil « Restitutions » permet de disposer d'une cartographie exhaustive des risques de crédit auxquels le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est exposé (ventilés par produits, marchés, types de garantie, etc.).

L'analyse et le suivi des risques interbancaires du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie s'appuient sur la structure spécifique du Groupe CM-CIC (« Information Financière Contrepartie » - IFC -). L'IFC propose, chaque année, pour le Groupe, des limites globales adéquates sur les établissements bancaires. Cette structure bénéficie d'outils internes dont, notamment, un système de notation des contreparties et un site intranet mettant à disposition de l'ensemble du Groupe toutes les informations traitées.

Au vu des analyses de cette cellule, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie définit ensuite ses propres limites opérationnelles, validées par le Conseil d'Administration. L'IFC maintient une surveillance du respect des limites globales et de l'exposition globale du CM-CIC avec un suivi quotidien. Tout événement négatif affectant un établissement bancaire entraîne une alerte des correspondants concernés au sein du Groupe.

### ↳ Arriérés de paiement

31/12/2022 (en K€)	Arriérés de paiement (Stage 1 et Stage 2)			VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés
	≤ 30 jours	30 jours ≤ 90 jours	> 3 mois	Total	
<b>Instruments de dette</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Administrations publiques	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	0	0	0	0	0
<b>Prêts et avances</b>	<b>63 023</b>	<b>3 185</b>	<b>369</b>	<b>80 015</b>	<b>146 592</b>
Administrations publiques	904	95	0	0	999
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	1 354	0	0	744	2 098
Entreprises non financières	38 525	1 415	186	59 921	100 047
Particuliers	22 240	1 675	183	19 350	43 448
<b>TOTAL</b>	<b>63 023</b>	<b>3 185</b>	<b>369</b>	<b>80 015</b>	<b>146 592</b>

## **Relevé de la répartition globale des engagements par contrepartie**

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a développé un système de reporting régulier auprès de ses dirigeants, reprenant notamment, la production et la ventilation des crédits, ainsi qu'une présentation des encours risqués. Les grands risques sont également suivis, et intègrent la notion d'entités consolidées. Ces états de reporting sont communiqués régulièrement aux organes délibérants, à travers divers comités et lors des Conseils d'Administration.

## **Eléments d'information sur la gestion du risque**

### Un système de cotation national déployé par tous les groupes

Un modèle de notation interne a été élaboré au niveau national dans le respect des exigences réglementaires bâloises, notamment pour la banque de détail. Développé à partir d'études statistiques et tenant compte des particularités du Groupe, il repose sur des algorithmes spécifiques aux différents marchés de rattachement de la clientèle. Le calcul automatisé permet d'obtenir une cotation unique, au sein du Groupe, pour chaque tiers. Dans le cas d'un ensemble de tiers liés, une cote commune est attribuée. Les notes obtenues doivent être liées à la probabilité de défaut.

Les contreparties sont en conséquence positionnées sur une échelle unique de douze niveaux (de A à F), dont neuf sains (de A+ à E+) et trois réservés à la cotation du défaut (E- pour les douteux, E= pour les douteux compromis, et F pour les contentieux).

Cette notation nationale est appliquée à la totalité des engagements et est renouvelée mensuellement.

### Traitement des encours de la Banque de détail

#### Un traitement non centralisé des dossiers

La structure décisionnelle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'échelonne sur plusieurs niveaux, allant des Caisses Locales jusqu'à la Direction Générale. Le système est organisé afin de maintenir, autant que possible et en fonction des plafonds de compétence, la prise de décisions au plus près de la clientèle. Un certain niveau de qualité est garanti par l'intégration de la cotation client dans la détermination des délégations de pouvoirs.

La Direction des Engagements du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie intervient en deuxième niveau, en assistance et/ou en décisionnel sur les concours hors délégation. Ainsi la plupart des dossiers importants font l'objet d'une double analyse, la première dans le réseau et la deuxième au siège.

Les chargés de clientèle responsables de la relation ou, le cas échéant, les chargés d'engagements, collectent les documents indispensables à l'instruction des dossiers. La qualité est favorisée par l'utilisation, désormais généralisée, d'outils d'aide à la décision qui, accompagnés de règles précises d'instruction et d'octroi, structurent la démarche d'étude et de prise de décision. Elle permet aussi d'apporter un contrôle sur le respect des degrés de compétence.

Un suivi est réalisé au travers de contrôles à distance et de statistiques régulières. La qualité des montages est évaluée sur pièce, d'une part lors des interventions de l'Inspection Générale, sur sélection de dossiers et d'autre part au niveau des services d'engagements, lors de la prise de décision ou en contrôle a posteriori.

#### Des outils de mesure du risque couvrants et des déclassements conformes à la réglementation

Des outils de restitution et de pilotage ont été créés, avec reporting à la Direction des Engagements et à la Direction Générale, afin d'obtenir une mesure fiable du risque (données internes ou externes).

Des règles ont été définies au niveau du Groupe Crédit Mutuel afin d'harmoniser la notion de défaut et de respecter les nouvelles normes résultant de l'adoption des dispositions bâloises.

Les systèmes de déclassement et de provisionnement sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et proposent un déclassement automatique des créances saines vers les créances douteuses.

Les outils intègrent également la notion de contagion. Ils permettent d'étendre le déclassement aux encours liés. La provision est calculée en fonction des encours et des garanties renseignées ; elle peut être ajustée par le responsable en fonction de son évaluation de la perte finale.

#### Description synthétique des limites d'engagement fixées en matière de risque de crédit

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au travers de comités dédiés, a arrêté des limites de financement. Ces plafonds sont globalement établis en pourcentage de fonds propres et revus régulièrement.



<b>Exposition</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
<b>Prêts et créances (hors pensions)</b>		
Etablissements de crédit	3 426 439	3 417 663
Clientèle	13 915 357	12 955 537
<b>Exposition brute</b>	<b>17 341 796</b>	<b>16 373 200</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>-201 599</b>	<b>-173 773</b>
Etablissements de crédit	-1	-1
Clientèle	-201 598	-173 772
<b>EXPOSITION NETTE</b>	<b>17 140 197</b>	<b>16 199 427</b>
	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
<b>Répartition des crédits par type de clientèle</b>		
Administrations et banques centrales	16,0%	15,4%
Etablissements (institutions)	11,9%	14,2%
Entreprises (corporate)	7,3%	6,6%
Clientèle de détail (retail)	64,8%	63,8%
	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
<b>Répartition géographique des prêts interbancaires</b>		
France	98,8%	90,0%
Europe hors France	1,2%	10,0%
Autres pays	0%	0%
	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
<b>Qualité des risques</b>		
Créances dépréciées individuellement (Stage 3)	174 275	181 770
Pertes attendues à terminaison (Stage 2)	-56 213	-47 801
Pertes attendues sur actifs dépréciés (Stage 3)	-70 168	-78 483
<b>Taux de couverture individuel</b>	<b>40,3%</b>	<b>43,2%</b>
<b>Taux de couverture global</b>	<b>72,5%</b>	<b>69,5%</b>

#### Traitement de l'activité d'investissement pour compte propre

S'agissant des activités d'investissement, les équipes de la Direction Financière du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie gèrent 5 portefeuilles distincts.

Le dispositif de suivi de la gestion des portefeuilles s'articule autour du Comité Stratégique présidé par le Directeur Général (l'organe exécutif) et le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (l'organe délibérant). Le Comité Stratégique définit la politique globale de gestion du risque de liquidité et l'allocation de fonds propres de chacune des activités financières ainsi que les limites dans lesquelles elles s'exercent. Ses décisions sont validées par le Conseil d'Administration.

Le Comité Stratégique délègue la gestion opérationnelle à des comités mensuels présidés par le Directeur Financier.

Le reporting de l'ensemble des activités financières est effectué sur une base mensuelle à travers une note destinée notamment à la Direction Générale.

### Risque de gestion de bilan

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie utilise les conventions groupe de gestion et de limites de risques qui figurent dans un « référentiel de gestion de bilan Groupe » harmonisé au sein du Groupe Crédit Mutuel-CIC.

Au sein du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont clairement définis :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de l'activité de trésorerie et de gestion financière, disposant de moyens propres ;
- la gestion de bilan a pour objectifs prioritaires l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change et la stabilisation des résultats ;
- la gestion de bilan a aussi pour objectif de fournir les indicateurs de liquidité instantanée et dynamique permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- la gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque.

### Risque de liquidité

Comme tous les établissements de crédit, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est exposé au risque de ne pas disposer à l'échéance des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements.

Le règlement (UE) n°575/2013 impose aux établissements de crédit des exigences en termes de détention d'actifs liquides pour couvrir ce risque. Un portefeuille dédié a donc été créé à cet effet.

### Portefeuille de Gestion de la Liquidité

Créé en janvier 2012, ce portefeuille regroupe tous les actifs liquides au sens de la réglementation Bâle III. Comme tous les ans, les ratios de liquidité ont mis la gestion des actifs de ce portefeuille au centre de l'activité financière.

Son encours comptable au 31/12/2022 s'élève à 1.092M€ contre 745M€ fin 2021, dont 586M€ de risques souverains français et Groupe CMCIC détenus en direct, 317M€ de titres souverains et de covered bonds empruntés sous forme de pensions livrées, 190M€ de covered bonds émis par banques européennes éligibles au ratio LCR.

Au 31 décembre 2022, la contribution de ce portefeuille au résultat IFRS est de -5,78M€.

Au-delà de ce portefeuille, la Caisse Fédérale est en charge de la gestion du risque de liquidité. La mesure de ce risque est réalisée par la cellule ALM (Asset and Liability Management) et les opérations de refinancement par le Service de Trésorerie et Gestion Financière. La politique globale du risque de liquidité est positionnée au niveau du Comité Stratégique

Pour se refinancer le Groupe dispose de plusieurs sources :

- 1- un programme d'émissions de Titres de Créances Négociables. Ce programme bénéficie d'une notation individuelle de l'agence Standard & Poors de A-1 à court terme et A+ à long terme ;
- 2- une convention de financement conclue avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ;
- 3- un encours de créances hypothécaires mobilisables auprès de la CRH ;
- 4- un encours de 723M€ de titres éligibles au refinancement de la Banque Centrale Européenne au 31/12/2022.

Le dispositif de suivi du risque de liquidité s'appuie sur 2 comités :

- le comité de gestion de bilan trimestriel, présidé par le Directeur Général, est informé, par la cellule gestion de bilan, des conclusions des analyses des différents risques du bilan, y compris le risque de liquidité. Il donne éventuellement mandat au responsable du Service Trésorerie et Gestion Financière de procéder à des opérations de couvertures ;
- le comité de gestion de bilan mensuel a pour objet de faire un point sur les évolutions des marchés, et sur les opérations de couverture décidées en comité de gestion de bilan trimestriel. Il est présidé par le Directeur Financier. Il traite notamment du risque de liquidité.

La marge transformée supporte le risque global de taux d'intérêt et fait l'objet d'analyses de la part de la cellule Gestion de Bilan :

- les marges dégagées sur les portefeuilles ;
- la liquidité du Groupe à court, moyen et long terme, regroupant de fait l'activité de banque de détail et l'activité de gestion de portefeuille du Front Office.

L'encours de refinancement du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31 décembre 2022 s'élève à 3 572M€ contre 3 152M€ au 31 décembre 2021, hors opération Zéphyr, soit en augmentation de 420M€.

Dans le cadre du respect des exigences réglementaires en matière de liquidité, un suivi mensuel est exercé pour :

- le Liquidity Coverage Ratio : au 31 décembre 2022, il atteint 114,83% ;
- le Net Stability Funding Ratio : au 31 décembre 2022 est calculé à 115,32%.

Tableau de ventilation des maturités pour le risque de liquidité :

		31/12/22							
Maturités résiduelles contractuelles en K€	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	Total	
<b>Actif</b>									
Caisse-Banques Centrales	27 571							27 571	
Dépôts à vue – Etablissements de Crédit	171 069							171 069	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction			355	1 283				1 638	
Actifs financiers désignés à la JV par le biais du compte de résultat							219 562	219 562	
Actifs financiers à la JV par capitaux propres – recyclables							1	1	
Actifs financiers à la JV par capitaux propres – non recyclables							1 554 168	1 554 168	
Titres au coût amorti		21 516	173 574	208 813	714 147	165 115	2 968	1 286 133	
Prêts et créances	761 354	283 041	1 064 588	1 411 869	3 937 852	9 597 974	47	17 056 725	
<b>Passif</b>									
Dépôts de Banques Centrales									
Passifs financiers détenus à des fins de transaction			185	738				923	
Passifs financiers désignés à la JV par le biais du compte de résultat									
Passifs financiers évalués au coût amort	11 460 087	523 595	1 555 323	1 232 307	1 806 696	571 629	65 015	17 214 652	

### Gestion du risque global de taux d'intérêt

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie dispose d'une cellule ALM (Asset and Liability Management) dédiée au suivi de l'exposition au risque de taux d'intérêt global.

Elle applique les dispositions du socle commun au groupe CM-CIC pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (application de règles méthodologiques communes sur les conventions d'écoulement, les scénarii, les remboursements anticipés), qui se mesure hors activités de marché, ces dernières faisant l'objet d'un dispositif de suivi spécifique.

Les décisions de gestion et de couverture sont prises au sein d'un comité exécutif trimestriel dédié à l'ALM et présentées pour validation en Comité des Risques, puis en Conseil d'Administration.

La gestion du risque de taux est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macro couverture.

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a adopté un système de limites revues annuellement. Ces limites, fixées par rapport aux fonds propres et au coefficient d'exploitation, font l'objet d'un suivi régulier. Ce système comprend des limites fixées au niveau national :

- limite de sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts (suivi trimestriel) : adossée à un horizon de deux ans, elle est fixée en 2022 à -16% en année 1 et -19% en année 2 sur la base de scénarii d'évolution modérée des taux (+/-1% sur les taux variables, +/- 0,5% sur les taux réglementés) avec un seuil d'alerte à -13% en année 1 et -16% en année 2 ; La limite de sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts est respectée au 31/12/2022.
- limite d'impasse taux fixe, fixée à +/-1,5 fois les fonds propres à un horizon de trois à sept ans (suivi trimestriel) ; La limite d'impasse taux fixe est respectée au 31/12/2022.
- limite d'impasse risque de base : l'encours des actifs indexés à Euribor 3 mois, refinancés par des ressources indexées à €ster ne doit pas dépasser 4,1 fois le PNB historique (suivi trimestriel) ; La limite d'impasse risque de base est respectée au 31/12/2022.
- limite sur la valeur instantanée de l'établissement : elle est évaluée par la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dans un horizon long terme. La VAN de la banque est la différence entre les valeurs actualisées au taux de marché des emplois et des ressources. Dans le cadre de la réglementation bâloise, la sensibilité de la valeur actuelle nette aux variations des taux de marché (200pb) devient un critère déterminant pouvant aboutir à une consommation supplémentaire de fonds propres si la sensibilité de la VAN est inférieure à -14% des fonds propres Tier 1 (seuil d'alerte à -13%). La VAN est calculée sur le périmètre bancaire, hors activités de marché, ces dernières étant introduites pour le calcul final. Elle est établie à partir des règles de la gestion de bilan sur la base d'hypothèses d'écoulement pour les dépôts à vue et l'épargne réglementée ainsi que le remboursement anticipé pour les prêts à la clientèle.

Au 31 décembre 2022, les calculs de VAN intégrant les stress de courbes et de taux mettent en évidence des sensibilités qui respectent la limite de -14% des fonds propres Tier1.

### Gestion des risques de marché

Disposant de fonds propres excédentaires, dont une partie n'est pas mobilisée par la banque de détail et ses participations, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au niveau du Groupe, développe des activités d'investissement pour compte propre pouvant générer un risque de marché. Cela répond à la volonté d'optimiser les résultats du Groupe en profitant de l'expertise acquise depuis de nombreuses années et de maintenir la présence de sa signature sur les marchés.

Au travers de ses activités, le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie ne gère pas de portefeuille de négociation au sens strict du terme et n'est donc pas soumis aux déclarations réglementaires liées aux risques de marché.

Le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie gère plusieurs portefeuilles d'investissement distincts :

#### Portefeuille de Capitalisation Long Terme

Liquidé à la fin du 1er trimestre 2020, la valorisation de ce portefeuille n'atteint plus que 0,01M€ au 31/12/2022, répartis sur 2 fonds alternatifs en gestion extinctive. La performance annuelle du portefeuille est quasiment nulle et contribue au résultat IFRS de manière non significative.

#### Portefeuille de Fonds d'Actifs Réels

Ce portefeuille regroupe les portefeuilles antérieurement dénommés « Rendement » et « Actifs Illiquides ». Il a majoritairement vocation à être investi sur des stratégies opportunistes et peu liquides de type Private Equity.

Les supports privilégiés sont des fonds de droit français. D'un point de vue risque, il est entièrement couvert par des fonds propres.

Son encours valorisé s'élève à 201,68M€ au 31 décembre 2022 contre 181,11M€ fin 2021. Il impacte positivement le résultat IFRS 2022 à hauteur de 14,02M€.

## C. RATIO DE CONTROLE DES GRANDS RISQUES

Le règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013, relatif aux exigences prudentielles applicables en particulier aux établissements de crédit, définit dans sa quatrième partie le cadre du suivi et du contrôle des grands risques.

L'article 392 précise qu'« une exposition d'un établissement sur un client ou un groupe de clients liés est considéré comme un grand risque lorsque sa valeur atteint ou dépasse 10% des fonds propres de catégorie 1 de l'établissement ».

Il est important de retenir que dans ce cadre, la notion de groupe de clients liés dépasse la simple détention capitalistique, puisqu'en particulier, les expositions sous-jacentes doivent être évaluées : un important effort de transparence est demandé pour cerner au mieux l'exposition détaillée réelle sur chaque bénéficiaire composant chaque actif composite.

La limite réglementaire d'exposition sur un grand risque est fixée à 25% des fonds propres de catégorie 1.

Au 31 décembre 2022, les exigences de ce ratio sont respectées.

## V. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### ↳ Réforme des taux de référence liée au règlement Benchmark dit « BMR »

Les expositions non échues au 31/12/2022 qui seront soumises aux changements liés à la réforme des taux de référence concernent principalement l'indice USD-LIBOR.

Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie n'est pas exposé à cet indice.

En l'absence d'annonces complémentaires quant à un remplacement de l'indice EURIBOR, celui-ci a été exclu des éléments à présenter.

### ↳ Loi ECKERT – Publication annuelle relative aux comptes inactifs (R.312-21 du Code monétaire et financier)

La loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence impose de publier les informations suivantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- nombre de comptes et montants mentionnés au II de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier : au 31 décembre 2022, le Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie recense 17 213 comptes et coffres inactifs ouverts dans ses livres, pour un total de dépôts et avoirs de 10 261 438,55€ ;
- nombre de comptes et montants mentionnés au titre de l'article L. 312-20 du Code monétaire et financier : le Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie a reversé et transféré en 2022, à la Caisse des Dépôts et Consignations, 380 275,32€ correspondant aux dépôts et avoirs de 1 121 comptes inactifs.

## VI. BILAN ET PERSPECTIVES

L'année 2022 s'achève dans un climat économique particulièrement incertain et complexe, sur fond de guerre en Ukraine, de crise énergétique et d'inflation élevée. Si la Zone Euro a finalement dépassé les 3% de taux de croissance et vécu son plus bas taux de chômage de l'histoire, la Chine, pour sa part, du fait d'une gestion de l'épidémie de Covid-19 qui pose question, aura connu pour la première fois une croissance plus faible que celle du reste du monde. Pour lutter contre la pression inflationniste, les banques centrales ont durci et accéléré leur politique de resserrement monétaire : l'année écoulée restera celle de la hausse simultanée la plus brutale des taux directeurs de l'ère moderne. En France, malgré l'explosion du coût de l'énergie, un pic de l'inflation annoncé par l'INSEE début 2023 et une confiance des ménages qui reste très inférieure à sa moyenne de long terme, le Climat des Affaires se maintient tant bien que mal. Pour les années à venir, les perspectives des agents économiques s'appuient sur des programmes engagés ou à venir autour de la souveraineté économique, de la transition énergétique et des infrastructures d'avenir. L'urgence d'une vision de long terme s'affirme, d'autant plus que les impacts du changement climatique deviennent de plus en plus visibles.

Dans ce contexte global, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a poursuivi son activité en s'adaptant et en maintenant une forte exigence sur la relation client.

Sur le plan financier, l'exercice 2023 sera marqué par une forte pression sur la marge financière : les récentes hausses successives des taux directeurs, d'effet immédiat sur la rémunération des dépôts, n'impacteront le taux moyen de nos crédits que sur un temps beaucoup plus long. D'autre part, l'évolution des procédures collectives dans les domaines professionnels sur lesquels nous sommes le plus exposés, combinée à des tensions croissantes attendues sur notre portefeuille de crédits habitat, du fait en particulier de la pression budgétaire subie par les ménages, nous amènent à anticiper une dégradation de notre coût du risque.

Pour autant, le Groupe de Crédit Mutuel Maine Anjou, Basse Normandie continuera à inscrire son action au service de ses sociétaires clients pour les aider à relever ces défis, dans le temps et sur son territoire, en adéquation avec sa raison d'être (« Être le bancassureur mutualiste, de plein exercice, à dimension humaine, acteur du développement de son territoire et du Crédit Mutuel »), assurée de la force de son modèle mutualiste et de sa solidité financière.

## LISTE DES MANDATS DE LA FEDERATION DU CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

---

### Monsieur Jean-Marc BUSNEL

Président du conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie</li> <li>- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie</li> <li>- CREAvenir (Association)</li> <li>- Caisse de Crédit Mutuel de Saint Hilaire du Harcouët</li> <li>- Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou et Basse-Normandie</li> <li>- Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie</li> <li>- Association Résidence Foyer Les Hirondelles</li> </ul>
Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Confédération Nationale du Crédit Mutuel</li> <li>- Caisse Centrale du Crédit Mutuel</li> <li>- SODEREC – Vice-président</li> </ul>
Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurances du Crédit Mutuel IARD SA</li> <li>- Banque Fédérative du Crédit Mutuel</li> <li>- Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM</li> </ul>
Représentant de la Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Association Des Résidences Escalys</li> </ul>

### Monsieur Jean-Luc BIGARE –

Vice-Président du Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie</li> <li>- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie</li> </ul>
Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Maine Normandie</li> <li>- Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Saint-Lô</li> <li>- SAS Volney Assurances</li> <li>- Fédération BTP 53</li> <li>- Laval Développement</li> <li>- URSSAF</li> </ul>
Président Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SAS PLAFITECH</li> </ul>
Gérant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SCI LORKA</li> <li>- SCI BAC</li> <li>- SCI AC BALCONS D'ESCULAPE</li> <li>- SCCV BG</li> </ul>
Président du Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Caisse de Crédit Mutuel de Laval Saint Tugal</li> <li>- Ecole de la deuxième chance</li> <li>- Caisse Générale de Financement (CAGEFI)</li> </ul>
Associé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Société FJA</li> <li>- SAS Le Relais des Salines</li> <li>- SCI 4B</li> </ul>

### Monsieur Gérard BIGOT –

Vice-Président du Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie</li> </ul>
Président du Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Caisse de Crédit Mutuel d'Ernée Bocage</li> </ul>

### Madame Noëlle CAILLET –

Vice-Présidente du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Cherbourg Napoléon - Caisse Générale de Financement (CAGEFI)
Vice-Présidente du Conseil d'Administration - Secrétaire	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Administratrice	- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Maine Normandie - Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Saint-Lô

### Monsieur Gilles HUBERT –

Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de La Suze
Vice-Président du Conseil d'Administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

### Monsieur Philippe LAURENT -

Vice-Président du Conseil d'Administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Coutances
Président	- Union des Entreprises de Proximité de la Manche (U2P) - Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers de service et de fabrication de la Manche (CNAMS 50)
Trésorier	- Chambre de Métiers et de l'Artisanat De Région Normandie
Administrateur	- CER Normandie Ouest
Gérant	- SARL Le Jardin de Maud
Co-Gérant	- SARL Gaylord Service Jardins

### Monsieur Alain LEMEE –

Vice-Président du Conseil d'Administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Le Mans Chasse Royale
Président	- SAS Maine Impression Continu - Centre culturel de Val de Vray (72) - Comité des fêtes de Saint Saturnin (72)

### Monsieur Daniel PITEL –

Vice-Président du Conseil d'Administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président	- Caisse de Crédit Mutuel d'Alençon Montsort - Saint Denis
Trésorier adjoint	- Organisation rallye touristique automobile ornais (O.R.T.A.O.)
Administrateur	- Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Co-gérant	- SCI Les Abeilles



**Monsieur Joël VALLEE –**

Vice-Président du Conseil d'Administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Maine Normandie - Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Saint-Lô
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel d'Ambrières les Vallées
Administrateur	- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - SAS Volney Assurances - Caisse Générale de Financement (CAGEFI)
Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	- SAS Volney Développement - Président

**Monsieur Jean-Pierre VIOT –**

Vice-Président du Conseil d'Administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Meslay l'Océane
Associé	- SCI LANESTER

**Madame Sandrine BRETON –**

Administratrice	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Présidente du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel d'Avranches

**Monsieur Alain BRIANCOURT -**

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Vice-Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Pays Sabolien
Président	- Le Lien - CD 49

**Monsieur Christophe BUNAS –**

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Bonnétable

**Monsieur Alain CHEVALIER –**

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Saint Calais – Bessé sur Bray

### Monsieur Marc CRENES –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Le Mans Pontlieue - Le Mans Summer Basket

### Monsieur Thierry FROGER –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Vice-Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Nord Bercé Belinois

### Monsieur Jean-Yves GOBLOT –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - SAS Volney Assurances - Caisse Générale de Financement (CAGEFI) - Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Maine Normandie - Caisse de Crédit Mutuel Enseignant Saint-Lô
Administrateur - Secrétaire	- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Mortain
Associé	- Chanvre Développement

### Madame Annick GRISON –

Administratrice	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Présidente du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Mayenne Saint Martin - AST Récréation
Administratrice - Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	- Crédit Mutuel Agricole et Rural
Co-gérante	- EARL de la Giraudière

### Monsieur Christophe GUINEHEUX –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Association ASDEPIC - Caisse de Crédit Mutuel de Segré Haut Anjou
Associé	- IMAGIN VR
Gérant	- SARL A2MI - SARL PMI - SARL GOLDING - SCI PATELLE - SCI LA GODIVERIE

**Monsieur Jean-Paul MAUGUY –**

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Berthevin-lès-Laval

**Monsieur Jean-Yves MORINEAU –**

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel d'Evron
Administrateur - trésorier	- Fondation du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

**Monsieur Pierre MOUCHEL –**

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Valognes
Trésorier	- Amicale des retraités des Maîtres Laitiers du Cotentin

**Monsieur Denis RICHARD -**

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Le Mans Centre

**Monsieur Jean-Luc RONDEAU –**

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Caisse de Crédit Mutuel de Sillé-le-Guillaume
----------------	--

**Monsieur Jean-Yves TALLOIS –**

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois - Découverte Bocage Ornaïs
Vice-Président du Conseil d'Administration	- Solidarmomes - Fertenergie
Secrétaire	- La Tripière Fertoise
Administrateur	- Parade

**Madame Claudine THINON –**

Administratrice	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Présidente du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Lô Centre

### Monsieur Marcel THOMAS –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Laval Trois Croix
Président	- Alternatri 53 - ASPTT Laval Rando - Groupe Procivis Ouest
Secrétaire	- Comité Laval Suceava

### Monsieur Joël VIEL -

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Saint Sauveur le Vicomte
Président	- Association Espoir Santé - Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques (ANEHP)
Administrateur - Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	- Association Des Résidences Escalys

### Monsieur Jean-Charles BESCHER –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

### Madame Elodie LAUNAY –

Administratrice	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
-----------------	---

### Madame Delphine LEBLANC –

Administratrice	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Gérante	- SCI LES MAUBLANCS

### Monsieur Jean-Paul RICOUP –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

### Comité d'entreprise –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

## ELEMENTS FINANCIERS CONSOLIDES

### I. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2022

#### A. BILAN CONSOLIDE

<b>Bilan actif (en milliers d'euros)</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>	<b>Notes</b>
Caisse, Banques centrales	27 571	259 769	8
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	221 200	199 629	13.1, 13.3, 14, 15
Instruments dérivés de couverture	83 384	19 904	14, 15
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 554 169	1 527 931	11, 12, 15
Titres au coût amorti	1 286 133	1 316 029	9.3, 12, 38
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	3 526 438	3 469 071	9.1, 12, 38
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	13 713 759	12 781 765	9.2, 12, 38
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-116 547	25 618	14.2
Actifs d'impôts courants	55 110	55 024	17.1
Actifs d'impôts différés	39 788	33 315	17.2
Compte de régularisation et actifs divers	155 130	110 200	18.1
Participations dans les entreprises mises en équivalence	190 857	179 375	19
Immeubles de placement	150 569	128 124	20
Immobilisations corporelles	46 686	46 044	21.1
Immobilisations incorporelles	6 827	6 510	21.2
Ecarts d'acquisition	13 871	13 871	22
<b>Total de l'actif</b>	<b>20 954 945</b>	<b>20 172 179</b>	

<b>Bilan passif (en milliers d'euros)</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>	<b>Notes</b>
Banques centrales	0	0	8
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	923	1 250	13.2, 13.3, 14, 15
Instruments dérivés de couverture	86 615	44 479	14, 15
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	1 631 048	1 905 313	10.1, 38
Dettes envers la clientèle au coût amorti	13 718 389	13 096 820	10.2, 38
Dettes représentées par un titre au coût amorti	1 844 730	1 530 413	10.3, 38
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-17 267	0	14.2
Passifs d'impôts courants	20 533	24 162	17.1
Passifs d'impôts différés	38 357	37 441	17.2
Compte de régularisation et passifs divers	196 755	178 683	18.2
Provisions	29 262	37 409	23
Dettes subordonnées au coût amorti	6 149	6 130	10.4, 38
<b>Capitaux propres totaux</b>	<b>3 399 451</b>	<b>3 310 079</b>	
<b>Capitaux propres - Part du Groupe</b>	<b>3 394 544</b>	<b>3 306 975</b>	
Capital et réserves liées	306 055	308 089	24.1
Réserves consolidées	1 874 778	1 705 406	24.1
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 127 104	1 117 966	24.2, 36, 37
Résultat de l'exercice	86 607	175 514	
<b>Capitaux propres - Intérêts minoritaires</b>	<b>4 907</b>	<b>3 104</b>	
<b>Total du passif</b>	<b>20 954 945</b>	<b>20 172 179</b>	

## B. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021	Notes
Intérêts et produits assimilés	292 283	269 210	26
Intérêts et charges assimilées	-176 274	-130 295	26
Commissions (produits)	163 769	150 032	27
Commissions (charges)	-26 128	-24 473	27
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	15 983	19 333	28
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	33 200	112 693	29
Produits des autres activités	18 974	13 973	30
Charges des autres activités	-5 651	-3 217	30
<b>Produit net bancaire</b>	<b>316 156</b>	<b>407 256</b>	
Charges générales d'exploitation	-189 933	-184 110	31
Dotations / Reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	-6 584	-6 347	31.3
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>119 639</b>	<b>216 799</b>	
Coût du risque de crédit	-29 543	-32 854	32
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>90 096</b>	<b>183 945</b>	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	11 713	14 040	19
Gains ou pertes sur autres actifs	28	-18	33
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0	34
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>101 837</b>	<b>197 967</b>	
Impôts sur les bénéfices	-15 813	-22 606	35
Gains & pertes nets d'impôts / activité abandonnée	0	0	
<b>Résultat net</b>	<b>86 024</b>	<b>175 361</b>	
Résultat - Intérêts minoritaires	-583	-153	
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>	<b>86 607</b>	<b>175 514</b>	

**Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global :**

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
<b><i>Résultat net</i></b>	<b>175 361</b>	<b>175 361</b>
Ecarts de conversion		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de dettes		
Reclassement d'actifs financiers de juste valeur par capitaux propres à juste valeur par résultat		
Réévaluation des placements des activités d'assurance		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE		
<b><i>Total des gains et pertes recyclables comptabilisés en autres éléments du résultat global</i></b>		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres à la clôture	7 249	7 297
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - - instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice		
Ecart de réévaluation lié au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO		
Réévaluation des immobilisations		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	1 889	-2 454
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	-1	-5
<b><i>Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés en autres éléments du résultat global</i></b>	<b>9 137</b>	<b>4 838</b>
<b><i>RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES EN AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL</i></b>	<b>95 161</b>	<b>180 199</b>
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>95 744</i>	<i>180 352</i>
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>-583</i>	<i>-153</i>



## C. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Prime d'émission	Réserves	Gains/pertes latents ou différés	Résultat	Capitaux propres	Capitaux propres intérêts minoritaires
				Part du groupe			
<b>Situation nette 31/12/2020</b>	<b>297 513</b>	<b>9 563</b>	<b>1 608 685</b>	<b>1 113 128</b>	<b>82 506</b>	<b>3 111 395</b>	<b>3 175</b>
Affectation du résultat (N-1)			82 506		-82 506	0	
Variation du capital de la mère	1 013					1 013	
Distribution de la mère			-2 456			-2 456	
Variation du périmètre de consolidation			0			0	0
Correction de situation nette			0			0	0
QP dans les variations de capitaux propres des entreprises MEE			16 569 <sup>(2)</sup>			16 569	
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			-33			-33	33
Autres variations			135			135	49
Résultat de l'exercice					175 514 <sup>(3)</sup>	175 514	-153
Variation PM/MV actif JVCP <sup>(1)</sup>				7 297		7 297	0
Ecarts actuariels sur régimes à prestations définies				-2 454		-2 454	
QP dans les variations de capitaux propres des entreprises MEE			0	-5		-5	
<i>Sous-total des variations OCI</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4 838</i>	<i>0</i>	<i>4 838</i>	<i>0</i>
<b>Résultat global</b>				<b>4 838</b>	<b>175 514</b>	<b>180 352</b>	<b>-153</b>
<b>Situation nette 31/12/2021</b>	<b>298 526</b>	<b>9 563</b>	<b>1 705 406</b>	<b>1 117 966</b>	<b>175 514</b>	<b>3 306 975</b>	<b>3 104</b>
Affectation du résultat (N-1)			175 514		-175 514	0	
Variation du capital de la mère	-2 034					-2 034	
Distribution de la mère			-2 765			-2 765	
Variation du périmètre de consolidation			-4 622			-4 622	3 358
Correction de situation nette			0			0	0
QP dans les variations de capitaux propres des entreprises MEE			7			7	
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			1 014			1 014	-1 014
Autres variations			224	1		225	42
Résultat de l'exercice					86 607 <sup>(3)</sup>	86 607	-583
Variation PM/MV actif JVCP <sup>(1)</sup>				7 249		7 249	0
Ecarts actuariels sur régimes à prestations définies				1 889		1 889	
QP dans les variations de capitaux propres des entreprises MEE			0	-1		-1	
<i>Sous-total des variations OCI</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>9 137</i>	<i>0</i>	<i>9 137</i>	<i>0</i>
<b>Résultat global</b>				<b>9 137</b>	<b>86 607</b>	<b>95 744</b>	<b>-583</b>
<b>Situation nette 31/12/2022</b>	<b>296 492</b>	<b>9 563</b>	<b>1 874 778</b>	<b>1 127 104</b>	<b>86 607</b>	<b>3 394 544</b>	<b>4 907</b>

<sup>(1)</sup> JVCP : Juste valeur par capitaux propres

<sup>(2)</sup> Un complément de réévaluation a été comptabilisé au 31.12.2021 afin de corriger la valorisation de certaines participations. Les impacts dans les comptes sont de 16 563K€ en réserves pour les réévaluations correspondant à 2021. Un détail plus approfondi est présenté dans la note 19.

<sup>(3)</sup> Dont quote-part de résultat d'entités mises en équivalence de de 13 804K€ en 2021 et de 11 477K€ en 2022.

Les réserves consolidées Part du Groupe, au 31 décembre 2022, se décomposent en :

- réserve légale :	19 357
- réserve spéciale plus-values long terme :	59 281
- réserve facultative :	1 468 239
- autres réserves :	332 803
- report à nouveau :	<u>-4 902</u>
<b>TOTAL</b>	1 874 778

## D. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en millions d'euros	31.12.2022	31.12.2021
Résultat net	86 024	175 361
Impôt	15 813	22 606
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>101 837</b>	<b>197 967</b>
= +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	6 584	6 347
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	19 958	25 944
+/- Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	-11 713	-14 040
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	1 591	-600
+/- (Produits)/charges des activités de financement		
+/- Autres mouvements	30 327	-16 322
<b>= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>46 747</b>	<b>1 329</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-402 143	-158 525
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-337 071	77 858
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	391 445	5 026
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-4 868	20 065
- Impôts versés	-24 935	-25 938
<b>= Diminution / (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-377 572</b>	<b>-81 514</b>
<b><u>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)</u></b>	<b><u>-228 988</u></b>	<b><u>117 782</u></b>
<b>+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations</b>	<b>-12 325</b>	<b>-18 937</b>
<b>+/- Flux liés aux immeubles de placement</b>	<b>-23 816</b>	<b>-24 369</b>
<b>+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>-6 494</b>	<b>-8 890</b>
<b><u>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)</u></b>	<b><u>-42 635</u></b>	<b><u>-52 196</u></b>
<b>+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires</b>	<b>-10 110</b>	<b>-1 207</b>
<b>+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>0</b>	<b>-410</b>
<b><u>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)</u></b>	<b><u>-10 110</u></b>	<b><u>-1 617</u></b>
<b>EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)</b>		
<b>Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)</b>	<b>-281 733</b>	<b>63 969</b>
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-228 988	117 782
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-42 635	-52 196
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-10 110	-1 617
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
<b><u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</u></b>	<b><u>462 597</u></b>	<b><u>398 628</u></b>
Caisse, banques centrales (actif & passif)	259 769	38 649
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	202 828	359 979
<b><u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</u></b>	<b><u>180 864</u></b>	<b><u>462 597</u></b>
Caisse, banques centrales (actif & passif)	27 571	259 769
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	153 293	202 828
<b><u>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</u></b>	<b><u>-281 733</u></b>	<b><u>63 969</u></b>

## II. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

### A. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

#### **Evènements 2022 :**

##### **↳ Evolution de la structure de l'actionnariat d'HELLOASSO**

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a acquis, en date du 07/09/2022, 329 actions des associés fondateurs de sa filiale HELLOASSO.

En date du 27/09/2022, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a participé à une augmentation de capital de cette même filiale en apportant un montant net de 15M€ pour lui permettre de poursuivre son développement et de renforcer ses fonds propres. A cette même date, l'avance en compte courant d'associés de 4,9M€, mise en place en 2017 et complétée en 2019, a été transformée en capital.

A l'issue de l'ensemble de ces opérations, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie détient 83,8425% du capital d'HELLOASSO.

### B. REFERENTIEL COMPTABLE

Les entités du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie font partie intégrante du périmètre de consolidation nationale du Groupe Crédit Mutuel. Ce dernier n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci de plus grande transparence et de meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la place, le Conseil d'Administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe, a décidé d'établir ses comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Dans cette logique, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a également décidé de retenir le référentiel comptable IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés annuels.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2017-02 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le groupe applique depuis le 1er janvier 2022, les amendements adoptés par l'UE et la décision IFRIC tels que présentés ci-après :

##### **↳ Amendement à IFRS 13 – Référence au cadre conceptuel**

Cet amendement met à jour la référence à la version actualisée du Cadre conceptuel de 2018 (et non plus à celui de 1989). Il introduit une exception pour ne pas créer de divergences avec les conséquences actuelles en matière de reconnaissance d'actifs et de passifs lors d'un regroupement d'entreprise.

Selon celui-ci, un acquéreur doit se référer aux définitions données par IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ou par IFRIC 21 - Taxes prélevées par une autorité publique, au lieu de celles fournies dans le nouveau Cadre conceptuel.

Un acquéreur ne doit pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

##### **↳ Amendement à IAS 37 - coût d'exécution du contrat**

Il clarifie la notion de « coûts inévitables » utilisée dans la définition d'un contrat onéreux. Il s'applique aux contrats pour lesquels le Groupe n'aurait pas rempli ses obligations contractuelles au 1er janvier 2022.

##### **↳ Amendement à IAS 16 - Produit antérieur à l'utilisation prévue**

Il interdit de déduire du coût d'une immobilisation corporelle, les produits nets dégagés au cours des tests de fonctionnement de l'immobilisation. Le produit de la vente de tels éléments doit être comptabilisé immédiatement en résultat.

## ↳ Amélioration des normes IFRS – Cycle 2018-2020

Les amendements mineurs portent principalement sur les normes suivantes :

- **IFRS 1 – Première application des normes IFRS** : il introduit une simplification dans l'application d'IFRS 1 pour une filiale adoptant les normes IFRS après sa mère ;
- **IFRS 9 – Instruments financiers** : il précise les frais à inclure dans le test de 10% utilisé pour déterminer si un passif financier doit être décomptabilisé, en cas de renégociation des conditions. Sont visés uniquement les frais payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris ceux payés ou reçus pour le compte de l'autre ;
- **IFRS 16 – Contrats de location** : il modifie l'exemple illustratif 13 afin de lever toute confusion sur le traitement des avantages reçus par le bailleur.

Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie n'est pas impacté par ces dispositions.

## Invasion de l'Ukraine par la Russie

N'étant pas implanté en Ukraine et en Russie, le Groupe Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie n'a pas d'équipes présentes sur les lieux de conflits ; les expositions directes dans ces deux pays ainsi qu'en Biélorussie sont non significatives. Par ailleurs, le Groupe n'a aucun actif à la Banque centrale de Russie.

Le Groupe est engagé dans la mise en œuvre et le respect des mesures restrictives ainsi que des sanctions individuelles et économiques adoptées par l'Union Européenne en réponse à l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie. En particulier, il possède un dispositif d'une gouvernance et de pilotage des risques robuste, lui permettant d'avoir un suivi attentif des flux opérés par ses clients avec la Russie permettant de lutter contre le blanchiment, la fraude fiscale ou le financement du terrorisme. Le Groupe fait également preuve d'une vigilance accrue en matière de cybersécurité.

Par ailleurs, le Groupe est totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne et, au contexte d'incertitudes économiques accrues, qui continue de peser sur les secteurs précédemment affectés par la crise Covid-19. Il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients professionnels et entreprises en difficulté (notamment TPE/PME) et ses clients particuliers.

Le Groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité.

## ↳ Risque de crédit

Dans le cadre du provisionnement des créances saines (en stage 1&2), le Groupe Crédit Mutuel tient compte des impacts des crises successives, ainsi que des perspectives macro-économiques.

Dès le 1er semestre 2020, le Groupe avait adapté son dispositif de détection précoce et de mesure du risque de crédit et avait actualisé ses paramètres, afin de tenir compte des incertitudes de la crise sanitaire Covid-19 compensées par des mesures de soutien d'état.

Cette approche méthodologique appliquée en 2021, a été ajustée au cours du second semestre 2022, dans un contexte d'incertitudes particulièrement élevées liées au conflit ukrainien, à la hausse des prix de l'énergie ainsi que des matières premières agricoles et des métaux, à la hausse des taux d'intérêt, et aux mesures de durcissement des politiques monétaires en réponse au niveau d'inflation en forte augmentation.

Le niveau de provisionnement résulte d'une analyse au cas par cas, réalisée afin de suivre toute éventuelle augmentation du risque de crédit des clients professionnels ou entreprises en difficultés, et clients particuliers, qui seraient affectés, directement ou indirectement, par ce contexte économique fortement dégradé.

### ○ Scénarios macro-économiques :

Au 31 décembre 2021, le scénario défavorable était pondéré à 75 %, le scénario neutre à 24 % et le scénario optimiste à 1 % (stables par rapport à 31 décembre 2020), afin de prendre en compte les perspectives macro-économiques dégradées sur l'ensemble des portefeuilles en méthode notation interne (IRB-F et IRB-A).

Compte-tenu de la situation macro-économique actuelle très dégradée et des projections pessimistes des institutions, ainsi que des analyses internes réalisées, le groupe Crédit Mutuel a accru la pondération de

son scénario pessimiste à 80% au 31 décembre 2022, tandis que le scénario central ne pèse plus que 19%, le scénario optimiste étant maintenu à 1%.

De plus, l'évaluation des pertes de crédit attendues intègre aussi un ajustement post-modèle.

○ **Durcissement du scénario pessimiste sur les particuliers et les entrepreneurs individuels :**

Le durcissement spécifique du scénario pessimiste pour les particuliers et les entrepreneurs individuels (ayant entraîné le recalibrage des probabilités de défaut sur ces segments depuis 2020) a été maintenu en 2022 afin d'anticiper une potentielle dégradation du risque de crédit.

○ **Ajustement post-modèle pour tenir compte des effets (directs ou indirects) de la crise ukrainienne et du contexte de fortes incertitudes macro-économiques**

Pour faire face à la crise du Covid-19, une dépréciation complémentaire avait été estimée, depuis 2020, pour anticiper l'augmentation de la sinistralité sur les secteurs jugés comme les plus vulnérables à la crise sanitaire (tourisme, jeux, loisirs, hôtels, restaurants, industrie automobile et aéronautique hors constructeurs, habillement, commerce de boissons, locations de véhicules légers, transport industriel de passagers, transporteurs aériens). La méthodologie Groupe, définie au niveau national, reposait sur une analyse par étapes de la dégradation du risque de crédit, à savoir en premier lieu l'identification des secteurs vulnérables, puis la mise en place de provisions supplémentaires, calibrées en fonction du risque évalués par les groupes (cf. Etats financiers 2021). Cette dépréciation a fait l'objet d'une reprise en 2022, les critères ayant prévalu à sa constitution n'étant plus réunis.

En 2022, le Groupe Crédit Mutuel a décidé de comptabiliser des dépréciations complémentaires. Cet ajustement post-modèle permet de mieux appréhender la dimension prospective du calcul de pertes de crédit attendues, dans un contexte de crises inédites de par leur nature et leur ampleur.

Au 31.12.2022, les pertes de crédit attendues (hors impact lié à l'ajustement post-modèle) s'élèvent à 198M€, variant de +27,8M€ par rapport au 31.12.2021. L'ajustement post-modèle au 31.12.2022 représente 3,7M€, soit 1,83% des pertes attendues, contre 3,5M€, soit 2,03% des pertes attendues au 31.12.2021.

### **Analyse de sensibilité**

Le Groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque (y compris ajustement post-modèle). Une augmentation de la pondération du scénario pessimiste de 10 points pour les entités IRB et 5 points pour les entités en modèle standard conduirait à une dotation complémentaire de 4,34M€, soit 9,97% des pertes attendues.

## **Réforme IBOR**

La réforme des taux IBORs s'inscrit en réponse aux faiblesses constatées sur les méthodologies de construction des indices et des taux interbancaires, celles-ci étant fondées sur les données déclarées des banques et sur un volume de transactions sous-jacentes significativement en baisse. En Europe, elle se matérialise par le règlement Benchmark dit « BMR » publié en 2016 et entré en vigueur début 2018. L'élément majeur de cette réforme repose sur un calcul de taux sur la base de transactions réelles, pour la sécurisation et la fiabilisation des indices utilisés par le marché.

Tous les indices doivent désormais être conformes au règlement BMR. Les indices existants ont été utilisés jusqu'au 31 décembre 2021 et pour certains termes LIBOR (LIBOR USD)<sup>1</sup> éventuellement jusqu'au 30 juin 2023. A terme, les anciens indices de référence ne pourront plus être utilisés sauf s'ils sont conformes à la nouvelle réglementation ou bénéficient d'une extension exceptionnelle de contribution.

Afin d'assurer une transition sans heurt, le Groupe a lancé un chantier en mode projet dès le premier trimestre 2019, et s'assure de couvrir les risques (juridiques, commerciaux, organisationnels, outils et financiers/comptables) associés à cette transition. L'EONIA avait été défini comme un tracker de l'€ster depuis octobre 2019 et jusqu'à sa disparition. L'€STR a été définitivement désigné par la Commission Européenne en

---

<sup>1</sup> Le 5 mars 2021, le régulateur britannique Financial Conduct Authority avait annoncé l'arrêt de la publication :

- des taux LIBOR sur l'ensemble des maturités et devises GBP, JPY, CHF, EUR, ainsi que sur l'USD pour les maturités 1 semaine, et 2 mois au 31/12/2021 ;

- des taux US Libor sur toutes les autres maturités (1 Mois, 3 Mois, 6 Mois, et 12 Mois) au 30/06/2023.

tant que successeur de l'EONIA<sup>2</sup>, pour tous contrats non échus début janvier 2022, qui n'intégreraient pas une clause de repli robuste.

Par ailleurs, le SARON majoré d'un ajustement d'écart défini par maturité représentera, par défaut, l'indice remplacement légal<sup>3</sup> du Libor CHF.

Depuis le changement de sa méthodologie de calcul en juillet 2019, l'Euribor est conforme à la réglementation BMR.

Enfin, en novembre 2021, le régulateur britannique Financial Conduct Authority a annoncé la publication de LIBOR GBP et JPY synthétiques jusqu'à la fin 2022 qui pourront être utilisés pour des contrats difficiles à gérer au niveau transition juridique (clauses de repli inexistantes). En septembre 2022, il a décidé de reporter la cessation des indices LIBOR GBP 1 Mois et 6 mois à fin mars 2023, et celle de l'indice LIBOR GBP 3 Mois à fin mars 2024. L'indice de marché successeur du LIBOR GBP est le SONIA, mais cet indice ne bénéficiera pas d'une bascule « réglementaire » contrairement au LIBOR CHF ou à l'EONIA.

Le régulateur ne s'est pas prononcé sur l'indice de substitution du LIBOR USD pour les maturités qui cesseront d'être publiées au 30 juin 2023. En revanche, le Comité de référence des taux alternatifs (ARRC), l'ISDA, et l'Association des prêts de marché (LMA) ont émis des préconisations à ce sujet. Par ailleurs, depuis fin 2021, les organismes de réglementation ont recommandé l'arrêt de l'utilisation de l'USD LIBOR dans les nouveaux contrats. Fin septembre 2022, le régulateur britannique Financial Conduct Authority a ouvert une consultation en vue de proposer la publication des LIBOR USD synthétiques sur certaines maturités<sup>4</sup> jusqu'à fin septembre 2024. Le Groupe estime que des incertitudes persistent sur les expositions indexées sur les taux LIBOR USD, et GBP pour les contrats existants non encore amendés sur les périmètres hors marché, les autres expositions ayant basculées sur des indices de remplacement conformes aux standards du marché au plus tard en janvier 2022.

Concernant les contrats en stock, le Groupe a poursuivi ses travaux de transition vers les taux de remplacement. Le Groupe a défini une démarche pour la mise à jour des contrats par négociations bilatérales entre parties ou par l'actualisation des conditions commerciales (i.e. changement du taux de référence par voie d'avenant). Celui-ci a débuté au second semestre 2022.

Sur les aspects comptables, le Groupe applique les amendements aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, Phase 1 pour la période préparatoire à la réforme et Phase 2, pour la période de transition vers les nouveaux indices dès lors qu'ils seront définis. Sur les traitements et assouplissements introduits par ces textes, cf. Section 3.1.

Les expositions non échues au 31 décembre 2022 et qui seront soumises aux changements liés à la réforme des taux de référence concernent principalement l'indice USD-LIBOR. Elles sont présentées au sein des informations relatives à la gestion des risques.

Taux de référence (en K€) <sup>(1)</sup>	Actifs financiers Valeurs comptables	Passifs financiers Valeurs comptables	Dérivés Notionnels	Dont dérivés de couverture
GBP-Libor	0	0	0	0
USD-Libor	0	0	0	0

<sup>(1)</sup> En l'absence d'annonces complémentaires quant à un remplacement de l'indice Euribor, celui a été exclus des éléments présentés ci-avant

## **Informations relatives à la gestion des risques**

Elles figurent dans le rapport de gestion du groupe.

<sup>2</sup> Règlement européen 2021/1848 du 21 octobre 2021

<sup>3</sup> Règlement européen 2021/1847 du 14 octobre 2021

<sup>4</sup> Libor USD 1Mois, 3Mois, 6Mois

## C. PRINCIPES COMPTABLES DU GROUPE

### Note 1 – Périmètre de consolidation

#### 1.1 Entité consolidante

L'entité consolidante du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est constituée de l'ensemble de ses Caisses locales, de la Caisse Fédérale, de la Fédération, ainsi que du GIE Inter Mutuel Services.

L'entité consolidante est une Société coopérative anonyme à capital variable. Son siège social est situé 43, boulevard Volney, 53083 Laval Cedex 9. Son SIRET est le 556 650 208.

Le capital de l'entité consolidante est ainsi détenu exclusivement par l'ensemble des sociétaires des caisses locales.

#### 1.2 Principe d'inclusion dans le périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS10, IFRS11 et IAS28R.

Le périmètre de consolidation est composé :

- **Des entités contrôlées de manière exclusive** : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.
- **Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
  - une *entreprise commune* est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
  - une *coentreprise* est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.
- **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Sont comptabilisées en juste valeur les participations détenues par des sociétés de capital développement.



### 1.3 Composition du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est composé du Groupe bancaire (entité consolidante) et des filiales suivantes :

Filiales	Pourcentage		Méthode	Activité exercée
	Contrôle	Intérêt		
<b>A. Entité du secteur financier</b>				
Volney Développement	90,0%	90,0%	IG	Société de capital risque
Volney Assurances	100,0%	100,0%	IG	Société de courtage d'assurance
Volney Bocage	100,0%	100,0%	IG	Société de portage foncier
Zephyr Home Loans FCT	50,0%	50,0%	MEE	Fonds Commun de Titrisation
FCT Zephyr Home Loans II	50,0%	50,0%	MEE	Fonds Commun de Titrisation
Volney Patrimoine	100,0%	100,0%	IG	Société d'investissement immobilier
Volney Chaptal	100,0%	100,0%	IG	Société d'investissement immobilier
Volney Saint Anne	100,0%	100,0%	IG	Société d'investissement immobilier
<b>B. Entité du secteur non financier</b>				
Volney Habitat	100,0%	100,0%	IG	Société d'investissement immobilier
HelloAsso	83,84%	83,84%	IG	Solutions de paiements pour les associations
Euro-Information	7,61%	7,61%	MEE	Gestion d'installations informatiques

(IG= intégration globale, MEE = Mise en équivalence)

#### **Entités non retenues pour la consolidation**

Plusieurs entités ont été exclues de la consolidation en raison de leur faible taille et du caractère non significatif tant de leur résultat propre que de leurs résultats cumulés, il s'agit :

- du GIE Inter Mutuel Fournitures, détenu à 98,03 % par la Caisse Fédérale ;
- de la SNC SIDEL, détenue à 50,0% par la Caisse Fédérale.

De plus l'entité Zephyr Home Loans FCT, détenue à 50% par la Caisse Fédérale, est sortie du périmètre de consolidation en cours d'exercice du fait de l'arrivée à échéance des titres émis par ce FCT le 29/07/22.

### 1.4 Implantation des activités

La loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 introduit des exigences complémentaires sur les implantations des activités. Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie conduit exclusivement ses activités de banque de détail sur le territoire français.

Pays	Produit Net Bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts Courants	Impôts Différés	Taxes & Prélvts sociaux	Effectifs	Subventions Publiques
France	316 156	149 396	-22 286	6 473	-47 559	1 662	26

## Note 2 - Principes et méthodes de consolidation

### 2.1 Méthode de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

#### ○ Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle, telles que définies par la norme IFRS 10, et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une

quote-part de l'actif net en cas de liquidation, et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

- **Mise en équivalence**

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

## 2.2 Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre, à l'exception des sociétés VOLNEY PATRIMOINE, VOLNEY CHAPTAL et VOLNEY SAINTE ANNE qui arrêtent leurs comptes sociaux au 30 novembre. Aucun événement majeur n'a été relevé sur le mois de décembre 2022 au sein de ces sociétés. C'est pourquoi leurs données financières ont été intégrées comme telles aux comptes consolidés du 31 décembre 2022.

Pour la société HELLOASSO, qui arrête également ses comptes sociaux au 31 décembre 2022, les données financières intégrées aux comptes consolidés correspondent aux comptes de la société arrêtés au 30 novembre 2022. Aucun événement majeur n'a été relevé sur le mois de décembre 2022 au sein de cette société.

## 2.3 Elimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du Groupe sont éliminés. Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale.

## 2.4 Ecart d'acquisition

- **Ecart d'évaluation**

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

- **Ecart d'acquisition**

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés, que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession, est comptabilisé en capitaux propres.

Le Groupe procède régulièrement et, au moins une fois par an, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT), à laquelle est affecté l'écart d'acquisition, est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

Lorsque le goodwill concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute

reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

## Note 3 - Principes et méthodes comptables

### 3.1 Instruments financiers selon IFRS 9

#### 3.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

##### 3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte),
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente),
- en juste valeur par résultat, si :
  - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
  - le Groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

##### ○ Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique. Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI<sup>5</sup> des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10% du nominal remboursé, ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

<sup>5</sup> SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarii raisonnablement possibles. A cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le Groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

A noter que :

- les actifs financiers sont considérés comme non-basiques et sont enregistrés en juste valeur par résultat,
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

#### ○ **Modèles de gestion**

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et ne peut être remis en cause qu'en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- les fréquences, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes,
- la raison des ventes,
- les prévisions de ventes futures,
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit,
- proches de la maturité et pour un montant proche du pair,
- exceptionnelles (notamment, liées à un stress de liquidité).

Des cessions fréquentes (et d'une valeur unitaires non importantes) ou peu fréquentes (même si elles sont d'une valeur unitaire significative) sont compatibles avec le modèle de collecte des flux de trésorerie. Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions. Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres ; par exemple 2% des cessions annuelles sur encours du portefeuille ayant une maturité moyenne de 8 ans (le Groupe ne cède pas ses crédits comptabilisés dans un modèle de gestion collecte).

Le Groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du Groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

#### ○ **Actifs financiers au coût amorti**

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit,
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat
- une partie des titres détenus par le Groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Les actifs sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur, telle que définie par l'Autorité Bancaire Européenne, a été intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

#### **Prêts garantis par l'Etat (PGE)**

Le Groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie lié à la crise Covid-19. Celui-ci a été renforcé en avril 2022, dans le contexte du conflit en Ukraine.

Le Groupe propose :

- des prêts garantis par l'Etat<sup>6</sup> (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels, et
- depuis avril 2022, des PGE Résilience pour les clients qui n'auraient pas souscrit de PGE depuis mars 2020 ou qui n'auraient pas saturé le plafond de leur 1er PGE.

Les PGE représentent des prêts in fine d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans. En date de souscription, le taux d'intérêt du PGE s'établit à 0%, augmenté du coût de la garantie d'Etat fixé entre 0,25% et 0,50% (et refacturé au client via une commission).

A l'issue des 12 premiers mois, le bénéficiaire du PGE a la possibilité de fixer une nouvelle durée au PGE (limitée à 6 ans au total) et ses modalités d'amortissement. Conformément aux annonces gouvernementales du 14 janvier 2021, il peut obtenir un « report d'un an supplémentaire » pour commencer à rembourser le capital.

---

<sup>6</sup> Les principales caractéristiques des prêts garantis par l'Etat et du mécanisme de déclenchement de la garantie sont récapitulées dans l'article 2 de l'Arrêté du 23 mars 2020, accordant la garantie de l'Etat aux établissements de crédit et sociétés de financement, ainsi qu'aux prêteurs mentionnés à l'article L.548-1 du code monétaire et financier

Le Groupe Crédit Mutuel estime que cette mesure de différé d'amortissement s'inscrit dans le cadre légal du PGE (i.e. aménagement de l'échéancier contractuel, avec une 1ère échéance de remboursement annuelle). Ce « report » ne représente pas, pris isolément, un indicateur de dégradation du risque de crédit ou du probable défaut de l'emprunteur (i.e « unlikely to pay »).

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.

En date d'anniversaire de souscription, les PGE peuvent faire l'objet d'un différé d'amortissement. La révision des flux liée à la prise en compte des commissions de garantie sur la durée d'amortissement est comptabilisée comme un ajustement de la valeur comptable des PGE, avec un impact positif et immédiat en résultat. Cet impact est non significatif en date d'arrêt.

### **Réforme des taux de référence :**

Conformément à l'amendement Phase 2 aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, le Groupe applique le traitement comptable dérogatoire des actifs/passifs financiers, dont les changements de base de détermination des flux de trésorerie contractuels résultent de la réforme IBOR et sont effectués sur base économique équivalente. Selon celui-ci, le taux d'intérêt effectif de l'actif ou du passif financier modifié est révisé prospectivement ; sa valeur comptable demeure inchangée.

#### **○ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Le Groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 3.1.8 Evaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

#### **○ Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêtés ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », par cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE).

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

### **3.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis**

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat, ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité émettre de principes « Groupe » quant à l'usage de l'option à la juste valeur par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres. Chaque groupe régional classe ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion. Généralement, les instruments de capitaux propres qui ont été classés sur option dans cette catégorie correspondent à des détentions d'ordre stratégique.

#### **○ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat,

y compris en cas de cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

#### ○ **Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat (cf. ci-avant).

### 3.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

- ↳ les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat
  - ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, et
  - les passifs financiers non dérivés, que le Groupe a classés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
    - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
    - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
    - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables. Le Groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

- ↳ les passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire, les lignes de refinancement de TLTRO<sup>7</sup> II et III...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option. Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

#### ○ **Contrats d'épargne réglementée**

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL). Il s'agit de produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan, afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

<sup>7</sup> Targeted Longer-Term Refinancing Operations (Opérations ciblées de refinancement long terme)

### ○ Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – TLTRO III

Parmi les passifs financiers au coût amorti, figurent les opérations de TLTRO III. Le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier depuis septembre 2019, de sept tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes, et depuis janvier 2021, de 3 tranches supplémentaires.

Le montant de TLTRO III auquel Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie peut emprunter dépend du pourcentage d'encours de crédit accordés aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019.

Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement avaient été assouplies par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises. Certains paramètres cibles ont été recalibrés<sup>8</sup>. En particulier, des conditions plus favorables avaient permis de bénéficier d'une réduction de 50 bp sur les périodes d'intérêt spécial et spéciale additionnelle » de juin 2020 à juin 2022<sup>9</sup>. Dans le cadre des mesures de politique monétaire et depuis juin 2022, la BCE a relevé de manière successive ses trois taux directeurs pour atteindre des niveaux suffisamment restrictifs et assurer un retour vers un objectif d'inflation de 2% à moyen terme.

Le 27.10.2022, la BCE a recalibré les modalités de rémunération des opérations de TLTRO III afin de renforcer la transmission de la hausse des taux directeurs aux conditions d'octroi des prêts bancaires. Les conditions d'intérêt applicables aux TLTRO III ont été ajustées à compter du 23 novembre 2022 (et des dates de remboursement anticipés supplémentaires ont été ouvertes). Elles sont décrites ci-après et tiennent compte de l'atteinte, par le Groupe, des objectifs de performance de crédit fixés par la BCE sur l'ensemble des périodes de référence du programme :

- de sa date de début jusqu'au 22 novembre 2022 inclus et hors période d'intérêt spécial ou spécial supplémentaire, le taux d'intérêt des opérations TLTRO III représente la moyenne du taux de facilité de dépôt au cours de cette période (et non plus sur la durée de vie de l'opération) ;
- durant les périodes d'intérêt spécial et d'intérêt spécial supplémentaire (respectivement du 24.06.2020 au 23.06.2021 inclus et du 24.06.2021 au 23.06.2022 inclus), il est égal à la moyenne des taux de facilité de dépôt sur la période diminuée de 0,50% (application d'un plafond de - 1%) ;
- à compter du 23.11.2022 et jusqu'à la date d'échéance (ou de remboursement anticipé), le taux d'intérêt des opérations TLTRO III sera indexé sur la moyenne des taux d'intérêt directeurs de la BCE applicables au cours de cette période.

Cette évolution s'accompagne de l'ouverture de 3 dates de remboursement anticipé supplémentaires.

Selon le Groupe Crédit Mutuel, les opérations de TLTRO III représentent des instruments financiers à taux révisable comptabilisés au coût amorti. L'ajustement des conditions d'intérêt suite à cette décision doit être comptabilisé en application des dispositions d'IFRS9 sur les changements de taux de marché des instruments à taux révisable.

Les intérêts constatés non échus par le Groupe tiennent compte jusqu'au 22.11.2022 de l'effet de la modification de formule d'intérêts entre le début de l'opération et cette date. A compter du 23.11.2022, le taux d'intérêt effectif des opérations de financement TLTRO est calculé sur base de la moyenne des taux de facilité de dépôt connu entre le 23.11.2022 et le 31.12.2022.

### 3.1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres, si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou, s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

<sup>8</sup> Décision (UE) 2021/124 de la BCE du 29 janvier 2021 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2021/3 publiée au JOUE le 03/02/2021)

<sup>9</sup> Décision (UE) 2020/614 de la Banque centrale européenne du 30 avril 2020 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2020/25)



Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes, dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le Groupe.

### 3.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

#### ○ Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

#### ○ Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

### 3.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39. Le Groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le Groupe traite des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur (cf. note 14).

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

#### 3.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré (cf. 3.1.9.3 « Hiérarchie de juste valeur »). Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

### 3.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

#### ○ Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

#### ○ Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome. Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé,
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

#### Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

#### ○ Comptabilité de couverture

##### Risques couverts

Le Groupe Crédit Mutuel ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture (cf. ci-après pour les impacts comptables).

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du Groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des assets swaps, et vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert :

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers,
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures,
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture,
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifique

- notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture,
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80% à 125%.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

#### **Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés**

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés,
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

#### **Dérivés de macro-couverture**

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« carve-out ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'efficacité de la relation de couverture est vérifiée à travers :

- un test d'absence de sur-couverture : le Groupe s'assure que prospectivement et rétrospectivement, l'échéancier des éléments couverts est supérieur aux dérivés de couverture ;
- un test de non disparition de l'élément couvert qui consiste à s'assurer que la position maximale couverte historiquement est inférieure au nominal du portefeuille couvert à la date d'arrêt pour chaque bande de maturité future et chaque génération de taux ;
- un test quantitatif : un test quantitatif destiné à s'assurer rétrospectivement que les variations de juste valeur de l'instrument synthétique modélisé compensent les variations de juste valeur des instruments de couverture.

Les sources d'inefficacité liées à la macro-couverture résultent des décalages des courbes utilisées pour modéliser les portefeuilles couverts et les dérivés de couverture, et des éventuels décalages de tombées d'intérêts de ces éléments.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

### Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat. En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

### Réforme des taux de référence

Dans le cadre de la réforme IBOR, le Groupe applique les assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR :

- *avant la définition des indices de substitution* : maintien des relations de couvertures existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement.
- *après définition des indices de substitution*, notamment :
  - la mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture ;
  - une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

#### 3.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance, lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9, ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

#### 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée,

- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession,
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées, sans transiter par le compte de résultat.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

### 3.1.8 Evaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues de crédit ». Dans ce modèle, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et aux garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :

- Statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale,
- Statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale, et
- Statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

#### 3.1.8.1 Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du Groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du Groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du Groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs. Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux. Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IFRS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

#### 3.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le Groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (« Low Default Portfolio », portefeuille à faible nombre de défauts pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation « expert ») : Grands comptes, Banques, Collectivités

locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants...

- les portefeuilles HDP (« High default Portfolio », portefeuille qui présente un nombre de défauts suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédits à la consommation, revolving, comptes courants...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le Groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties du groupe Crédit Mutuel étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du Groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques, ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

A noter que le Groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le Groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

#### ○ Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du Groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté. Le Groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté.

#### ○ Critères qualitatifs

Le Groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés... Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

### 3.1.8.3 Statuts 1 et 2 - calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat, par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2. Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

#### ○ Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981,

### ○ **Pertes en cas de défaut**

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60% sur les souverains et 40% sur le reste).

### ○ **Facteurs de conversion**

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

### ○ **Dimension prospective**

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du GCM). Le Groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêt des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle notamment de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

#### **3.1.8.4 Statut 3 – Encours douteux**

En statut 3, une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux futurs estimés, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Le Groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables, dont les principaux éléments sont les suivants :

- l'analyse du défaut s'effectue au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours d'impayés/de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (obligor) ou d'un groupe d'emprunteurs (joint obligor) ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'impayés/retard consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteur. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100€ Retail, 500€ Corporate) et relatif (plus de 1% des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;

- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimum est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le Groupe Crédit Mutuel a déployé la nouvelle définition du défaut selon l'approche en deux étapes proposée (two-step approach) par l'ABE :

- Etape 1 – Elle a consisté à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'accord de déploiement a été obtenu par le Groupe en octobre 2019 ;
- Etape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à recalibrer les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le Groupe estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le Groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel.

### 3.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêt, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

### 3.1.8.6 Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque, et en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif, dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. « 3.1.6 Garanties financières et engagements de financement » et « 3.2.2 « Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ». Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

### 3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées et consentantes, agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction. Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

#### 3.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

#### 3.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer, notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans



certaines conditions de marché. Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

### 3.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté ;
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables...

L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

## 3.2 Instruments non financiers

### 3.2.1 Contrat de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

### 3.2.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux (cf. § « 3.2.3 Avantages au personnel ») ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement (cf. § « 3.1.2. Classement et évaluation des passifs financiers »).

### 3.2.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat, dans le poste « charges de personnel », à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

#### 3.2.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services, en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements,
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories Cadre/non cadre et des caractéristiques régionales,
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités,
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions, rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI,
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et, des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans,
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les produits d'intérêts qu'ils génèrent, impactent le résultat. L'écart entre le rendement réel et les produits d'intérêts générés par ces actifs constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, dont les droits sont plafonnés en fonction d'un nombre d'années d'ancienneté et soumis à la présence du salarié en date de départ à la retraite.

Conformément à la décision IFRIC du 20 avril 2021, l'engagement de retraite de tels régimes est constitué uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond (ou entre sa date d'entrée dans l'entreprise et celle de départ en retraite si cette durée est inférieure au plafond).

#### 3.2.3.2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements. Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

#### 3.2.3.3 Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail. L'engagement du groupe, au titre des autres avantages à long terme, est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période. Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

### 3.2.3.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou, suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

### 3.2.3.5 Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme, sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

## 3.2.4 Immobilisations

### 3.2.4.1 Immobilisations dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables et, nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

#### Immobilisations corporelles :

- Constructions et gros œuvre structure : 20 ans linéaires
- Equipements : 20 ans linéaires
- Agencements et installations : 10 ans linéaires
- Mobilier et matériel de bureau : 10 ans linéaires
- Matériel : 5 ans linéaires
- Matériel informatique et technologie : 4 à 5 ans linéaires

#### Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis : 1 an
- Logiciels créés en interne : 3 ans linéaires
- Liste clients : 5 ans linéaires

- Technologie liées à la relation clients : 8 ans linéaires

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat. Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ». Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants (Niveau 2).

#### 3.2.4.2 Immobilisations dont le Groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat,
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers,
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers. Les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques, jugés significatifs, a été activé. D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 K€). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles. Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « Marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée du contrat location. Celle-ci représente a minima la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie Groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de 9 ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat. Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le Groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du dé plafonnement des loyers après cette période ;
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise ;
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

### 3.2.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif (cf. § « 3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis »).

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

### 3.2.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés. Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

#### ○ Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants. Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

#### ○ Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le Groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition. En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

### 3.2.7 Intérêts pris en charges par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

### 3.2.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés, s'il est disponible en vue d'être vendu et, si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois. Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants

destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

### 3.3 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du Groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte de la pandémie du Covid-19.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement. Cf. § « 3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers » ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues (cf. § « 3.1.8 Evaluation du risque de crédit ») ;
- provisions ;
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition.

#### Note 4 - Information sectorielle (IFRS 8)

L'activité centrale du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est la banque de détail. Il n'exerce pas, sur des volumes significatifs, d'activité distincte de celle-ci. Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie n'opère donc pas une ventilation sectorielle de ses activités.

#### Note 5 - Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie sont les sociétés consolidées et les administrateurs du 2ème degré (Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie).

Les transactions réalisées entre le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du Groupe est présentée dans la note 1. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

## **Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne :**

### **↳ IFRS 17 – Contrats d'assurance**

Elle remplacera IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver l'essentiel de leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur, principalement entre acteurs internationaux.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs.

Publiée en mai 2017 et modifiée par les amendements de juin 2020, cette nouvelle norme entrera en vigueur au 1er janvier 2023. En effet, sa date d'application initiale d'IFRS 17 prévue en 2021 a été décalée de deux ans au 1er janvier 2023. L'application d'IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont opté pour le différé a également fait l'objet d'un amendement de l'IASB pour une prorogation jusqu' à 2023. La norme IFRS 17 (et les amendements 2020) publiée par l'IASB maintient les exigences de la granularité des calculs de provisions et de regroupement des contrats par année de souscription (cohortes annuelles).

IFRS 17 a été adoptée par l'Union Européenne en novembre 2021, en offrant une possibilité d'exemption de l'exigence des cohortes annuelles pour les contrats participatifs directs. L'entité applique l'exemption sur l'ensemble des portefeuilles de contrats éligibles.

La norme IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, aux traités de réassurance détenus et aux contrats d'investissement avec un élément de participation discrétionnaire. Elle définit le niveau de regroupement des contrats à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur rentabilité. La première étape consiste à identifier les portefeuilles de contrats d'assurance (contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble). Chaque portefeuille est ensuite divisé en trois groupes :

- les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale ;
- les contrats qui n'ont pas, lors de leur comptabilisation initiale, de possibilité significative de devenir déficitaires ;
- et les autres contrats du portefeuille.

Selon la norme IFRS 17, les contrats sont évalués sur la base d'un modèle d'évaluation en valeur courante où le modèle général s'appuie sur une approche générale dite des « building blocks » comprenant :

- les estimations des flux de trésorerie futurs pondérés par leur probabilité de réalisation, ainsi qu'un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (en actualisant ces flux de trésorerie futurs) et les risques financiers associés aux flux de trésorerie futurs ;
- un ajustement pour le risque non financier ;
- la marge de service contractuelle.

Cette marge de service contractuelle représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance. Elle sera reconnue par l'entité à mesure que celle-ci fournira des services au titre des contrats d'assurance. Cette marge ne peut pas être négative ; tout montant négatif des flux de trésorerie d'exécution en début de contrat est constaté immédiatement en résultat.

Les contrats d'assurance en période ultérieure sont réévalués : ils représentent la somme du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus.

Les contrats d'assurance avec un élément de participation discrétionnaire sont obligatoirement évalués selon l'approche dite « Variable Fee ». Ils se définissent comme des contrats d'assurances pour lesquels :

- les conditions contractuelles prévoient que l'assuré perçoit une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement identifiés,
- l'entité paie à l'assuré, une part substantielle du rendement résultant de la juste valeur des éléments sous-jacents,
- l'entité s'attend à ce qu'une part substantielle des sommes payées à l'assuré varie en fonction des variations de juste valeur des éléments sous-jacents.

Pour ces contrats, la marge contractuelle de services est principalement ajustée de la part revenant à l'entité, sur la juste valeur des actifs sous-jacents (assimilable au revenu de l'assureur).

Enfin, la norme offre la possibilité d'opter pour une approche simplifiée, dite « Premium Allocation Approach », dès lors que :

- la période couverture des contrats s'assurance n'excède pas un an ou,

- l'évaluation de la couverture restante selon cette approche constitue une approximation raisonnable de l'évaluation qui aurait obtenue en appliquant l'approche générale des « building block ».

#### ↳ Amendements à IAS 1 – Informations à fournir sur les méthodes comptables

Il clarifie les informations à fournir sur les méthodes comptables « significatives ». Celles-ci le sont lorsque, prises conjointement avec d'autres informations des états financiers, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions des principaux utilisateurs des états financiers.

#### ↳ Amendements à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable

Il a pour objectif de faciliter la distinction entre les changements de méthodes comptables et d'estimations comptables, en introduisant une définition explicite de la notion d'estimations comptables.

Celles-ci représentent des montants dans les états financiers faisant l'objet d'une incertitude quant à leur évaluation.

#### ↳ Amendements à IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction

Il généralise la comptabilisation d'un impôt différé pour les contrats de locations et les obligations de démantèlement. Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif de l'application de cet amendement qui sera d'application obligatoire aux exercices ouverts au 1er janvier 2023.

#### ↳ Amendement à IFRS 17 – Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sur l'information comparative

Il s'applique à des actifs financiers pour lesquels il n'y a pas eu de retraitements des exercices comparatifs IFRS 9 lors de la première application simultanée d'IFRS 17 et d'IFRS 9 (cas des actifs décomptabilisés sur l'exercice 2022 ou choix de l'entité d'opter à l'exemption du retraitement des exercices antérieurs offerte par IFRS 9).

Il introduit la possibilité de présenter des informations comparatives sur ces actifs financiers, comme si les dispositions d'IFRS 9 en matière d'évaluation et de classement leur avaient été appliquées. Cette option, applicable instrument par instrument, repose sur une approche dite par superposition (classification overlay).

### Note 7 - Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Néant

## D. DONNEES CHIFFREES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS

### NOTES RELATIVES AU BILAN

#### Note 8 - Caisse, banques centrales (actif / passif)

	31.12.2022	31.12.2021
<b>Caisse, Banques centrales - actif</b>		
Banques centrales	0	231 771
Caisse	27 571	27 998
<b>TOTAL Caisse, Banques centrales - Actif</b>	<b>27 571</b>	<b>259 769</b>
<b>Banques centrales - passif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



## Note 9 - Actifs financiers au coût amorti

	31.12.2022	31.12.2021
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 526 438	3 469 071
Prêts et créances sur la clientèle	13 713 759	12 781 765
Titres au coût amorti	1 286 133	1 316 029
<b>TOTAL Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>18 526 330</b>	<b>17 566 865</b>

### 9.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	31.12.2022	31.12.2021
Créances saines (S1/S2)	3 516 524	3 459 709
Comptes réseau Crédit Mutuel <sup>(1)</sup>	2 681 346	2 460 492
Autres comptes ordinaires	5 030	5 526
Prêts	0	0
Autres créances	730 148	943 691
Pensions	100 000	50 000
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0
Créances rattachées	9 915	9 363
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1	-1
Autres dépréciations (S3)	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 526 438</b>	<b>3 469 071</b>

<sup>(1)</sup> Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A)

### 9.2 Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	31.12.2022	31.12.2021
Créances saines (S1/S2)	13 741 082	12 773 767
Créances commerciales	48 279	57 145
Autres concours à la clientèle	13 676 626	12 701 806
. Crédits à l'habitat	9 553 195	8 973 154
. Autres concours et créances diverses <sup>(1)</sup>	4 123 431	3 728 652
. Pensions	0	0
Créances rattachées	16 177	14 816
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	174 275	181 770
<b>Créances brutes</b>	<b>13 915 357</b>	<b>12 955 537</b>
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-131 430	-95 289
Autres dépréciations (S3)	-70 168	-78 483
<b>Sous Total I</b>	<b>13 713 759</b>	<b>12 781 765</b>

<sup>(1)</sup> Sont inclus les dépôts de garantie versés en représentation des engagements de paiements accordés au Fonds de résolution unique (3 126K€) et Fonds de garantie des dépôts (11 135K€).

	31.12.2022	31.12.2021
Location financement (investissement net)	0	0
Mobilier	0	0
Immobilier	0	0
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	0	0
Autres dépréciations (S3)	0	0
<b><i>Sous Total II</i></b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 713 759</b>	<b>12 781 765</b>
<i>dont prêts subordonnés</i>	0	0

Au 31.12.2022, les prêts garantis par l'Etat émis par le Groupe s'élèvent à de 172M€, dont 63,4% qui ont fait l'objet d'une prorogation pour une durée moyenne de 4,61 années et 30,9% ont été remboursés. Les encours déclassés en statut 3 sont non significatifs.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'Etat (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70% à 90% du capital et des intérêts restant dus. Au 31 décembre 2022, leur montant de dépréciation est non significatif.

### 9.3 Titres au coût amorti

	31.12.2022	31.12.2021
Titres	1 280 009	1 312 603
Effets publics	351 304	178 262
Obligations et autres titres de dettes	928 705	1 134 341
. Cotés	807 737	895 877
. Non cotés	120 968	238 464
Créances rattachées	6 217	3 490
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>1 286 226</b>	<b>1 316 093</b>
<i>dont actifs dépréciés (S3)</i>	0	0
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-93	-64
Autres dépréciations (S3)	0	0
<b>TOTAL NET</b>	<b>1 286 133</b>	<b>1 316 029</b>

## Note 10 - Passifs financiers au coût amorti

### 10.1 Dettes envers les banques centrales et les établissements de crédit au coût amorti

	31.12.2022	31.12.2021
<b>Banques centrales</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>1 631 048</b>	<b>1 905 313</b>
Comptes réseau Crédit Mutuel	0	0
Autres comptes ordinaires	5 262	6 477
Emprunts	856 254	1 228 851
Autres dettes	457 433	439 329
Pensions	307 698	230 000
Dettes rattachées	4 401	656
<b>TOTAL</b>	<b>1 631 048</b>	<b>1 905 313</b>

Au 31.12.2022, Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie participe aux opérations de refinancement de TLTRO III à hauteur de 825Mds€ (contre 1 175M€ au 31.12.2021).

### 10.2 Dettes envers la clientèle au coût amorti

	31.12.2022	31.12.2021
Comptes d'épargne à régime spécial	8 828 507	8 297 704
à vue	5 978 661	5 406 603
à terme	2 849 846	2 891 101
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	671	810
<b>Sous Total I</b>	<b>8 829 178</b>	<b>8 298 514</b>
Comptes à vue	3 974 905	3 775 260
Comptes et emprunts à terme	910 447	1 019 174
Pensions	0	0
Dettes rattachées	2 571	2 842
Autres dettes	1 288	1 030
Dettes d'assurance et de réassurance	0	0
<b>Sous Total II</b>	<b>4 889 211</b>	<b>4 798 306</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 718 389</b>	<b>13 096 820</b>

### 10.3 Dettes représentées par un titre au coût amorti

	31.12.2022	31.12.2021
Bons de caisse	28 762	30 733
TMI & TCN	1 807 239	1 491 868
Emprunts obligataires	0	0
Titres seniors non préférés	0	0
Dettes rattachées	8 729	7 812
<b>TOTAL</b>	<b>1 844 730</b>	<b>1 530 413</b>

## 10.4 Dettes subordonnées au coût amorti

	31.12.2022	31.12.2021
Dettes subordonnées	0	0
Emprunts participatifs	4 210	4 210
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	0
Autres dettes	1 920	1 920
Dettes rattachées	19	0
<b>TOTAL</b>	<b>6 149</b>	<b>6 130</b>

Principales dettes subordonnées :

Type	Date émission	Montant émission	Montant fin d'exercice	Taux d'intérêt	Echéance
Emprunt participatif Crédit Logement	30/12/2019	1 120	1 120	Euribor 1 an + 0,31% si Euribor 1 an > 0, sinon +0,31%	30/12/2024
Emprunt participatif Crédit Logement	30/06/2019	3 090	3 090	Euribor 1 an + 0,20% si Euribor 1 an > 0, sinon +0,20%	30/06/2031
Emprunt subordonné Crédit Logement	30/12/2022	1 920	1 920	Euribor 1 an + 0,20% si Euribor 1 an > 0, sinon +0,20%	30/12/2031
<b>TOTAL</b>			<b>6 130</b>		

## Note 11 - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

### 11.1 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres par type de produits

	31.12.2022	31.12.2021
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0
. Cotés	0	0
. Non cotés	0	0
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances rattachées	1	1
<b>Sous Total brut titres de dettes</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<i>dont titres de dettes dépréciés (S3)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances rattachées	1	1
<b>Sous Total net titres de dettes</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances rattachées	0	0
<b>Sous Total brut prêts et créances</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

	31.12.2022	31.12.2021
Actions et autres instruments de capitaux propres	14 717	14 556
. Cotés	14 717	14 556
. Non cotés	0	0
Titres immobilisés	1 539 451	1 513 374
Titres de participations	2 149	1 032
Autres titres détenus à long terme	15 193	12 896
Parts dans les entreprises liées	1 522 109	1 499 446
Titres prêtés	0	0
Avances CC SCI douteuses	0	0
Créances rattachées	0	0
<b><i>Sous Total instruments de capitaux propres</i></b>	<b>1 554 168</b>	<b>1 527 930</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 554 169</b>	<b>1 527 931</b>
<i>dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres</i>	<i>1 130 079</i>	<i>1 122 830</i>
<i>dont titres de participation cotés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

L'option permettant la classification en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » a été retenue pour les instruments de capitaux propres présentant un caractère stratégique.

## 11.2 Liste des principales participations non consolidées

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2021 (chiffres CNC) :

	% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Groupe des Assurance du crédit Mutuel SA (GACM)	7,39%	3 506 569	4 280 447	556 250	548 752
Banque Fédérative du crédit Mutuel (BFCM)	1,36%	13 311 098	230 817 308	1 537 312	1 229 992
ACM IARD SA	3,47%	1 849 312	7 830 935	3 608 575	200 078
Caisse Centrale Crédit Mutuel	7,26%	603 300	19 990 814	17 390	9 848
SAS Océan Participations	10,00%	104 781	105 988	0	3 833

Le détail des titres de participations non consolidés au titre du règlement ANC N°2016-09 est disponible sur le site :

<https://www.creditmutuel.fr/cmmabn/fr/groupe/banque-differente/informations-financieres/rapports-annuels.html>

## Note 12 - Valeur brute et cadrage des dépréciations

### 12.1 Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31.12.2021	Acquisition /production	Vente / Remboursement	Modification des flux	Transfert <sup>(2)</sup>	Autres <sup>(1)</sup>	31.12.2022
<b>Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit soumis</b>	<b>3 469 072</b>	<b>875 616</b>	<b>-818 249</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 526 439</b>
Pertes attendues à 12 mois (S1)	3 469 072	875 616	-818 249	0	0	0	3 526 439
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture	0	0	0	0	0	0	0
<b>Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle soumis<sup>(1)</sup></b>	<b>12 955 537</b>	<b>3 292 355</b>	<b>-2 336 468</b>	<b>3 933</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 915 357</b>
Pertes attendues à 12 mois (S1)	11 949 029	3 201 039	-2 139 140	3	-27 728	0	12 983 203
Pertes attendues à terminaison (S2)	824 738	78 255	-153 477	1 036	7 327	0	757 879
<i>dont créances clients relevant d'IFRS 15</i>	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	169 398	10 776	-43 208	2 284	20 762	0	160 012
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	12 372	2 285	-643	610	-361	0	14 263
<b>Actifs financiers au coût amorti - titres</b>	<b>1 316 093</b>	<b>526 269</b>	<b>-556 136</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 286 226</b>
Soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	1 316 093	526 269	-556 136	0	0	0	1 286 226
Soumis aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
<b>Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
<b>Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>17 740 702</b>	<b>4 694 240</b>	<b>-3 710 853</b>	<b>3 933</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18 728 022</b>

<sup>(1)</sup> Comprend notamment les modifications de flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation

<sup>(2)</sup> Dont transfert de Buckets

## 12.2 Cadrage des dépréciations

	31.12.2021	Dotation <sup>(1)</sup>	Reprise <sup>(1)</sup>	Autres	31.12.2022
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	-1	0	0	0	-1
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	-173 772	-141 565	113 740	-1	-201 598
Actifs financiers au coût amorti - titres	-64	-37	9	-1	-93
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-173 837</b>	<b>-141 602</b>	<b>113 749</b>	<b>-2</b>	<b>-201 692</b>

IFRS 9	31.12.2021	Dotation <sup>(1)</sup>	Reprise <sup>(1)</sup>	Autres	31.12.2022
<b>Prêts et créances Etablissements de crédit</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-1	0	0	0	-1
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
<b>Prêts et créances clientèle</b>	<b>-148 247</b>	<b>-104 938</b>	<b>79 413</b>	<b>0</b>	<b>-173 772</b>
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-21 658	-43 285	17 455	0	-47 488
Pertes attendues à terminaison (S2)	-40 592	-46 320	39 111	0	-47 801
<i>dont créances clients relevant d'IFRS 15</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-85 997	-15 333	22 847	0	-78 483
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
<b>Actifs financiers au coût amorti - titres</b>	<b>-75</b>	<b>-4</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>-64</b>
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-75	-4	15	0	-64
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
<b>Actifs financier en JVCP - titres de dettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0

(...)	31.12.2021	Dotation <sup>(1)</sup>	Reprise <sup>(1)</sup>	Autres	31.12.2022
<b>Actifs financier en JVCP - Prêts</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-148 323</b>	<b>-104 942</b>	<b>79 428</b>	<b>0</b>	<b>-173 837</b>

<sup>(1)</sup> Dont transfert de Buckets

	31.12.2020	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2021
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	-1	0	0	0	-1
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	-148 247	-104 938	79 413	0	-173 772
Actifs financiers au coût amorti - titres	-75	-4	15	0	-64
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-148 323</b>	<b>-104 942</b>	<b>79 428</b>	<b>0</b>	<b>-173 837</b>

IFRS 9	31.12.2020	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2021
<b>Prêts et créances Etablissements de crédit</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-1	0	0	0	-1
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
<b>Prêts et créances clientèle</b>	<b>-148 247</b>	<b>-104 938</b>	<b>79 413</b>	<b>0</b>	<b>-173 772</b>
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-21 658	-43 285	17 455	0	-47 488
Pertes attendues à terminaison (S2)	-40 592	-46 320	39 111	0	-47 801
<i>dont créances clients relevant d'IFRS 15</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-85 997	-15 333	22 847	0	-78 483
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0



(...)	31.12.2020	Dotation <sup>(1)</sup>	Reprise <sup>(1)</sup>	Autres	31.12.2021
<b>Actifs financiers au coût amorti - titres</b>	<b>-75</b>	<b>-4</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>-64</b>
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-75	-4	15	0	-64
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
<b>Actifs financier en JVCP - titres de dettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
<b>Actifs financier en JVCP - Prêts</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-148 323</b>	<b>-104 942</b>	<b>79 428</b>	<b>0</b>	<b>-173 837</b>

### 12.3 Cadrage des dépréciations

	Encours bruts			Dépréciations					Encours nets
	S1	S2	S3	S1	Dont ajustement*	S2	Dont ajustement*	S3	
Prêts et créances Etablissements de crédit	3 526 439	0	0	-1	0	0	0	0	3 526 438
Prêts et créances clientèle	12 983 203	757 879	174 275	-75 217	-1 078	-56 213	-2 607	-70 168	13 713 759
Actifs financiers au coût amorti - titres	1 286 226	0	0	-93	0	0	0	0	1 286 133
Actifs financiers en JVCP – titres de dettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers en JVCP - prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>17 795 868</b>	<b>757 879</b>	<b>174 275</b>	<b>-75 311</b>	<b>-1 078</b>	<b>-56 213</b>	<b>-2 607</b>	<b>-70 168</b>	<b>18 526 330</b>

Pour rappel, au 31.12.2021 le groupe Crédit Mutuel avait comptabilisé des dépréciations complémentaires pour 3 524K€ dans le cadre de la crise du Covid-19.

## Note 13 - Actifs et passifs à la juste valeur par résultat

### 13.1 Actifs à la juste valeur par résultat

	31.12.2022				31.12.2021			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
<b>Titres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>219 562</b>	<b>219 562</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>198 379</b>	<b>198 379</b>
Effets publics	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0	198 068	198 068	0	0	177 929	177 929
. Côtés	0	0	8 438	8 438	0	0	9 034	9 034
. Non Côtés	0	0	189 630	189 630	0	0	168 895	168 895
<i>dont OPC</i>	0		198 068	198 068	0		177 929	177 929
Actions et autres instruments de capitaux propres	0		6 233	6 233	0		5 535	5 535
. Côtés	0		0	0	0		0	0
. Non Côtés	0		6 233	6 233	0		5 535	5 535
Titres immobilisés			15 261	15 261			14 915	14 915
Titres de participations			9 058	9 058			8 875	8 875
Autres titres détenus à long terme			6 183	6 183			6 020	6 020
Parts dans les entreprises liées			0	0			0	0
Autres titres immobilisés			20	20			20	20
<b>Instruments dérivés</b>	<b>1 638</b>			<b>1 638</b>	<b>1 250</b>			<b>1 250</b>
<b>Prêts et créances</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>dont pensions</i>	0	0		0	0	0		0
<b>TOTAL</b>	<b>1 638</b>	<b>0</b>	<b>219 562</b>	<b>221 200</b>	<b>1 250</b>	<b>0</b>	<b>198 379</b>	<b>199 629</b>

### 13.2 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2022	31.12.2021
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	923	1 250
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>923</b>	<b>1 250</b>

#### Passifs financiers détenus à des fins de transaction :

	31.12.2022	31.12.2021
Vente à découvert de titres	0	0
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0
Dettes représentatives des titres donnés en pension	0	0
Instruments dérivés de transaction	923	1 250
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>923</b>	<b>1 250</b>

### 13.3 Analyse des instruments dérivés de transaction

	31.12.2022			31.12.2021		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instrument de taux	30 000	0	0	776 000	1 250	1 250
Swaps	0	0	0	725 000	1 250	1 250
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	30 000	0	0	51 000	0	0
Instrument de change	15 292	355	185	0	0	0
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	15 292	355	185	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Autres que taux et change	31 169	1 283	738	0	0	0
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	31 169	1 283	738	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>76 461</b>	<b>1 638</b>	<b>923</b>	<b>776 000</b>	<b>1 250</b>	<b>1 250</b>

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

### Note 14 – Couverture

#### 14.1 Instruments de dérivés de couverture

	31.12.2022			31.12.2021		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Couverture de Fair Value Hedge	2 804 113	83 384	86 615	2 002 648	19 904	44 479
Swaps	1 540 063	83 384	86 615	1 762 298	19 904	44 479
Autres contrats fermes	1 264 050	0	0	240 350	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge	0	0	0	0	0	0
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 804 113</b>	<b>83 384</b>	<b>86 615</b>	<b>2 002 648</b>	<b>19 904</b>	<b>44 479</b>

L'inefficacité constatée en résultat impacte négativement les comptes (1K€ comptabilisés dans le poste « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ») (Cf. note 28).

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Echéancier de la valeur nominale des instruments dérivés de couverture :

	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.21
Couverture de Fair Value Hedge	88 158	149 000	1 324 305	1 242 650	2 804 113
Swaps	88 158	149 000	645 905	657 000	1 540 063
Autres contrats fermes	0	0	678 400	585 650	1 264 050
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>88 158</b>	<b>149 000</b>	<b>1 324 305</b>	<b>1 242 650</b>	<b>2 804 113</b>

	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.21
Couverture de Fair Value Hedge	130 000	192 235	941 963	738 450	2 002 648
Swaps	130 000	192 235	833 063	607 000	1 762 298
Autres contrats fermes	0	0	108 900	131 450	240 350
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>130 000</b>	<b>192 235</b>	<b>941 963</b>	<b>738 450</b>	<b>2 002 648</b>

14.2 Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	31.12.2022	31.12.2021	Variation
<b>Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles</b>			
d'actifs financiers	-116 547	25 618	-554,94 %
de passifs financiers	-17 267	0	NA

14.3 Eléments micro-couverts en Fair Value Hedge

Eléments couverts à l'Actif :

	31.12.2022				31.12.2021			
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan <sup>(1)</sup>	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan <sup>(1)</sup>
Prêts et créances								
Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres au coût amorti	290 499	-15 781	-19 271	0	210 174	3 490	-7 397	0
Actifs financiers à la JVCP	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>290 499</b>	<b>-15 781</b>	<b>-19 271</b>	<b>0</b>	<b>210 174</b>	<b>3 490</b>	<b>-7 397</b>	<b>0</b>

<sup>(1)</sup> Elément couvert qui a cessé d'être ajusté

Eléments couverts au Passif :

	31.12.2022				31.12.2021			
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan <sup>(1)</sup>	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan <sup>(1)</sup>
Dettes représentées par un titre	520 798	-79 169	-83 147	0	716 409	3 978	-27 200	0
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>520 798</b>	<b>-79 169</b>	<b>-83 147</b>	<b>0</b>	<b>716 409</b>	<b>3 978</b>	<b>-27 200</b>	<b>0</b>

<sup>(1)</sup> Elément couvert qui a cessé d'être ajusté

**Note 15 - Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan**

31.12.2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers IFRS 9</b>				
Juste valeur par capitaux propres	14 717	0	1 539 452	1 554 169
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0	1	1
Actions et autres instruments de capitaux propres	14 717	0	0	14 717
Participations et ATDLT	0	0	17 342	17 342
Parts entreprises liées	0	0	1 522 102	1 522 109
Transaction / JVO / Autres	14 671	191 268	15 261	221 200
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	8 438	189 630	0	198 068
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	6 233	0	0	6 233
Participations et ATDLT - Autres JVPR	0	0	15 261	15 261
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	1 638	0	1 638
Instruments dérivés de couverture	0	83 384	0	83 384
<b>TOTAL</b>	<b>29 388</b>	<b>274 652</b>	<b>1 554 713</b>	<b>1 858 753</b>

31.12.2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Passifs financiers IFRS 9</b>				
Transaction / JVO	0	923	0	923
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	923	0	923
Instruments dérivés de couverture	0	86 615	0	86 615
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>87 538</b>	<b>0</b>	<b>87 538</b>

Catégories :

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Il n'y a pas de transfert entre les niveaux 1 et 2 dont le montant est supérieur à 10% du montant de la ligne « Total » pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.

31.12.2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers IFRS 9</b>				
Juste valeur par capitaux propres	14 556	0	1 513 375	1 527 931
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0	1	1
Actions et autres instruments de capitaux propres	14 556	0	0	14 556
Participations et ATDLT	0	0	13 928	13 928
Parts entreprises liées	0	0	1 499 446	1 499 446
Transaction / JVO / Autres	14 569	170 145	14 915	199 629
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	9 034	168 895	0	177 929
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	5 535	0	0	5 535
Participations et ATDLT - Autres JVPR	0	0	14 915	14 915
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	1 250	0	1 250
Instruments dérivés de couverture	0	19 904	0	19 904
<b>TOTAL</b>	<b>29 125</b>	<b>190 049</b>	<b>1 528 290</b>	<b>1 747 464</b>

31.12.2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Passifs financiers IFRS 9</b>				
Transaction / JVO	0	1 250	0	1 250
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	1 250	0	1 250
Instruments dérivés de couverture	0	44 479	0	44 479
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>45 729</b>	<b>0</b>	<b>45 729</b>

Hierarchie de la Juste Valeur – Détail du niveau 3 :

31.12.2022	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Rembts	Transferts	Gains & Pertes en résultat	Gains & Pertes en capitaux propres	Autres	Clôture
Juste valeur par capitaux propres	1 513 375	3 017	15 660	0	0	0	0	7 401	-1	1 539 452
. Oblig. Et autres titres de dettes	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
. Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Participations & ATDLT	13 928	3 017	61	0	0	0	0	336	0	17 342
. Parts entreprises liées	1 499 446	0	15 599	0	0	0	0	7 065	-1	1 522 109
Transaction / JVO / Autres	14 915	1 572	1 978	-592	-1 206	678	-2 416	0	332	15 261
. Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	0	0	0	0	0	678	-678	0	0	0
. Participations & ATDLT – Autres JVPR	14 915	1 572	1 978	-592	-1 206	0	-1 738	0	332	15 261
<b>TOTAL</b>	<b>1 528 290</b>	<b>4 589</b>	<b>17 638</b>	<b>-592</b>	<b>-1 206</b>	<b>678</b>	<b>-2 416</b>	<b>7 401</b>	<b>331</b>	<b>1 554 713</b>

## Note 16 - Compensation des actifs et passifs financiers

31.12.2022	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	
<b>Actifs financiers</b>							
Dérivés	119 266	-34 244	85 022	-52 554	0	-32 468	0
Pensions	375 055	-275 055	100 000	0	-79 393	-17 051	3 556
<b>TOTAL</b>	<b>494 321</b>	<b>-309 299</b>	<b>185 022</b>	<b>-52 554</b>	<b>-79 393</b>	<b>-49 519</b>	<b>3 556</b>

31.12.2022	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	
<b>Passifs financiers</b>							
Dérivés	121 782	-34 244	87 538	-52 554	0	-15 522	19 462
Pensions	586 091	-275 055	311 036	0	-311 036	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>707 873</b>	<b>-309 299</b>	<b>398 574</b>	<b>-52 554</b>	<b>-311 036</b>	<b>-15 522</b>	<b>19 462</b>

31.12.2021	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	
<b>Actifs financiers</b>							
Dérivés	24 013	-2 859	21 154	-11 001	0	-7 647	2 506
Pensions	326 473	-275 064	51 409	0	-29 260	-5 027	17 122
<b>TOTAL</b>	<b>350 486</b>	<b>-277 923</b>	<b>72 563</b>	<b>-11 001</b>	<b>-29 260</b>	<b>-12 674</b>	<b>19 628</b>

31.12.2021	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	
<b>Passifs financiers</b>							
Dérivés	48 588	-2 859	45 729	-11 001	0	-34 728	0
Pensions	505 706	-275 064	230 642	0	-230 642	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>554 294</b>	<b>-277 923</b>	<b>276 371</b>	<b>-11 001</b>	<b>-230 642</b>	<b>-34 728</b>	<b>0</b>

Les montants figurant dans la 2<sup>ème</sup> colonne, correspondant à la compensation comptable, selon IAS 32 :

- pour les opérations passant en chambre sur la ligne « Dérivés »
- pour les opérations croisées sur la ligne « Pensions » (application à partir de l'exercice 2021 au regard des contrats cadres et des confirmations).

La colonne « Impact des conventions-cadre de compensation » correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable. Cela concerne notamment les opérations pour lesquels le droit à compenser s'exerce en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de la faillite d'une des parties aux contrats. Sont concernés les dérivés et les pensions, traités ou non via des chambres de compensation.

La colonne « Instruments financiers reçus/donnés en garantie » comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché.

La colonne « Trésorerie reçue/versée (cash collatéral) » inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les comptes d'actifs ou passifs divers.

## Note 17 – Impôts

### 17.1 Impôts courants

	31.12.2022	31.12.2021
Actif (par résultat)	55 110	55 024
Passif (par résultat)	20 533	24 162

### 17.2 Impôts différés

	31.12.2022	31.12.2021
Actif (par résultat)	39 788	33 315
Actif (par capitaux propres)	0	0
Passif (par résultat)	0	0
Passif (par capitaux propres)	38 357	37 441

#### Répartition des impôts différés par grandes catégories :

	31.12.2022		31.12.2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Reports fiscaux déficitaires	1 413		484	
Différences temporaires sur	39 397	39 390	34 522	39 132
. réévaluation des instruments financiers (hors assurance)	264	39 390	1 691	39 132
. activité d'assurance				
. provisions	40 810		34 533	
. réserve latente de location financement				
. résultats des sociétés transparentes	0	0	0	0
. autres décalages temporaires	-1 666		-1 702	
Compensation	-1 033	-1 033	-1 691	-1 691
<b>TOTAL des actifs et passifs d'impôts différés</b>	<b>39 788</b>	<b>38 357</b>	<b>33 315</b>	<b>37 441</b>

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable. Le taux de l'impôt différé est de 25,83%.



## Note 18 - Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

### 18.1 Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2022	31.12.2021
<b>Comptes de régularisation actif</b>		
Valeurs reçues à l'encaissement	50 871	8 423
Comptes d'ajustement sur devises	0	0
Produits à recevoir	5 215	4 173
Comptes de régularisation divers	50 318	66 195
<b><i>Sous Total</i></b>	<b>106 404</b>	<b>78 791</b>
<b>Autres actifs</b>		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	0	0
Débiteurs divers	46 732	31 409
Stocks et assimilés	0	0
Autres emplois divers	1 994	0
<b><i>Sous Total</i></b>	<b>48 726</b>	<b>31 409</b>
<b><i>TOTAL</i></b>	<b>155 130</b>	<b>110 200</b>

### 18.2 Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2022	31.12.2021
<b>Comptes de régularisation passif</b>		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	0	12
Comptes d'ajustement sur devises	0	0
Charges à payer	4 597	4 864
Produits constatés d'avance	56 751	58 264
Comptes de régularisation divers	69 182	46 687
<b><i>Sous Total</i></b>	<b>130 530</b>	<b>109 827</b>
<b>Autres passifs</b>		
Obligations locatives – Immobilier	4 335	3 732
Obligations locatives - Autres	0	0
Comptes de règlement sur opérations sur titres	112	144
Versements restant à effectuer sur titres	7 774	12 045
Créditeurs divers	54 004	52 935
<b><i>Sous Total</i></b>	<b>66 225</b>	<b>68 856</b>
<b><i>TOTAL</i></b>	<b>196 755</b>	<b>178 683</b>

### 18.3 Obligation locatives par durée résiduelle

31.12.2022	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	<b>875</b>	<b>1 611</b>	<b>1 261</b>	<b>414</b>	<b>174</b>	<b>4 335</b>
. Immobilier	875	1 611	1 261	414	174	4 335
. Autres	0	0	0	0	0	0

31.12.2021	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	<b>648</b>	<b>1 109</b>	<b>1 206</b>	<b>459</b>	<b>310</b>	<b>3 732</b>
. Immobilier	648	1 109	1 206	459	310	3 732
. Autres	0	0	0	0	0	0

### Note 19 – Participations dans les entreprises mises en équivalence

#### 19.1 Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

31.12.2022	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus <sup>(1)</sup>	JV de la participation (si cotée)
<b>Entités sous influence notable</b>						
Euro-Information	France	7,61%	190 857	11 713	236	NC
<b>TOTAL</b>			<b>190 857</b>	<b>11 713</b>	<b>236</b>	

<sup>(1)</sup> en trésorerie et en actions

31.12.2021	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
<b>Entités sous influence notable</b>						
Euro-Information	France	7,61%	179 375	14 040	236	NC
<b>TOTAL</b>			<b>179 375</b>	<b>14 040</b>	<b>236</b>	

#### 19.2 Données des principales entreprises mises en équivalence

31.12.2022	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
<b>Entités sous influence notable</b>						
Euro-Information	2 340 837	1 525 310	133 071	134 965	-	2 133 911

31.12.2021	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
<b>Entités sous influence notable</b>						
Euro-Information	2 185 210	1 422 468	116 780	285 480	-	1 998 927

## Note 20 - Immeubles de placement

	31.12.2021	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2022
Coût historique	130 915	23 816	0	0	154 731
Amortissement et dépréciation	-2 791	-1 371	0	0	-4 162
<b>MONTANT NET</b>	<b>128 124</b>	<b>22 445</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>150 569</b>

## Note 21 - Immobilisations corporelles et incorporelles

### 21.1 Immobilisations corporelles

	31.12.2021	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2022
<b>Coût historique</b>					
Terrains d'exploitation	12 309	205	-275	-29	12 210
Constructions d'exploitation	122 296	25	-223	4 210	126 308
Droits d'utilisation - Immobilier	5 823	303	-21	1 226	7 331
Droits d'utilisation - Autres	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	19 865	4 427	-225	-4 209	19 858
<b>Sous Total</b>	<b>160 293</b>	<b>4 960</b>	<b>-744</b>	<b>1 198</b>	<b>165 707</b>
<b>Amortissement et dépréciation</b>					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	-95 903	-3 911	196	-44	-99 662
Droits d'utilisation – Immobilier	-2 110	-920	8	1	-3 021
Droits d'utilisation - Autres	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	-16 236	-363	223	38	-16 338
<b>Sous Total</b>	<b>-114 249</b>	<b>-5 194</b>	<b>427</b>	<b>-5</b>	<b>-119 021</b>
<b>MONTANT NET</b>	<b>46 044</b>	<b>-234</b>	<b>-317</b>	<b>1 193</b>	<b>46 686</b>

### 21.2 Immobilisations incorporelles

	31.12.2021	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2022
<b>Coût historique</b>					
Immobilisations acquises	12 866	2 306	-138	-417	14 617
. logiciels	29	0	0	0	29
. autres	12 837	2 306	-138	-417	14 588
<b>Sous Total</b>	<b>12 866</b>	<b>2 306</b>	<b>-138</b>	<b>-417</b>	<b>14 617</b>
<b>Amortissement et dépréciation</b>					
Immobilisations acquises	-6 356	-1 391	1	-44	-7 790
. logiciels	-29	0	0	0	-29
. autres	-6 327	-1 391	1	-44	-7 761
<b>Sous Total</b>	<b>-6 356</b>	<b>-1 391</b>	<b>1</b>	<b>-44</b>	<b>-7 790</b>
<b>MONTANT NET</b>	<b>6 510</b>	<b>915</b>	<b>-137</b>	<b>-461</b>	<b>6 827</b>

## Note 22 - Ecart d'acquisition

	31.12.2021	Augmentation	Diminution	Autres Variations	31.12.2022
Ecart d'acquisition brut	13 871	0	0	0	13 871
Dépréciations	0	0	0	0	0
<b>MONTANT NET</b>	<b>13 871</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 871</b>

Filiales	Valeur EA au 31. 12.21	Augmentation	Diminution	Autres Variations	Valeur EA au 31.12.22
Helloasso	13 871	0	0	0	13 871

## Note 23 - Provisions et passifs éventuels

	31.12.2021	Dotations de l'exercice	Reprises sur provision utilisée	Reprises sur prov. non utilisée	Autres variations	31.12.2022
<b>Provisions pour risques</b>	<b>17 069</b>	<b>6 370</b>	<b>0</b>	<b>-9 972</b>	<b>17</b>	<b>13 484</b>
Sur engagements par signature	3 738	2 328	0	-1 593	0	4 473
Sur engagements de garantie	1 909	1 651	0	-1 537	0	2 023
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	709	631	0	-577	0	763
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	1 200	1 020	0	-960	0	1 260
Sur engagements de financement	1 814	2 221	0	-1 728	0	2 307
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	1 125	1 455	0	-1 070	0	1 510
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	689	766	0	-658	0	797
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	0	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges	987	109	0	-619	0	477
Provisions pour risques sur créances diverses	8 621	61	0	-4 495	17	4 204
<b>Autres provisions</b>	<b>19 370</b>	<b>144</b>	<b>-133</b>	<b>-4 441</b>	<b>1</b>	<b>14 941</b>
Provision pour épargne logement	18 663	82	0	-4 416	0	14 329
Provisions pour éventualité diverses	352	61	-133	-25	1	256
Autres provisions	355	1	0	0	0	356
<b>Provisions pour engagements de retraite</b>	<b>970</b>	<b>837</b>	<b>-116</b>	<b>-854</b>	<b>0</b>	<b>837</b>
<b>TOTAL</b>	<b>37 409</b>	<b>7 351</b>	<b>-249</b>	<b>-15 267</b>	<b>18</b>	<b>29 262</b>

	31.12.2020	Dotations de l'exercice	Reprises sur provision utilisée	Reprises sur provision non utilisée	Autres variations	31.12.2021
<b>Provisions pour risques</b>	<b>17 093</b>	<b>4 659</b>	<b>0</b>	<b>-4 685</b>	<b>2</b>	<b>17 069</b>
Sur engagements par signature	3 491	1 162	0	-915	0	3 738
Sur engagements de garantie	2 046	1 528	0	-1 665	0	1 909
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	486	605	0	-382	0	709
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	1 560	923	0	-1 283	0	1 200
Sur engagements de financement	2 053	1 712	0	-1 951	0	1 814
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	1 386	1 060	0	-1 321	0	1 125
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	667	652	0	-630	0	689
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	0	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges	845	257	0	-116	1	987
Provisions pour risques sur créances diverses	8 658	0	0	-38	1	8 621
<b>Autres provisions</b>	<b>19 298</b>	<b>473</b>	<b>-114</b>	<b>-287</b>	<b>0</b>	<b>19 370</b>
Provision pour épargne logement	18 627	315	0	-279	0	18 663
Provisions pour éventualité diverses	319	155	-114	-8	0	352
Autres provisions	352	3	0	0	0	355
<b>Provisions pour engagements de retraite</b>	<b>1 028</b>	<b>970</b>	<b>-78</b>	<b>-950</b>	<b>0</b>	<b>970</b>
<b>TOTAL</b>	<b>37 419</b>	<b>6 102</b>	<b>-192</b>	<b>-5 922</b>	<b>2</b>	<b>37 409</b>

Tableau des provisions PEL/CEL :

	0-4 ans	4-10 ans	+10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	86 637	1 359 502	922 773	2 368 913
Montant des provisions sur PEL	521	8 176	5 550	14 247
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				195 735
Montant des provisions sur CEL				55
Dotations Provisions EL				-82
Reprises Provisions EL				4 416
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				-2 759
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				28

Engagements de retraites et avantages similaires :

	31.12.2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31.12.2022
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	0	0	0	0	0
Compléments de retraite	0	0	0	0	0
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	970	837	-970	0	837
<b>TOTAL</b>	<b>970</b>	<b>837</b>	<b>-970</b>	<b>0</b>	<b>837</b>

Régime à prestations définies - Principales hypothèses actuarielles retenues :

	31.12.2022	31.12.2021
Taux d'actualisation <sup>(1)</sup>	3,40%	1,00%
Taux attendu d'augmentation des salaires	2,07%	1,18%

<sup>(1)</sup> Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice Iboxx.

Indemnités de fin de carrière :

Variation de la dette actuarielle	31.12.2021	Charges d'intérêt	Coût services rendus de la période	Cotis. Au régime	Ecarts actuariels suite chgt hypo. Démo.	Ecarts actuariels suite chgt hypo. financières	Paiement aux bénéficiaires	Autres	31.12.2022
Engagements	12 865	119	699		746	-2 048	-896	-1	11 484
Contrat d'assurance	13 064	131		0		-295	-896	-1	12 003
<b>Solde net</b>	<b>-199</b>	<b>-12</b>	<b>699</b>	<b>0</b>	<b>746</b>	<b>-1 753</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-519</b>
<b>Provision</b>	<b>0</b>								<b>0</b>

Variation de la dette actuarielle	31.12.2020	Charges d'intérêt	Coût services rendus de la période	Cotis. Au régime	Ecarts actuariels suite chgt hypo. Démo.	Ecarts actuariels suite chgt hypo. financières	Paiement aux bénéficiaires	Autres	31.12.2021
Engagements	9 881	43	504		-264	3 037	-335	-1	12 865
Contrat d'assurance	10 067	45		3 100		187	-335	0	13 064
<b>Solde net</b>	<b>-186</b>	<b>-2</b>	<b>504</b>	<b>-3 100</b>	<b>-264</b>	<b>2 850</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>-199</b>
<b>Provision</b>	<b>0</b>								<b>0</b>

Une variation de plus/moins 25 points de base du taux d'actualisation conduirait respectivement à une baisse de 223K€ / une augmentation de 232K€ de l'engagement.

Variation de la juste valeur des actifs du régime :

	31.12.2021	Effets de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Autres	31.12.2022
Juste valeur des actifs du régime	13 064	-295	131	0	-896	-1	12 003

	31.12.2020	Effets de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Autres	31.12.2021
Juste valeur des actifs du régime	10 067	187	45	3 100	-355	0	13 064

## Note 24 - Réserves liées au capital et réserves

### 24.1 Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31.12.2022	31.12.2021
Capital et réserves liées au capital	306 055	308 089
Capital	296 492	298 526
Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	9 563	9 563
Réserves consolidées	1 874 778	1 705 406
Réserve légale	19 357	19 357
Réserves statutaires et contractuelles	1 468 239	1 325 889
Réserves réglementées	59 281	59 281
Autres réserves (dont effets liés à la première application)	332 803	306 529
<i>dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres</i>	0	0
Report à nouveau	-4 902	-5 650
<b>TOTAL</b>	<b>2 180 833</b>	<b>2 013 495</b>

Les Caisses Locales sont des sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité limitée dont le capital est détenu uniquement par leurs sociétaires (clients) ; la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une société coopérative anonyme à capital variable dont le capital est détenu d'une part par les caisses locales et d'autre part par ses administrateurs.

### 24.2 Gains ou pertes latents ou différés

	31.12.2022	31.12.2021
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
. placements des activités d'assurance (actifs disponibles à la vente)	0	0
. actifs financiers en JVCPR - instruments de dettes	0	0
. actifs financiers en JVCPNR - instruments de capitaux propres	1 130 079	1 122 830
. dérivés de couverture (CFH)	0	0
. risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	0	0
. autres	-2 976	-4 865
<b>TOTAL</b>	<b>1 127 103</b>	<b>1 117 965</b>

\* Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet

## Note 25 - Engagements donnés et reçus

<b>Engagements donnés</b>	31.12.2022	31.12.2021
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 925 718</b>	<b>1 748 296</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit	32 725	31 975
Engagements en faveur de la clientèle	1 892 993	1 716 321
<b>Engagements de garantie</b>	<b>425 605</b>	<b>391 957</b>
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	7 863	7 880
Engagements d'ordre de la clientèle	417 742	384 077
<b>Engagements sur titres</b>	<b>0</b>	<b>30</b>
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	0	30

<b>Engagements reçus</b>	31.12.2022	31.12.2021
<b>Engagements de financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	0	0
Engagements reçus de la clientèle	0	0
<b>Engagements de garantie</b>	<b>3 923 295</b>	<b>3 749 334</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	3 260 778	3 094 153
Engagements reçus de la clientèle	662 517	655 181
<b>Engagements sur titres</b>	<b>77 150</b>	<b>82 000</b>
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements reçus	77 150	82 000

<b>Titres et valeurs donnés en pension</b>	31.12.2022	31.12.2021
Actifs donnés en pension	256 428	250 399
Passifs associés	307 698	230 000
<b>TOTAL</b>	<b>564 126</b>	<b>480 399</b>

<b>Autres actifs donnés en garantie de passif</b>	31.12.2022	31.12.2021
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	89 265	42 832
<b>TOTAL</b>	<b>89 265</b>	<b>42 832</b>

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le groupe est exposé à la non restitution des titres.

Les autres actifs donnés en garantie de passifs concernent les dérivés pour lesquels sont versés des appels de marge lorsque leur juste valeur est négative. Ces montants comprennent les marges initiales et celles versées ultérieurement.



## NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### Note 26 - Intérêts et produits / charges assimilés

	31.12.2022		31.12.2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales <sup>(1)</sup>	45 769	-781	22 042	5 455
Clientèle	220 272	-134 085	218 810	-93 330
<i>. dont crédit-bail</i>	0	0	0	0
Obligation locative	0	-21	0	-16
Instruments dérivés de couverture <sup>(2)</sup>	22 086	-28 595	26 136	-31 264
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	646	0	9	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs disponibles à la vente	0	0	-1	0
Titres au coût amorti	3 510	0	2 214	0
Dettes représentées par un titre <sup>(3)</sup>	0	-12 792	0	-11 140
Dettes subordonnées	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>292 283</b>	<b>-176 274</b>	<b>269 210</b>	<b>-130 295</b>
<i>Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE</i>	<i>226 551</i>	<i>-147 679</i>	<i>243 065</i>	<i>-99 031</i>
<i>Dont intérêts sur passifs au coût amorti</i>		<i>-147 679</i>		<i>-99 031</i>

<sup>(1)</sup> Dont -972K€ d'impact des taux négatifs en produits et 3 776K€ en charges au 31.12.2022, et dont -4 128K€ d'impact des taux négatifs en produits et 7 408K€ en charges au 31.12.2021

<sup>(2)</sup> Dont 0K€ d'impact des taux négatifs en produits et en charges au 31.12.2022, et dont -597K€ d'impact des taux négatifs en produits et 2 201K€ en charges au 31.12.2021

<sup>(3)</sup> Dont 446K€ d'impact des taux négatifs en charges au 31.12.2022, et dont 1 744K€ en charges au 31.12.2021

### Note 27 – Commissions

	31.12.2022		31.12.2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	1 054	-203	1 006	-158
Clientèle	40 117	-2 272	36 868	-2 269
Titres	5 481	-743	5 620	-462
<i>dont activités gérées pour compte de tiers</i>	<i>2 401</i>	<i>0</i>	<i>2 532</i>	<i>0</i>
Instruments dérivés	6	0	11	0
Change	104	0	68	0
Engagements de financement et de garantie	851	-1 180	360	-735
Prestations de services	116 156	-21 730	106 099	-20 849
<b>TOTAL</b>	<b>163 769</b>	<b>-26 128</b>	<b>150 032</b>	<b>-24 473</b>

## Note 28 - Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2022	31.12.2021
Instruments de transaction	1 727	254
Instruments à la juste valeur sur option	0	0
Inefficacité des couvertures	1	1
. Sur-couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
. Sur-couverture de juste valeur (FVH)	1	1
. Variations de juste valeur des éléments couverts	-61 748	-11 036
. Variations de juste valeur des éléments de couverture	61 749	11 037
Résultat de change	800	422
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat	13 455	18 656
<b>TOTAL des Variations de Juste Valeur</b>	<b>15 983</b>	<b>19 333</b>

## Note 29 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31.12.2022	31.12.2021
Dividendes	33 200	112 693
<i>dont résultant d'instruments décomptabilisés sur la période</i>	0	0
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>33 200</b>	<b>112 693</b>

## Note 30 - Produits / Charges des autres activités

	31.12.2022	31.12.2021
<b>Produits des autres activités</b>		
Immeubles de placement :	0	0
. reprises de provisions/amortissements	0	0
. plus-values de cession	0	0
Charges refacturées	97	66
Autres produits	18 877	13 907
<b>Sous Total</b>	<b>18 974</b>	<b>13 973</b>
<b>Charges des autres activités</b>		
Immeubles de placement :	-1 371	-1 005
. dotations aux provisions/amortissements	-1 371	-1 005
. moins-values de cession	0	0
Autres charges	-4 280	-2 212
<b>Sous Total</b>	<b>-5 651</b>	<b>-3 217</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>13 323</b>	<b>10 756</b>

## Note 31 - Frais généraux

	31.12.2022	31.12.2021
Charges de personnel	-125 084	-121 482
Autres charges d'exploitation	-64 849	-62 628
Dotations / Reprises sur amortissements et provisions - Immobilisations d'exploitation	-6 584	-6 347
<b>TOTAL</b>	<b>-196 517</b>	<b>-190 457</b>

### 31.1 Charges de personnel

	31.12.2022	31.12.2021
Salaires et traitements	-73 897	-69 237
Charges sociales	-28 065	-29 430
Avantages du personnel à court terme	0	0
Intéressement et participation des salariés	-12 818	-12 677
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-10 304	-10 138
<b>TOTAL</b>	<b>-125 084</b>	<b>-121 482</b>

### 31.2 Autres charges d'exploitation

	31.12.2022	31.12.2021
Impôts et taxes <sup>(1)</sup>	-8 161	-9 281
Locations	-3 340	-3 153
- locations à court terme d'actifs <sup>(2)</sup>	-550	-564
- locations d'actifs de faible valeur/substituables <sup>(3)</sup>	-2 268	-2 209
- autres locations	-522	-380
Autres services extérieurs	-53 481	-50 324
Autres charges diverses	133	130
<b>TOTAL</b>	<b>-64 849</b>	<b>-62 628</b>

<sup>(1)</sup> Le poste « Impôts et taxes » comprend une charge de 2 848K€ au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique en 2022, contre 4 200K€ en 2021

<sup>(2)</sup> inclut l'immobilier en tacite reconduction

<sup>(3)</sup> Inclut le matériel informatique

### 31.3 Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2022	31.12.2021
Amortissements :	-6 584	-6 347
- immobilisations corporelles	-5 193	-5 277
<i>dont droits d'utilisation</i>	-920	-894
- immobilisations incorporelles	-1 391	-1 070
Dépréciations :	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-6 584</b>	<b>-6 347</b>

## Note 32 - Coût du risque

	31.12.2022	31.12.2021
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-28 196	-25 781
- pertes attendues à terminaison (S2)	-8 580	-6 871
- actifs dépréciés (S3)	7 233	-202
<b>TOTAL</b>	<b>-29 543</b>	<b>-32 854</b>

31.12.2022	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
<b>Pertes attendues à 12 mois (S1)</b>	<b>-72 739</b>	<b>44 543</b>				<b>-28 196</b>
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-70 616	42 887				-27 729
Actifs financiers au coût amorti - titres	-37	9				-28
Engagements donnés	-2 086	1 647				-439
<b>Pertes attendues à terminaison (S2)</b>	<b>-55 051</b>	<b>46 471</b>				<b>-8 580</b>
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-53 265	44 853				-8 412
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
Engagements donnés	-1 786	1 618				-168
<b>Actifs dépréciés (S3)</b>	<b>-19 966</b>	<b>31 264</b>	<b>-3 774</b>	<b>-1 045</b>	<b>754</b>	<b>7 233</b>
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-17 577	25 176	-3 774	-1 045	754	3 534
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-61	1	0	0	0	-60
Engagements donnés	-2 328	6 087	0	0	0	3 759
<b>TOTAL</b>	<b>-147 756</b>	<b>122 278</b>	<b>-3 774</b>	<b>-1 045</b>	<b>754</b>	<b>-29 543</b>

31.12.2021	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
<b>Pertes attendues à 12 mois (S1)</b>	<b>-44 954</b>	<b>19 173</b>				<b>-25 781</b>
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-43 285	17 455				-25 830
Actifs financiers au coût amorti - titres	-4	15				11
Engagements donnés	-1 665	1 703				38
<b>Pertes attendues à terminaison (S2)</b>	<b>-47 895</b>	<b>41 024</b>				<b>-6 871</b>
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-46 320	39 111				-7 209
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
Engagements donnés	-1 575	1 913				338
<b>Actifs dépréciés (S3)</b>	<b>-16 360</b>	<b>22 430</b>	<b>-5 886</b>	<b>-1 236</b>	<b>850</b>	<b>-202</b>
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-15 181	21 472	-5 886	-1 236	850	19
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-17	5	0	0	0	-12
Engagements donnés	-1 162	953	0	0	0	-209
<b>TOTAL</b>	<b>-109 209</b>	<b>82 627</b>	<b>-5 886</b>	<b>-1 236</b>	<b>850</b>	<b>-32 854</b>

### Note 33 - Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2022	31.12.2021
Immobilisations corporelles et incorporelles	28	-18
Moins-values de cession	-15	-27
Plus-values de cession	43	9
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>-18</b>

### Note 34 - Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31.12.2022	31.12.2021
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Note 35 - Impôts sur les bénéfices

### Décomposition de la charge d'impôt :

	31.12.2022	31.12.2021
Charge d'impôt exigible	-22 312	-27 876
Charge d'impôt différé	6 473	5 145
Ajustements au titre des exercices antérieurs	26	125
<b>TOTAL</b>	<b>-15 813</b>	<b>-22 606</b>

### Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique :

	31.12.2022	31.12.2021
Taux d'impôt théorique	25,83%	28,41%
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	0,00%	0,00%
Impact du taux réduit sur les plus-values à long terme	-0,18%	-0,32%
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	0,00%	0,00%
Impact du carry back	0,00%	0,00%
Décalages permanents	-9,57%	-14,56%
Autres	1,46%	-2,10%
<b>Taux d'impôt effectif</b>	<b>17,55%</b>	<b>11,43%</b>
Résultat taxable	90 124	197 967
<b>Charge d'impôt</b>	<b>-15 813</b>	<b>-22 606</b>

## NOTES RELATIVES A L'ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISE EN CAPITAUX PROPRES

### Note 36 – Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31.12.2022	31.12.2021
	Mouvements	Mouvements
<b>Ecarts de conversion</b>		
Reclassement vers le résultat		
Autres mouvements		
<b>Sous-Total</b>		
<b>Réévaluation des actifs financiers à la JVCP</b>		
Reclassement vers le résultat <sup>(1)</sup>		
Autres mouvements	7 249	7 297
<b>Sous-Total</b>	<b>7 249</b>	<b>7 297</b>
<b>Réévaluation des instruments dérivés de couverture</b>		
Reclassement vers le résultat		
Autres mouvements		
<b>Sous-total</b>		

(...)	31.12.2021	31.12.2020
	Mouvements	Mouvements
Ecart de réévaluation lié au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	1 889	-2 454
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-1	-5
<b>TOTAL</b>	<b>9 137</b>	<b>4 838</b>

(<sup>1</sup>) sur instruments de dettes

### Note 37 – Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeur brute	Impôts	Valeur nette	Valeur brute	Impôts	Valeur nette
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP	7 507	-258	7 249	3 774	3 523	7 297
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	2 546	-657	1 889	-3 192	738	-2 454
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-2	1	-1	-5		-5
<b>TOTAL</b>	<b>10 051</b>	<b>-914</b>	<b>9 137</b>	<b>577</b>	<b>4 261</b>	<b>4 838</b>

## E. AUTRES INFORMATIONS

### Note 38 – Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2022. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est égale à la valeur exigible par le client, soit la valeur comptable.

Nous attirons l'attention sur le fait que hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées. Ces instruments financiers sont évalués sur la base de prix de marché observés.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre.

31.12.2022	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
<b>Actifs financiers au coût amorti - IFRS 9</b>	<b>17 418 913</b>	<b>18 553 901</b>	<b>-1 134 988</b>	<b>753 743</b>	<b>16 662 202</b>	<b>2 968</b>
Prêts et créances sur établissements de crédit	27 571	27 571	0		27 571	0
Prêts et créances à la clientèle	3 526 936	3 526 438	498		3 526 936	0
Titres au coût amorti	12 588 459	13 713 759	-1 125 300		12 588 459	0

31.12.2022	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
<b>Passifs financiers au coût amorti - IFRS 9</b>	<b>16 416 309</b>	<b>17 200 316</b>	<b>-784 007</b>	<b>0</b>	<b>7 790 533</b>	<b>8 625 776</b>
Dettes envers les établissements de crédit	1 639 258	1 631 048	8 210		1 639 258	0
Dettes envers la clientèle	13 006 224	13 718 389	-712 165		4 380 448	8 625 776
Dettes représentées par un titre	1 764 628	1 844 730	-80 102		1 764 628	0
Dettes subordonnées	6 199	6 149	50	0	6 199	0

31.12.2021	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
<b>Actifs financiers au coût amorti - IFRS 9</b>	<b>18 236 958</b>	<b>17 050 207</b>	<b>1 186 751</b>	<b>407 888</b>	<b>17 826 203</b>	<b>2 867</b>
Prêts et créances sur établissements de crédit	3 670 220	3 628 166	42 054		3 670 220	0
Prêts et créances à la clientèle	13 243 338	12 117 021	1 126 317		13 243 338	0
Titres au coût amorti	1 323 400	1 305 020	18 380	407 888	912 645	2 867
<b>Passifs financiers au coût amorti - IFRS 9</b>	<b>16 638 802</b>	<b>16 041 817</b>	<b>596 985</b>	<b>0</b>	<b>11 965 736</b>	<b>4 673 065</b>
Dettes envers les établissements de crédit	2 077 756	2 057 988	19 768		2 077 755	0
Dettes envers la clientèle	12 857 930	12 328 871	529 059		8 184 865	4 673 065
Dettes représentées par un titre	1 696 475	1 648 418	48 057		1 696 475	0
Dettes subordonnées	6 641	6 540	101	0	6 641	0

Catégories :

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

**Note 39 - Effectifs moyens**

	31.12.2022	31.12.2021
Techniciens de la banque	1 039	1 040
Cadres	590	541
Autres	33	74
<b>TOTAL</b>	<b>1 662</b>	<b>1 655</b>

**Note 40 – Informations fournies au titre de la rémunération et des avantages accordés aux dirigeants**

La rémunération des membres composant l'organe exécutif est validée chaque année par le conseil d'administration sur proposition d'un comité de rémunération constitué d'administrateurs. Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice 2022 s'élève ainsi à 422K€.



Par ailleurs, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie :

- n'est pas concerné par le paiement de salaires en actions et de rémunérations différées, attribuées ou non au cours de l'exercice, ni par le paiement au titre de nouvelles embauches ou indemnités de licenciement, ni de garanties de licenciement accordées au cours de l'exercice ;
- disposant de moins de dix salariés professionnels des marchés financiers dont les activités ont un impact significatif sur son exposition au risque, n'est pas soumis à la publication des informations pour ces salariés.

#### Note 41 – Dividendes

L'entité consolidante a prévu de verser hors groupe CMCIC 5 541K€, ce qui correspond à la rémunération des parts B.

#### Note 42 – Honoraires CAC

Les montants des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat sont les suivants :

	31.12.2022		
	CIFRALEX	KPMG	MAZARS
Certification des comptes	42	117	118
Services autres que la certification des comptes <sup>(1)</sup>	0	4	4
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>121</b>	<b>122</b>

<sup>(1)</sup> Les services autres que la certification des comptes correspondent notamment aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché, aux rapports et attestations requises pour des besoins réglementaires.

	31.12.2021		
	CIFRALEX	KPMG	MAZARS
Certification des comptes	38	110	119
Services autres que la certification des comptes <sup>(1)</sup>	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>110</b>	<b>119</b>

#### Note 43 – Rapport de gestion

En application du règlement ANC 2021-10 de l'autorité des Normes Comptables, le rapport de gestion du Conseil d'Administration est tenu à disposition du public au siège de la Fédération :

Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie  
43, boulevard Volney  
53083 LAVAL Cedex 9  
France

### III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

**mazars**

Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris-la-Défense



Tour Eqho  
2, rue Gambetta  
92066 Paris-la-Défense cedex

## GROUPE CREDIT MUTUEL DE MAINE ANJOU ET BASSE NORMANDIE

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mazars  
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat  
aux Comptes à Directoire et Conseil de Surveillance  
61, rue Henri Regnault – 92075 Paris-La-Défense Cedex  
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824153

KPMG Audit FS I  
Tour Eqho - 2, rue Gambetta - 92066 Paris-La Défense  
Tél : +33 (0) 2 23 46 34 00 - Fax : +33 (0) 2 23 46 34 59  
SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE  
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
Capital de 200 000 Euros – RCS NANTERRE 512 802 596

## Groupe Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie

Association Régie par la Loi du 1er juillet 1901 Siège  
social : 43 Boulevard Volney – 53000 Laval

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux adhérents,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l’audit des comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie relatifs à l’exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu’ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu’adopté dans l’Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l’exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l’exercice, de l’ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## Fondement de l’opinion

### Référentiel d’audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d’exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d’émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### Appréciation du risque de crédit et évaluation des dépréciations (statuts 1, 2 & 3)

Le groupe Crédit Mutuel Maine Anjou et Basse Normandie est exposé aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts à la clientèle.

Comme indiqué dans les notes B, 3.1.8, 9.2 et 12.2 de l'annexe aux comptes consolidés, conformément au volet « dépréciation » de la norme IFRS 9, le CM MABN constitue des dépréciations et provisions destinées à couvrir les risques attendus (encours en statuts 1 et 2) ou avérés (encours en statut 3) de pertes. Les dépréciations pour pertes attendues (statuts 1 et 2) sont déterminées principalement sur la base de modèles développés par le Groupe Crédit Mutuel intégrant différents paramètres (PD, LGD, forward looking, ...), et complétées le cas échéant par des dotations sur base sectorielle au regard de spécificités locales.

Les encours de crédits supportant un risque de contrepartie avéré (statut 3) font l'objet de dépréciations destinées à couvrir les risques avérés de pertes, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt - ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte.

Les expositions clientèle aux risques de crédit et de contrepartie représentent 13 714M€ au 31 décembre 2022. Le stock de dépréciations sur les encours de crédits et assimilés s'élève à 201,6M€ dont 75,2M€ au titre du statut 1, 56,2M€ au titre du statut 2 et 70,2M€ au titre du statut 3. Le coût du risque sur l'exercice 2022 s'élève à -29,5M€.

#### Dépréciation des encours de crédits en statuts 1 et 2 :

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour la clôture des comptes, nos travaux ont principalement consisté à :

- apprécier l'existence d'un dispositif de contrôle interne permettant une actualisation à une fréquence appropriée des notations des différents encours de crédits ;
- effectuer une revue critique des travaux des auditeurs de la consolidation du Groupe Crédit Mutuel qui, en lien avec leurs experts et spécialistes :
  - ont apprécié l'existence d'une gouvernance revoyant à une fréquence appropriée la consistance des modèles de dépréciations, les paramètres utilisés pour le calcul des dépréciations, et analysant les évolutions des dépréciations au regard des nouvelles règles IFRS 9 ;
  - ont apprécié le niveau approprié de ces paramètres utilisés pour les calculs des dépréciations au 31 décembre 2022 ;
  - ont effectué des contre-calculs sur les principaux portefeuilles de crédits.

Nous avons également revu les facteurs d'aggravation et de détérioration des paramètres sur les expositions à risque entraînant la comptabilisation d'une provision complémentaire locale.

#### Dépréciation des encours de crédit en statut 3 :

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour la clôture des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provision afférentes sur base individuelle.

Nous avons également revu l'information détaillée en annexe requise par la norme IFRS 9 au titre du volet « dépréciation » au 31 décembre 2022.

### Valorisation des instruments financiers

Le groupe CM MABN détient des actifs financiers pour lesquels la valorisation retenue comptablement fait appel au jugement de la direction. Les instruments financiers concernés visent principalement les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres qui s'élèvent à 1 554M€ au 31 décembre 2022 contre 1 528M€ au 31 décembre 2021.

Comme indiqué dans la note 11 des états financiers, les parts dans les entreprises liées s'élèvent à 1 552M€ au 31 décembre 2022 contre 1 499M€ au 31 décembre 2021. L'option permettant la classification en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres a été retenue pour les instruments de capitaux propres présentant un caractère stratégique.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour la clôture des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit au classement comptable et à la détermination de la valorisation pour les principales lignes du portefeuille. Nous avons notamment apprécié la justification des méthodes d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés par la direction.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion de la Caisse Fédérale, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le groupe ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé

conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre groupe.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

A Paris-la-Défense, le 19 avril 2023



Alexandra KRITCHMAR



Anne VEAUTE

KPMG AUDIT FS1

A Paris-la-Défense, le 19 avril 2023



Arnaud BOURDEILLE

